
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mercredi 31 octobre 2012, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Michel Amaudruz, Luc Broch, M^{mes} Natacha Buffet, Marie Gobits, Sandra Golay* et *Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 19 octobre 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 30 octobre et mercredi 31 octobre 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Le conseiller administratif Sami Kanaan nous informe qu'il ne pourra être présent qu'à partir de 17 h 30, étant retenu par d'autres obligations. Il nous prie de bien vouloir l'excuser et serait très reconnaissant si ce Conseil municipal pouvait traiter après son arrivée le rapport PR-970 A, dont l'urgence a été acceptée hier. C'est d'ailleurs ce que nous ferons.

Concernant le troisième débat sur le rapport PRD-44 A, je tiens simplement à vous lire l'article 92 du règlement: «(...) Le troisième débat est remis à la séance suivante de la même session ou de la session suivante. La date de cette séance est fixée par le président ou la présidente. Cette règle ne s'applique pas au vote du budget et des comptes annuels.» La décision de reporter ce débat à la session suivante était donc tout à fait réglementaire. Cela dit, compte tenu de la discussion qui s'est tenue hier, nous avons décidé de faire ce troisième débat juste après les questions orales.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai à répondre à toute une série de questions qui m'ont été adressées. M^{me} Burger s'interrogeait sur les travaux liés aux avancées de trottoirs et à la pose de revêtement phonoabsorbant dans le bas de la rue de Lyon, puisque les trottoirs n'y ont pas été refermés. Je remercie M^{me} Burger pour sa sagacité, vous lui transmettez, Monsieur le président. Nous avons effectivement constaté que l'entreprise en charge des travaux avait déplacé son équipe durant quelques jours sans nous en tenir préalablement informés. L'entreprise a été rappelée à ses obligations et sera sur place le 5 novembre pour achever l'exécution des trottoirs en béton.

Pour sa part, M^{me} Courvoisier constatait le mauvais état de la rue Cherbuliez, aux Eaux-Vives, et se demandait quand aurait lieu sa réfection et ce qu'on comp-

Questions orales

tait en faire. Nous avons effectivement identifié les défauts qu'elle a relevés dans cette rue. Après analyse de l'ampleur des travaux à réaliser et des éventuelles coordinations avec les partenaires intervenant dans l'espace public – les SIG et les TPG – nous pourrions planifier précisément la réfection de cette rue, probablement courant 2013.

Je réponds à la question de M^{me} Rys, qui se demandait, pour sa part, pourquoi les commerçants de la rue François-Diday n'ont pas été informés des travaux effectués dans cette rue. Les régies en charge de la gestion des bâtiments concernés par les raccordements privés sur le collecteur public ont été averties par courrier en date du 15 juin 2012, Madame Rys. Il s'agit notamment des bâtiments situés aux 7, 8, 9, 11, 13 et 15, rue François-Diday. Les commerces situés en dehors du périmètre des travaux n'ont pas été tenus informés de l'avancement du chantier, notamment à la rue de la Corraterie, attendu que ce dernier n'engendre aucune incidence sur les circulations automobile et piétonne à la rue François-Diday. De plus, les accès aux diverses places de stationnement privées sont assurés en permanence durant les travaux. Pour les gênes éventuelles qui pourraient être occasionnées aux commerces, notamment lors de la suppression temporaire de places de livraison, un contact direct est pris avec les commerces concernés et des alternatives pour limiter les nuisances leur sont systématiquement proposées. Si tel n'est pas le cas, Madame, je vous donne rendez-vous le mois prochain.

Il y a enfin une question de M. Subilia: pour quelle raison les travaux de finition ne sont-ils pas effectués lors d'une reprise de chaussée, notamment au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze et au boulevard Saint-Georges? Je vous avais déjà répondu, Mesdames et Messieurs, mais les services confirment que les travaux de réfection sur le boulevard Saint-Georges débiteront une fois la construction de l'écoquartier Jonction terminée, soit probablement à partir de 2018. Dans l'intervalle, cette zone demeure sous la surveillance de nos équipes d'entretien, qui veillent à ce que les chaussées restent sécurisées pour les usagers. J'ajouterai, Monsieur le conseiller municipal, que, dans la mesure où l'on doit reprendre le collecteur, qu'il y a eu de nombreux travaux dans le quartier de la Jonction et que d'autres débiteront encore cette semaine sur le chantier d'Artamis, nous n'avons pas jugé utile d'entraver encore davantage la circulation sur le boulevard Saint-Georges.

Concernant le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, il a été décidé, suite à la décision récente de la Direction générale de la mobilité de créer sur ce boulevard une voie de bus accompagnée d'îlots de sécurité, de repousser la mise en œuvre des travaux de rabotage sur la couche de roulement afin d'éviter de devoir entreprendre des travaux de corrections de marquage sur des enrobés bitumineux neufs. Ces travaux de finition seront exécutés dès que les conditions météorologiques seront favorables, soit au printemps 2013. Dans l'intervalle, des marquages provisoires ont été réalisés pour maintenir la sécurité.

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

M^{me} Danièle Magnin s'interrogeait sur les moyens qui pourraient être employés afin de remplacer les distributeurs de sachets pour déjections canines et les poubelles les accompagnant, lesquels ont été retirés suite aux travaux dans les différents quartiers de la ville. Dans la mesure du possible, le Service Voirie – Ville propre et le Service des espaces verts – vous transmettez, Monsieur le président, puisque M^{me} Magnin n'est pas là – remplacent immédiatement les caninettes retirées suite à certains travaux. Si l'une ou l'autre de ces caninettes ne peut être remplacée, la Ville disposant de plus de 600 caninettes, Mesdames et Messieurs, la plus proche se trouverait à moins de 200 mètres du lieu initial.

Il y a encore la question posée par M^{me} Valiquer Grecuccio relative aux sociétés de sécurité. Je tiens ici à votre disposition l'étude qui a été faite concernant la répartition de ces contrôles de surveillance par des sociétés privées. Voilà, je vous la remets en mains propres, Madame la conseillère municipale.

4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 6 juin 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli, Olivier Fiumelli, Jacques Pagan, Carlos Medeiros, Olivier Tauxe, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et M^{me} Salika Wenger: Modification de l'article 5 du règlement du Conseil municipal: «Locaux du Conseil municipal et de ses services» (PRD-44 A)¹.

Troisième débat

M. Pascal Holenweg (S). Pour résumer le plus brièvement possible dont je sois capable, l'enjeu, ici, c'est une modification du règlement qui transfère simplement au Conseil municipal la compétence de choisir le lieu où il siège...

Le président. Monsieur Holenweg, attendez un instant s'il vous plaît. Pour ceux qui veulent parler – et je comprends qu'on ait beaucoup de choses à se dire – il y a la buvette et la salle des pas perdus... Ici, on va essayer de s'écouter, car l'acoustique est extrêmement limite, comme vous le savez. Ce serait sympathique pour tout le monde, y compris pour le bureau. Poursuivez, Monsieur Holenweg.

¹ Rapport, 2402.

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

M. Pascal Holenweg. Je ne poursuis pas, Monsieur le président, je recommence, pour le plaisir... Nous sommes donc en train de proposer à ce Conseil de transférer la compétence de décider du lieu où il siège, du Conseil administratif qui, selon le règlement actuel, en a la compétence, au Conseil municipal lui-même, comme il sied à un parlement soucieux de ses propres prérogatives.

Il s'agit là d'une modification du règlement interne du Conseil municipal. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence entre la Ville et le Canton. Ce n'est pas une offense au Grand Conseil, ce n'est pas non plus une attaque contre le Canton et sa maîtrise de ce lieu, dont je rappelle tout de même qu'il s'appelle Hôtel de Ville et non palais du parlement... Il s'agit là simplement d'affirmer la volonté du Conseil municipal de décider où il siège et où il travaille. Il s'agit donc d'une modification à la fois mineure et symbolique du règlement qui nous permet de décider où nous travaillons. Cette décision, si vous la confirmez – ce que j'espère – devra elle-même être validée formellement par la Surveillance des communes, mais uniquement du point de vue formel, la Surveillance des communes puis le Conseil d'Etat n'ayant pas à se prononcer sur l'opportunité ou le confort politique et institutionnel d'une décision.

J'ai jeté un coup d'œil rapide à la loi sur l'administration des communes; il n'y a rien qui soit contradictoire entre cette modification du règlement et la loi actuelle. Je ne vois donc pas pourquoi le Conseil d'Etat refuserait de valider cette décision qui, encore une fois, n'est qu'un transfert de compétence interne entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que la messe est dite. Toutefois, pour que personne ne puisse s'appuyer sur le fait que le Conseil administratif n'ait pas protesté contre cette manière de faire, je vous lis simplement un paragraphe de l'analyse juridique succincte qui a été faite: le Conseil municipal ne peut s'immiscer dans les compétences attribuées par la loi sur l'administration des communes au Conseil administratif. C'est donc bien au Conseil administratif de déterminer le lieu qui sera mis à disposition pour les séances du Conseil municipal, ce même si c'est bien le Conseil municipal lui-même qui autorise les travaux de construction, de démolition et de transformation de ses bâtiments. Il établit donc par tous les actes relatifs les dispositions nécessaires pour louer les locaux dont il a besoin pour son personnel – et, Mesdames et Messieurs, ce qui n'a pas été dit dans le débat d'hier soir, c'est que vous vous êtes aussi autosaisis de la possibilité d'affecter des locaux au Service du Conseil municipal – afin qu'il puisse accomplir sa mission de gestion de la commune. Je tenais à ce que la position du Conseil administratif soit précisée au *Mémorial*. Cela étant, nous prendrons bien évidemment acte de votre décision, qui poursuivra son petit chemin.

Projet de délibération: modification du RCM concernant les locaux
du Conseil municipal

M. Pascal Holenweg (S). Je vous lis l'article 5 de notre règlement, que nous vous proposons de modifier: «Le Conseil administratif attribue au Conseil municipal, au besoin à l'initiative de ce dernier, les locaux qui sont requis par l'exécution régulière des tâches qui lui sont confiées.» Nous avons donc déjà la possibilité de requérir du Conseil administratif la mise à disposition de nos locaux. La seule modification qui est proposée, c'est de remplacer le «au besoin» par une règle générale. Il n'y a donc pas de modification des compétences entre le Conseil administratif et le Conseil municipal; il est uniquement clarifié que la compétence principale dans le choix des locaux où travaille le Conseil municipal revient au Conseil municipal lui-même, comme la compétence de choisir les locaux où travaille n'importe quelle administration devrait revenir au parlement de cette administration. Le Conseil administratif reste l'exécutif, c'est-à-dire qu'il signe les baux et qu'il s'engage sur les loyers, cela relève toujours de sa compétence exécutive. La modification que nous proposons ne change rien dans ce domaine.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-44 est accepté par 40 oui contre 17 non (2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 5 «Locaux du Conseil municipal et de ses services» du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Titre (nouvelle teneur): «Salle du Conseil municipal»

»Alinéa 1 (nouvelle teneur): Le Conseil municipal choisit la salle qu'il juge la plus appropriée pour ses débats, ordonne le cas échéant tous les aménagements/transformations utiles et vote les crédits en vue de leur réalisation.

»Alinéa 2 (nouveau): Le Conseil administratif attribue au Secrétariat du Conseil municipal les locaux qui sont requis pour l'exécution régulière des tâches qui lui sont confiées.»

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. M. le conseiller administratif Sami Kanaan nous ayant rejoints, nous passons maintenant au point 58, le rapport PR-970 A, dont l'urgence a été acceptée hier.

5. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement pour un montant total de 451 500 francs destiné à l'achat d'une patinoire à glace à installer pendant la saison hivernale dans le parc des Bastions, parcelle 6159 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-970 A)¹.

Rapport de M. Christian Zaugg.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 25 juin 2012. Cette commission, sous l'autorité de son président M. Rémy Burri, s'est réunie le jeudi 30 août 2012 afin d'examiner cette proposition. Elle a auditionné, à cet effet, M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, de M. Luc Renevey, adjoint de direction au Service des sports, et de M. Jérôme Amiet, chef de section.

Le rapporteur tient ici à remercier le procès-verbaliste, M. Daniel Zaugg, pour la bonne facture de ses notes de séance.

Séance du 30 août 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, de Mme Martine Koelliker, directrice adjointe du département, de M. Luc Renevey, adjoint de direction au Service des sports, et de M. Jérôme Amiet, chef de section

Le président invite les auditionnés à commenter la proposition PR-970.

M. Kanaan relève que l'objet traité ici est très spécifique puisqu'il concerne la patinoire qui est offerte par la Ville à ses citoyens en hiver. Pendant des années, cette patinoire se trouvait à la place du Rhône et était cofinancée par Genève

¹ Proposition, 329. Motion d'ordonnement, 2358.

Tourisme. A l'heure actuelle, Genève Tourisme s'est retiré de l'opération et la patinoire a été déplacée au parc des Bastions, dans un cadre idéal, et force est de constater qu'elle est extrêmement appréciée par la population. Jusqu'à présent, la Ville de Genève a fonctionné selon un système annuel de location de l'installation auprès d'un tiers. Les frais techniques, tout comme le salaire et les frais d'entretien et d'énergie, ont été pris par le budget de fonctionnement, ce qui, dans les faits, représente une des causes de dépassement du budget du Service des sports. Ainsi, le service a pensé plus économique à long terme d'acquérir la patinoire et de l'installer chaque hiver au parc des Bastions. Le magistrat rappelle qu'Agenda 21 propose trois piliers qui sont d'ordre: économique, social et écologique et c'est là qu'il convient de pondérer ces éléments en les soumettant à un arbitrage. En ce qui concerne la glace synthétique, cela pourrait être une solution, mais rien ne remplace la glace naturelle pour un patineur. Il faut savoir que la patinoire a connu un succès retentissant ces dernières années, preuve en est que, au cours de l'hiver passé, 48 classes de l'enseignement primaire l'ont fréquentée. Il convient également de relever le partenariat mis en place avec le département de M^{me} Alder, puisque l'animation courante du site est assurée par des personnes engagées par le Service de la jeunesse qui propose des jobs à des jeunes qui en ont besoin. M. Kanaan conclut en signalant que le vote du crédit, avant cet hiver, permettrait de réduire les charges de fonctionnement du Service des sports.

M. Renevey se propose d'entamer un historique de la patinoire. C'est en 1999 que fut installée, à la place du Rhône, la première patinoire saisonnière. Il s'agissait, au départ, d'une volonté de Genève Tourisme d'animer le centre-ville. Cette expérience a duré jusqu'à l'hiver 2008 et, c'est au mois d'avril de cette même année, que Genève Tourisme a demandé à la Ville si elle souhaitait reprendre à son compte cette installation ailleurs qu'à la place du Rhône, car la patinoire posait un problème de voisinage avec les commerçants. La Ville a accepté de prendre ce dossier à sa charge, profitant du succès du pôle hivernal de la Treille, pour implanter la patinoire au parc des Bastions sous forme d'un étang devant le restaurant des Bastions. Le succès en fut immédiat et, depuis 2008, la structure est exploitée du 15 novembre jusqu'à la dernière semaine de février. Aujourd'hui, cette expérience a suscité des vocations puisque plusieurs communes genevoises ont fait l'acquisition de patinoires saisonnières en glace. En ce qui concerne les statistiques de fréquentation de ces patinoires, Carouge connaît environ 30 000 visiteurs par saison, Plan-les-Ouates 12 000, Onex 8000 et la Ville de Genève 14 300, sans compter les visites de classes primaires et diverses locations pour des soirées d'entreprises. Enfin, les Charmilles, qui disposent d'une patinoire synthétique, accueillent environ 2900 visiteurs par saison.

M. Amiet aimerait rebondir sur la différence entre la glace naturelle et la glace synthétique, car les chiffres montrent la préférence du public pour la glace naturelle. Cela vient en grande partie du côté moins ludique du synthétique qui exige plus de force pour glisser puisque le rendu est moindre que sur une glace tradi-

tionnelle. Les gens ont donc moins envie de s'engager sur ce genre de surface, sachant que l'on distingue facilement l'aspect d'une glace qui n'est pas naturelle. En ce qui concerne la problématique de l'énergie, M. Amiet rappelle la politique du Service de l'énergie qui préconise que toute production de chaleur doit être récupérée. Nonobstant, l'étude du cas de la patinoire des Bastions, qui produit de la chaleur grâce à des compresseurs permettant de maintenir la glace en fonction de la variation du temps, montre que l'installation qui devrait être mise en place pour récupérer cette chaleur serait beaucoup trop coûteuse.

M. Renevey souhaiterait apporter quelques précisions concernant la construction de la patinoire. On dispose, à la base de la patinoire, un plancher de réglage en bois où l'on pose une isolation de cinq centimètres sur tout le pourtour afin de stabiliser le caisson qui va recevoir les tubes permettant au fluide de circuler. Après avoir établi cette isolation une feuille de polyane est déposée pour rendre la cuve étanche. La mise en glace se fait la nuit et, enfin, un géotextile est posé à raison de trois centimètres pour finaliser la glace de la patinoire.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait avoir quelques informations concernant les plans de la patinoire. Il demande, dans ce sens, si l'espace où les gens vont mettre les patins est bien abrité afin d'offrir une protection en cas de mauvais temps.

M. Renevey lui répond par l'affirmative. Il y a, aux Bastions, un avant-toit qui couvre la caisse et les bancs où les personnes peuvent enfiler leurs patins.

Le même commissaire poursuit en demandant si, autour de la patinoire, des zones de bancs abritées vont être mises en place, étant donné que cela avait été la principale plainte des usagers, notamment les parents, à l'époque de la patinoire de la place du Rhône. Selon lui, cela ne devrait pas représenter un investissement coûteux.

M. Renevey explique que, actuellement, aucun abri n'est prévu en dehors de celui où se trouve les patins. Il admet que disposer de bancs d'accueil est une évidence mais, quant à la protection, relève qu'il ne faudrait pas que cela empiète sur les Bastions.

Ledit commissaire souhaiterait avoir une confirmation au niveau des 6250 francs par mois pour un personnel d'appoint (groupe 301: 75 000 francs pour trois personnes durant quatre mois) qui figurent dans le budget, montant qu'il juge élevé. Il n'est pas contre le fait d'embaucher des jeunes à la patinoire, néanmoins un tel salaire lui paraît disproportionné.

M. Renevey lui rétorque qu'il s'agit du salaire octroyé par la Ville pour un gardien d'installation.

M. Kanaan précise que le chiffre avancé est en réalité un peu plus bas puisqu'il inclut toutes les charges sociales. On a donc vraisemblablement, en réalité, affaire à un salaire de 5000 francs si on le calcule net de charges. Deuxièmement, le montant n'englobe pas que des jeunes puisqu'il y a également des gardiens d'installation. Les jeunes travaillent ici à titre d'appui et seront encadrés dans leurs tâches par des professionnels. Le magistrat indique que c'est le Service de la jeunesse qui va gérer l'installation, et il propose alors de fournir le détail du calcul de ces revenus par écrit. Il ajoute également que ces personnes vont travailler sur la patinoire plus de huit heures par jour et qu'il s'agit d'un travail qui requiert beaucoup d'attention.

L'élu aimerait savoir si des emplacements publicitaires sont prévus autour des patinoires comme cela avait été le cas du temps de la gestion de Genève Tourisme. Cette valorisation pourrait représenter des revenus substantiels pour la Ville de Genève.

Le magistrat explique que le service avait renoncé à la publicité l'hiver passé. Il s'agissait là d'un choix politique mais, sur le principe, l'utilisation de la publicité n'est pas impossible. L'aménagement de la Treille avait, par exemple, bénéficié d'apports privés.

Un commissaire demande, à la page 1 du dossier, si l'installation 2012 est comprise dans les chiffres.

M. Kanaan lui répond par l'affirmative dans le sens où les trois premiers mois de l'année figurent sur le plan de la saison 2011.

Ce même commissaire aimerait également savoir, par rapport au personnel, quels types de qualifications sont demandés lors du recrutement, étant donné que le salaire est fondé sur les compétences.

Le magistrat lui répond que toutes ces informations figureront sur le rapport technique qui sera envoyé aux commissaires tout prochainement.

Ledit commissaire aimerait enfin avoir quelques chiffres sur le nombre d'élèves qui ont fréquenté la patinoire des Bastions.

M. Kanaan estime à un millier d'élèves la fréquentation de la patinoire la saison passée.

Une commissaire demande s'il est possible que les commissaires puissent prendre connaissance du rapport du Service de l'énergie. Elle demande également s'il y a eu, pour la patinoire, une étude de flux en termes d'écologie industrielle.

Le magistrat lui répond qu'il va fournir le rapport du Service de l'énergie. Il peut déjà affirmer que les coûts de récupération sont supérieurs aux gains effectifs parce que la glace est faite de manière à minimiser la dépense en énergie. Une fois

que la glace est complète, celle-ci réverbère le soleil ce qui peut limiter la fonte en cas de beau temps. La perte d'énergie est minime par rapport au coût apparent d'un recyclage. Le rapport précisera ces éléments.

Elle demande ensuite s'il y a eu des contacts avec des partenaires privés pour l'acquisition de la patinoire.

M. Kanaan explique qu'il est favorable au principe du partenariat sous certaines conditions. Le pôle d'hiver à la Treille avait prouvé le potentiel de ce genre d'opération, et c'est pourquoi un autre projet hivernal est à l'étude pour l'an prochain avec, éventuellement, quelques représentants de l'économie. Revenant à la patinoire, il faut savoir que, dès le moment où l'on a envisagé son achat, il y a eu un certain nombre de négociations avec les services cantonaux et municipaux de l'énergie, mais que cela n'interdit pas d'associer des partenaires privés à la démarche.

M^{me} Koelliker ajoute que, dans l'appel d'offres, deux alternatives sont prévues. Une variante pour une patinoire neuve et une autre pour une patinoire d'occasion. Il n'est alors pas exclu que l'on arrivera, au final, à pouvoir faire une acquisition moins onéreuse, tout en respectant bien évidemment les règles des marchés publics.

Ladite commissaire aimerait connaître le prix de la location de l'équipement en lui-même.

M. Renevey lui répond que, si la Ville devait relouer la patinoire cette année, le coût en serait de 118 000 francs.

M. Kanaan précise que ce montant figure dans les dépenses du Service des sports, précisant des éléments qui sont en dépassement budgétaire depuis de nombreuses années. Cette location en fait partie.

Elle demande ensuite comment la Ville pourra stocker la patinoire pendant la période estivale et quel sera le coût d'une telle manœuvre.

M. Renevey lui rétorque que dans l'offre AIMP figurera la demande de l'entreprise de se charger du montage. Il n'y aura donc pas de coût de stockage car le constructeur devra s'organiser lui-même pour démonter la structure et trouver un emplacement adéquat pour l'entreposer.

Elle poursuit en jugeant que l'explication qui figure en page 3, sur l'adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève, est relativement synthétique et elle aimerait donc avoir plus d'informations, à ce niveau-là, tout en relevant que l'installation répond aux priorités du plan directeur communal actuel.

M. Kanaan rappelle que l'Agenda 21 comprend trois piliers, à savoir: l'économique, le social et l'écologique et, il est vrai, en toute honnêteté, que ce n'est pas

le pilier écologique qui est le mieux servi dans l'opération de la patinoire, puisque le projet présente un coût énergétique qui ne peut être totalement éliminé. En revanche, la patinoire sert le pilier social au sens large, puisqu'elle permet d'offrir, en hiver, un divertissement aux citoyens dans un centre-ville qui manque encore d'animation. On dit souvent que Genève vit très bien en été avec les fêtes et les quelques festivals qu'elle offre, mais il y a un effort à entreprendre en termes d'animation durant la période hivernale. La patinoire permet, dans ce sens, une activité conviviale et accessible à tous les usagers. Le plan directeur communal insiste beaucoup sur l'aménagement du territoire, mais cela comprend aussi un certain nombre d'équipements publics, qui contribuent à la qualité de vie du centre ville.

Elle conclut en demandant quel est le coût des patins qui devront être achetés.

M. Kanaan lui indique que ce coût, pour une paire, est de 84 francs .

Un commissaire désirerait savoir si les postes proposés pour la patinoire se situent au-dessus du salaire de coordination pour le deuxième pilier.

Le magistrat rappelle qu'il s'agit de contrats temporaires toutes charges sociales comprises, mais il fournira le détail concernant ces postes au Service de la jeunesse. Effectivement, s'ils dépassent le salaire de coordination, le deuxième pilier est inclus le cas échéant. Par ailleurs, il s'agit d'un montant systémique entre trois personnes pour toute la période comme cela a déjà été stipulé.

Un commissaire a une question relative à la problématique de la sécurité et aimerait savoir si le rôle du gardien consistera uniquement à s'occuper des installations ou s'il devra également surveiller ce qui se passe dans l'environnement immédiat de la patinoire. Et, pour illustrer son propos, il rappelle, à cet égard, qu'il y avait eu des problèmes de sécurité à Carouge et que les surveillants avaient dû faire venir des agents de la police municipale.

M. Renevey lui répond que le gardien ne s'occupera que de l'installation de la patinoire.

M. Kanaan ajoute qu'il n'y a eu, aux Bastions, aucun problème jusqu'à maintenant et que, si quelque chose devait survenir, il conviendrait de s'en référer aux services compétents.

Le même commissaire demande ce qu'il en est au niveau de l'installation des WC à côté de la patinoire.

M. Renevey lui rétorque que des WC à 50 centimes existent déjà à demeure derrière le restaurant des Bastions. En outre, sur la face du côté du tram, un conteneur WC a également été mis en place avec toutes les commodités.

Ledit commissaire revient sur le stockage de la patinoire et demande si, dans le futur, il y aura des frais pour la faire revenir et la remonter l'année suivante.

M. Renevey lui répond que ces frais de stockage, d'installation sont inclus dans les 57 000 francs inscrits au budget prévisionnel pour des prestations de tiers, tout comme les frais de transport et d'installation y relatifs.

Il souhaiterait, pour conclure, connaître la durée des amortissements.

M. Kanaan lui indique que cette durée s'échelonne sur dix ans.

Un commissaire comprend bien que la principale motivation d'un éventuel achat de la patinoire est de faire des économies et demande, par conséquent, si la commission pourrait disposer d'un tableau complet afin de pouvoir comparer l'option de la location ou de l'achat. Il est surpris que, lorsque l'on fait un investissement au Service des sports, on ne voit jamais émerger, en regard, l'économie réalisée au budget de fonctionnement. Il aimerait savoir à partir de combien d'années cette acquisition sera rentable.

M. Kanaan lui explique que l'élément le plus relevant du tableau est que, aujourd'hui, la Ville loue la patinoire 118 000 francs par an et que, de ce point de vue là, le projet présenté permettrait de l'amortir au bout de quelques années.

Le même commissaire demande si la Ville ne pourrait pas stocker la patinoire elle-même.

Le magistrat relève que l'installation d'une patinoire est assez particulière et que toute la mise en place du système de refroidissement implique des compétences poussées. Il y aurait également un problème de disponibilité du personnel, déjà très accaparé par la patinoire des Vernets. Il faut ajouter à cela que, globalement, avec l'augmentation de l'utilisation des installations, les coûts d'entretien ont augmenté et que la marge du Service des sports s'en trouve assez restreinte. Nonobstant, les quelques économies parfois réalisées dans le fonctionnement, sont malheureusement contrebalancées par l'augmentation des installations et le remplacement de certains équipements.

Un commissaire aimerait revenir sur les questions de personnel de la patinoire des Bastions et souligner la démarche positive qui consiste à offrir à des jeunes un premier travail. Il souhaiterait pouvoir disposer d'un bilan de cette expérience en cours.

M^{me} Koelliker en prend note et récapitule les demandes diverses de la commission: le rapport du Service de l'énergie, le détail des charges du personnel concernant le Service de la jeunesse et le tableau des économies que l'acquisition de la patinoire permettra de réaliser sur le budget de fonctionnement.

Un commissaire constate qu'il y a une buvette sur les plans et demande si elle appartient à l'exploitant du restaurant.

M. Renevey lui répond que cette buvette est effectivement gérée par cet exploitant et qu'elle est comprise dans la redevance globale qu'il doit à la Ville.

Le président remercie les auditionnés pour leur présence et la qualité de leurs réponses.

Discussion et votes

Le président demande à la commission si elle désire procéder au vote de la proposition PR-970 le soir même.

Un commissaire juge que cette patinoire est très populaire dans tous les milieux et propose de voter la proposition ce soir. Il n'est pas nécessaire, selon lui, d'attendre les réponses du département.

Une commissaire entend bien cette proposition mais elle aimerait préalablement recevoir les réponses des auditionnés. Elle ne voit pas l'urgence de voter ce soir car elle estime que les commissaires pourront mieux se positionner lorsqu'ils auront pris connaissance de toutes les informations attendues.

Le président met au vote le principe de voter immédiatement la proposition qui est accepté par 9 oui (3 S, 1 DC, 1 MCG, 3 LR, 1 UDC) contre 3 non (2 Ve, 1 EàG).

Mise au vote, la proposition PR-970 est acceptée par 11 oui (3 S, 1 Ve, 1 DC, 1 MCG, 3 LR, 1 UDC, 1 EàG) et 1 abstention (Ve). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexes

VILLE DE GENEVE - SERVICE DE L'ENERGIE



V I L L E D E
G E N È V E

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DE L'ÉNERGIE

**Patinoire mobile des Bastions
Pavillon location de patins**

Rapport de concept énergétique

4 juin 2012

Elaboré par: Jean-Marc SANTINES

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
Proposition: patinoire à glace du parc des Bastions

Ville de Genève - Service de l'énergie
Patinoire des Bastions – Pavillon location de patins

Table des matières :

1. INTRODUCTION	3
2. MAITRE DE L'OUVRAGE ET MANDATAIRES	3
3. CAHIER DES CHARGES DU CONCEPT ENERGETIQUE	4
3.1 DESCRIPTIF DU PROJET.....	4
3.2 DESCRIPTIF DE LA PATINOIRE ET DU PAVILLON	5
3.4 DESCRIPTIF ENERGETIQUE DU SITE	6
3.4.1 <i>Climat</i>	6
3.4.2 <i>Qualité de l'air</i>	6
3.4.3 <i>Réseau d'énergie disponible</i>	6
4. CONCEPT ENERGETIQUE ARCHITECTURAL	6

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
Proposition: patinoire à glace du parc des Bastions

2441

Ville de Genève - Service de l'énergie
Patinoire des Bastions – Pavillon location de patins

1. Introduction

Le présent rapport s'inscrit dans la requête d'autorisation de construction.

2. Maître de l'Ouvrage et Mandataires

Maître de l'Ouvrage	Ville de Genève Département des constructions et de l'aménagement Rue de l'hôtel de ville, 4 - 1204 Genève Tél. : 022 / 418 21 00 Fax : 022 / 418 21 01
	Service des sports Direction du Département de la culture et du sport Rue Hans-Wilsdorf 4 1227 Les Acacias Tél.+41 22 418 4000 Fax+41 22 418 4001

Ville de Genève - Service de l'énergie
 Patinoire des Bastions – Pavillon location de patins

3. Cahier des charges du concept énergétique

3.1 Descriptif du projet

Le projet faisant l'objet du présent rapport concerne l'exploitation et l'installation d'une patinoire mobile exploitée du 15 novembre au 28 février dans le parc des bastions avec un pavillon de 18 m² pour la location des patins.

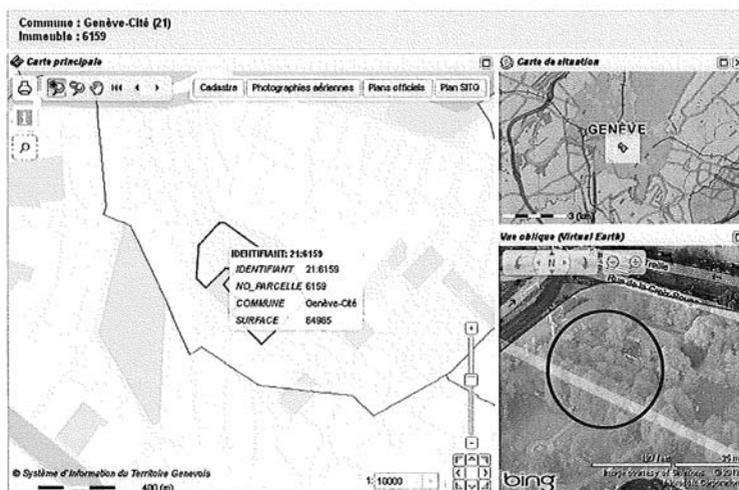


FIGURE 1 : Plan de situation

Altitude	:	380 mètres
Adresse	:	Parc des Bastions
Commune	:	Genève
Parcelles n°	:	6159

Ville de Genève - Service de l'énergie
Patinoire des Bastions – Pavillon location de patins

3.2 Descriptif de la patinoire et du pavillon

La patinoire comporte une surface de glace de 450 m² et un pavillon de 18 m² pour la location des patins. Ils seront utilisés comme suit :

Patinoire	Surface de glace artificielle de 450 m ²	115 kW froid
Pavillon	Pavillon location de patins	7 kW de jour

La surface de référence énergétique totale du pavillon s'élève à 18 m².

Il est chauffé en utilisation de jour avec un poêle à pellet d'une puissance de 7 kW.

3.3 Bases Légales

En tant que qu'installation provisoire mobile exploitée du 15 novembre au 28 février, il a été convenu les points suivants avec M. Ferraris du Service Cantonal de l'Energie.

Pavillon :

Au vu de la faible SRE (moins de 50 m²), le bâtiment devra comporter une isolation périphérique améliorée ainsi qu'un système de volet étanche une fois fermé.

Le mode de chauffage sera renouvelable et devra répondre au formulaire (EN-10) pour chauffage d'endroit ouvert.

Patinoire :

Le service cantonal de l'énergie indique qu'il n'y a pas de directives précises en matière de patinoires à glace mobiles dans la législation genevoise. Toutefois la loi cantonale sur l'énergie s'applique en matière de valorisation des déchets de chaleur et de locaux chauffés ouverts.

Il faut néanmoins déposer une autorisation de construire et joindre au dossier un concept énergétique (descriptif constructif et de réglage) ainsi que l'attestation de la machine de froid.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)

Proposition: patinoire à glace du parc des Bastions

Ville de Genève - Service de l'énergie
Patinoire des Bastions – Pavillon location de patins

3.4 Descriptif énergétique du site

3.4.1 Climat

Le climat caractérisant ce site est défini comme suit :

- région climatique : 5
- altitude : 415 m
- station climatique de référence: Genève - Cointrin
- température minimale : -5°C
- degrés-jour : 3072 Kd/a pour 20/12°C
- direction du vent : NE
- classe de vent : III

3.4.2 Qualité de l'air

Le bâtiment, situé dans le parc des Bastions, il se trouve dans la zone à immissions excessives de dioxyde d'azote.

3.4.3 Réseau d'énergie disponible

La production de chaleur sera réalisée par un poêle à pellet de 7 kW de puissance pendant l'exploitation du pavillon de jour.

Aucune récupération de chaleur n'est possible avec le système de condensation à air et les installations des bâtiments situés à proximité de la patinoire, vu le caractère saisonnier très court de l'exploitation.

L'alimentation en électricité sera assurée par l'intermédiaire des réseaux des Services Industriels de Genève.

4. Concept énergétique architectural

4.1.1 Pavillon :

Le pavillon de construction neuve sera équipé d'une isolation renforcée. La conception globale est prévue avec des portillons et volets étanche en position fermée.

Il sera tempéré en position ouverte au moyen d'un poêle alimenté par des pellets à bois.

4.1.2 Patinoire :

La patinoire mobile proposée est de conception « **La PATI - Ice concept** » conçue avec un plancher isolé de 5 cm ainsi que d'une étanchéité par feuille polyane sur l'ensemble de la surface afin de limiter les déperditions et les pertes d'eau.

Ville de Genève - Service de l'énergie
Patinoire des Bastions – Pavillon location de patins

Un blanchiment de la surface par la pose d'un géotextile blanc en sous couche permet également de renvoyer 92 % du rayonnement solaire et limiter les pertes.

Le groupe frigorifique d'une puissance de 115 kW est équipé de compresseurs de type scroll à puissance modulante s'adaptant aux besoins en continu et d'une condensation à air.

Ils sont pilotés par un système de régulation numérique performant avec station météo.

Un suivi énergétique est également intégré via des tableaux d'historiques de fonctionnement.

Aucun système de récupération de chaleur n'est prévu, vu le caractère saisonnier de l'exploitation ou les rejets de chaleur sont inversement proportionnels aux besoins en chauffage et les investissements difficilement rentabilisables avec une structure démontable exploitée du 15 novembre au 28 février.

La consommation électrique moyenne sur deux saisons varie entre 30 et 50'000 kWh/an, en fonction des conditions météorologiques, et de la durée de la saison.

5.0 Annexes :

- Attestation machine frigorifique
- Plan détaillé du pavillon
- Plan implantation de la patinoire
- Formulaire EN 10
- Concept et étude valorisation des rejets par le constructeur « La Pati »

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
 Proposition: patinoire à glace du parc des Bastions

 <p>Konferenz Kantonalener Energiefachstellen Conférence des services cantonaux de l'énergie</p>	EN-10	Justificatif énergétique Chauffage de plein air
---	--------------	---

Commune: **Genève** N° cadastre: **6159** N° bâtiment: **Location patins**
 Objet: **Patinoire mobile provisoire parc des Bastions (période d'exploitation 15 novembre au 28 février)**

Chauffage à l'air libre

But: **Chauffage du pavillon de 18 m2 pour location des patins**
 Puissance: **7** kW

Production de la chaleur destinée au chauffage de plein air

Agent énergétique: partiellement ou complètement non renouvelable → compléter paragraphe suivant
 énergies renouvelables:
 bois
 utilisation directe de la chaleur du sol (sans pompe à chaleur)
 autres énergies renouvelables:
 rejets thermiques, provenance: _____

Justification du besoin en cas d'utilisation d'énergie non renouvelable

Sécurité/protection: Quelles sont les raisons justifiant une installation de chauffage de plein air destinée à la protection de personnes, d'animaux ou de biens ou à la protection d'équipements techniques?

Mesures constructives: Quelles sont les raisons justifiant que des mesures constructives ou d'exploitation ne sont techniquement pas réalisables ou d'un coût disproportionné?

Asservissement à la température et à l'humidité: oui non, motif: _____

Annexes

- Plan d'implantation de la patinoire dans le parc
- Plan du pavillon avec détail sur l'isolation de l'enveloppe
- Attestation de la machine froid
- Concept énergétique patinoire
- Période d'exploitation chaque hiver du 15 novembre au 28 février l'installation et le pavillon sont démontés après la période d'exploitation.

Signatures

Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise Responsable, tél.: Lieu, date, signature:	Justificatif établi par: Service de l'énergie Ville de Genève 25 rue du stand 1204 GENEVE Jean-Marc Santines 022.418.58.47 Genève, le 4 juin 2012	Contrôle du justificatif/Contrôle privé: Le justificatif est certifié complet et correct: _____ _____ _____ Contrôle d'exécution: <input type="checkbox"/> même personne ou: _____
---	--	--

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
 Proposition: patinoire à glace du parc des Bastions

2447

DCS - Ville de Genève - septembre 2012

PR - 970 C.rédit d'investissement pour l'acquisition d'une patinoire à glace à installer durant la saison hivernale au parc des Bastions

	T0	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	TOTAL
ACHAT												
- plancher	27'000											
- montage/démontage	15'120	-	15'120	15'120	15'120	15'120	15'120	15'120	15'120	15'120	15'120	136'080
- Revêtement anti-glace	8'100											
- patinoire	268'380											
- montage/démontage	43'200	-	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	388'800
- achat pavillon	22'140											
- sonorisation	2'160											
- installations électriques	10'800											
- patins	23'760											
- surfaceuse	30'780											
Total	451'440											
- amortissements / intérêts	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	509'200
TOTAL	50'920	109'240	1'034'080									
LOCATION												
- plancher (montage/démontage)	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	180'000
- Revêtement anti-glace	8'100											
- patinoire	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	432'000
- montage/démontage	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	432'000
- achat pavillon	22'140											
- sonorisation	2'160											
- installations électriques	10'800											
- patins et surfaceuse	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	89'100
TOTAL	156'510	113'310	1'143'900									

Différentiel entre l'achat et la location

109'820

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
 Proposition: patinoire à glace du parc des Bastions



DÉPARTEMENT
 DE LA CULTURE ET DU SPORT

LA DIRECTION



VILLE DE
 GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des sports
 du Conseil municipal

Genève, le 4 septembre 2012
 DIR/MK

Objet

Compléments demandés lors de l'audition du 30 août 2012 – PR-970

La Directrice adjointe
 Martine Koelliker
 martine.koelliker@ville-ge.ch

Monsieur le Président,
 Mesdames les Conseillères municipales,
 Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je fais suite aux demandes que vous avez formulées lors de l'audition du Département de la culture et du sport, le 30 août dernier, portant sur la PR-970 relative à la patinoire des Bastions.

Concernant le premier point, relatif à votre demande d'avoir accès au rapport du service de l'énergie, je vous prie de le trouver en annexe 1 de la présente.

Concernant les coûts, je vous prie de trouver en annexe 2 un tableau des coûts comparatifs dans les cas d'une poursuite de location ou dans celui d'une acquisition. Vous pourrez ainsi vous rendre compte des économies que l'acquisition permettra de faire dans le temps. Nous tenons à préciser que l'intérêt d'un achat est surtout qualitatif et permet une meilleure gestion de l'équipement, tout en externalisant le montage/ démontage et le stockage ainsi que cela a été expliqué. Dès lors que la patinoire est bien entretenue, elle pourra durer plus de 10 ans.

Enfin, concernant les questions complémentaires, voici les réponses transmises par le Service de la Jeunesse, rattaché au Département de la Cohésion sociale et solidarité, qui gère cette patinoire dès la prochaine saison :

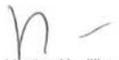
L'ouverture de la patinoire sera prévue 6 jours sur 7 (lundi relâche), 7 heures par jour avec une soirée nocturne par semaine. Cela signifie que 2 personnes auxiliaires à 100% sont nécessaires, avec 2 stagiaires durant 3 mois. Un-e responsable doit également être toujours présent-e durant toute la période. Le nombre de jeunes variera selon les disponibilités. Il est estimé que 8 à 16 jeunes pourront travailler sur la période de 3 mois. Le Service de la Jeunesse précise qu'il travaille avec des jeunes stagiaires et étudiant-e-s depuis un certain nombre d'années pour les opérations *chaises longues* et depuis deux ans pour le *golf urbain*. Les bilans de ces deux projets sont très positifs. Enfin, dès que l'engagement est supérieur à 3 mois et que le seuil de 20'880 francs est atteint, l'affiliation à la CAP est obligatoire.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
Proposition: patinoire à glace du parc des Bastions

2449

J'espère avoir ainsi pu répondre à vos interrogations concernant cette PR. Notre département vous remercie pour l'intérêt et l'écoute manifestés lors de notre dernière audition. Nous espérons pouvoir mettre en fonction cette patinoire à la mi-novembre, sous réserve du vote du Conseil municipal, bien entendu.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes respectueuses salutations.



Martine Koelliker

Annexes :

- Annexe 1 : Rapport du service de l'énergie
- Annexe 2 : Tableau des coûts comparatifs

Copies :

- Carine Bachmann, Daniel Fellay (DCS)
- Francine Koch, Claudio Deuel (SJS)

M. Christian Zaugg, rapporteur (EàG). Chers collègues, la patinoire installée au cœur des Bastions en hiver fait le bonheur – c’est un truisme – des petits et des grands, mais bien entendu surtout des enfants. Elle donne un cachet indécible au kiosque des Bastions et s’insère remarquablement dans l’architecture Art nouveau du périmètre sis sur l’ancienne porte de Neuve.

Parlant du projet présenté, il s’agit d’une bonne affaire. La location coûte 118 000 francs par année, et le crédit d’acquisition de 451 000 francs permettra d’amortir ce montant au bout de dix ans. De plus, le projet est mené de concert avec la Délégation à la jeunesse et donnera ainsi l’occasion à quelques jeunes de travailler pendant quatre mois et d’acquérir de nouvelles compétences professionnelles. Je vous recommande donc vivement de soutenir cet excellent projet qui a été voté à l’unanimité moins une abstention par la commission des sports afin de permettre à la Ville de prendre complètement en charge cette patinoire et de l’offrir à la population durant l’hiver prochain. Je vous en remercie.

Premier débat

M. Olivier Tauxe (UDC). Monsieur le président, auriez-vous l’extrême délicatesse, voire l’obligeance, de positionner ce rapport PR-970 A dans l’ordre du jour, car, quand vous l’annoncez au point 58, je suis complètement paniqué, je cherche partout dans mes documents. Alors, vous, vous le savez peut-être... Mais je vous ai déjà demandé à deux reprises de donner le point de l’ordre du jour. Merci. (*Exclamations.*)

Le président. Monsieur Tauxe, pour votre information, il s’agit du point 58; cela a été annoncé. C’est une urgence qui a été votée hier soir et, en général, nous gardons les urgences parce que nous savons que nous allons les traiter dans la session. Je répéterai s’il le faut, mais je pense que vous aviez toutes les données et que cela ne peut que s’améliorer.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je pense que cela fait bien longtemps que la Ville de Genève aurait dû investir pour l’achat de cette patinoire. En commission, évidemment, nous avons tous accepté à l’unanimité l’achat de cet objet. Il faut se rendre compte que cela nous coûte 118 000 francs de location par année. C’est clair qu’avec un budget d’investissement de 450 000 francs, en quatre ans, elle sera non seulement amortie, mais, en plus, elle appartiendra à la Ville de Genève. Le Mouvement citoyens genevois va donc soutenir cet achat et demander que cela se fasse déjà cette saison pour qu’on puisse faire des économies dans le budget de la Ville. Maintenant, il faudrait juste savoir si on achète une patinoire neuve ou si

cet achat concerne la patinoire que l'on loue déjà. Si on achète la patinoire existante, ce sera, une fois de plus, des économies pour la Ville.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Très brièvement, le groupe socialiste va bien sûr soutenir cette proposition. On rappelle que cette patinoire a toujours connu un immense succès populaire, qu'elle a été installée en 1999 à la place du Rhône avant d'être déplacée, un peu d'ailleurs à notre gré et à la demande des commerçants, parce que cela animait quand même une partie importante du centre-ville. Elle trouve aujourd'hui l'occasion d'être aux Bastions, et je pense que c'est aussi, évidemment, un très bel endroit pour avoir une patinoire et pour occuper autrement les parcs de la ville. En ce sens, je pense, comme beaucoup d'autres groupes, que cela répond tout à fait aux besoins des habitantes et des habitants de cette ville et que cela anime un peu cet espace, surtout pendant la saison hivernale où il n'y a pas beaucoup d'activités extérieures, il faut bien le dire. C'est donc une forme d'animation qui sied tout à fait.

M. Christo Ivanov (UDC). En effet, la location actuelle se monte à 118 000 francs par an et le crédit demandé à 451 500 francs. Donc, théoriquement, en quatre ans, sans les frais annexes, la patinoire est amortie. Il est prévu que l'amortissement ait lieu sur dix ans, alors, comme l'a dit le rapporteur, M. Zaugg, c'est effectivement une bonne affaire pour la Ville de Genève. De surcroît, comme les charges de fonctionnement de ladite patinoire représentent une des causes du dépassement du budget du Service des sports, voter cette proposition permettra de réduire substantiellement les charges de fonctionnement de ce service. Par conséquent, c'est un très bon projet, et l'Union démocratique du centre le votera.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre groupe, bien sûr, est aussi pour cette patinoire. Ce qui nous plaît dans cette proposition, dans le fait de l'avoir déplacée du centre-ville, de la place du Rhône – qui était une place très sympathique – aux Bastions, c'est que cela donne beaucoup plus d'espace. Si vous y allez, Monsieur le président – vous y êtes sûrement allé – vous constaterez qu'il y a non seulement des patineurs et des patineuses, mais qu'il y a aussi pas mal de familles. Les gens ne patinent pas forcément; un enfant patine, les parents peut-être, toujours est-il qu'on peut s'égayer autour de cette patinoire et, cela, c'est extrêmement sympathique.

Le deuxième point qui nous plaît beaucoup aussi, c'est que c'est bien plus qu'auparavant un lieu d'initiation pour les enfants. Des maîtres ou des maîtresses d'école y emmènent les enfants dès la première enfantine parce qu'il y a un dis-

positif permettant de se tenir sur les patins sans avoir déjà appris à patiner et c'est quand même très sympathique. C'est devenu un sport vraiment populaire et cela nous plaît, Monsieur le président.

La troisième chose, c'est qu'il y a une sympathique synergie entre le restaurant, qui est commercial, certes, mais qui est aussi intelligent, puisqu'il adapte son offre à la clientèle. Il y a par exemple un stand à crêpes; je vous recommande de les goûter. En tout cas, cela fait la joie des enfants, ce qui est, pour nous, un troisième argument positif.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Evidemment, le groupe des Verts se joint aux louanges qui ont été énoncées précédemment. Bien sûr que le fait que la Ville de Genève ait décidé d'acquérir cette patinoire plutôt que de continuer à la louer est plutôt une idée de bon sens. Reste à espérer que les délais seront suffisants entre aujourd'hui et la fin de tous les délais référendaires pour l'acquérir encore cet hiver. C'est ce que nous souhaitons vivement.

Enfin, Monsieur le président, une dernière remarque à l'adresse du rapporteur, M. Christian Zaugg, qui a jugé utile de mentionner que cette proposition avait été acceptée à l'unanimité moins une abstention. Comme c'était inscrit, il s'agit d'une abstention Verte, en l'occurrence la mienne, et je tiens ici à m'en expliquer. Je souhaitais pour ma part avoir l'ensemble des réponses, notamment sur le coût énergétique de cette patinoire, avant de voter cette proposition. Au fond, il n'aurait rien changé d'attendre, puisque la réponse est arrivée dans les jours suivants. Voilà, nous soutiendrons cette proposition.

M. Rémy Burri (LR). Je ne vais pas répéter toutes les bonnes choses qui ont déjà été dites sur ce projet. Simplement, en commission, le Parti libéral-radical s'était quand même un peu interrogé sur les coûts, non pas de fonctionnement, mais sur les coûts du personnel nécessaire pour l'encadrement. Nous les avons trouvés quand même assez élevés pour une activité qui, finalement, n'est pas très compliquée. Nous avons eu quelques explications à ce sujet et, potentiellement, il y aura quelques économies possibles. Cela dit, contrairement à ce que disait mon préopinant, M. Ivanov, il ne s'agit pas forcément d'une économie, vu qu'il y aura un transfert de charges. C'était géré par le Service des sports et ce sera potentiellement géré par le Service de la jeunesse. Toujours est-il que les coûts de cet encadrement seront quand même assez importants, et c'est pourquoi nous comptons sur M. Kanaan pour qu'ils soient contrôlés au plus près.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà une bonne proposition en ce qui concerne l'exploitation de l'équi-

pement, mais je me pose quand même une ou deux questions. On voit bien dans le tableau de la page 17 du rapport qu'en réalité la location de la patinoire nous coûte 43 000 francs par année et que, le reste, c'est le montage et le démontage, ce que l'on retrouve évidemment chaque année avec de l'équipement neuf. Ce serait donc quand même intéressant d'avoir un peu plus de détails de la part du magistrat à ce sujet.

Et puis, qui fait ce montage et ce démontage? Je me suis laissé dire que, jusqu'à maintenant, c'était l'entreprise qui nous fournit la patinoire qui s'en occupe, et qu'elle s'occupe aussi du stockage. A partir du moment où on achète cette patinoire, est-ce que cela ne pourrait pas être fait par la Ville de Genève? Alors, évidemment, si on achète la patinoire qu'on utilise déjà depuis quelques années, cela ne va pas coûter 450 000 francs, sans compter qu'il faudrait déjà enlever les frais de montage et de démontage. J'imagine donc que cette patinoire neuve a un prix – peut-être 300 000, 350 000 francs – mais que, si on l'achète d'occasion, ce ne sera pas le même montant. Est-ce que le choix d'acheter une patinoire neuve plutôt que celle qui est utilisée depuis plusieurs années est quelque chose qui a déjà été déterminé par les services? Le cas échéant, on pourrait réduire le crédit. En tout cas, j'aimerais bien avoir ces réponses, tout en étant absolument d'accord avec cet achat et, surtout, son installation aux Bastions qui dure déjà depuis un certain temps, et qu'on espère voir continuer.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je remercie les groupes pour leur soutien à ce projet qui, effectivement, fait sens. Il fait sens non seulement parce que la population en profitera – ce patinage populaire est réellement très apprécié par tout un chacun, grands et petits – mais aussi parce que c'est un projet qui, pour la première fois, se fera en collaboration étroite avec le Service de la jeunesse de ma collègue Esther Alder. Cela explique d'ailleurs – puisqu'on change de système – que les coûts de gestion en termes de personnel aient été évalués de manière approximative.

Jusqu'à présent, le personnel du Service des sports travaillait là-dessus avec des appuis temporaires que nous engageons pour la saison. Là, on en fait un projet d'appui à du travail pour jeunes, via le Service de la jeunesse, et comme c'est la première année qu'on le fera sous cette forme-là, il est vrai qu'il y a une imprécision partielle sur les coûts. Mais on sera bientôt plus précis. Le Service de la jeunesse est à peu près en train de préparer les engagements pour cette patinoire. Il y a donc aussi ce volet d'insertion qui entre en ligne de compte, je dirai même d'expérience professionnelle pour des jeunes.

Nous avons répondu sur cette question des coûts à la commission des sports, et c'est dans le rapport. Concernant vos questions, Monsieur Sormanni, elles ont aussi été posées en commission. Alors, effectivement, nous économisons sur

l'achat proprement dit. Le montage et le démontage restent à assumer. Cela signifie que la location intégrale avec le montage et le démontage coûtent environ 118 000 francs. L'économie réalisée, si on achète, est donc de 43 000 francs, à quoi s'ajoutent une partie des frais de démontage, qui seront inclus, mais aussi de stockage. En effet, le vendeur devra inclure le stockage chez lui dans le prix de vente, puisque nous ne sommes pas équipés pour stocker ce genre de matériel. Donc, en fait, le seul coût qui nous restera à assumer, c'est une partie du montage. Effectivement, l'économie ne sera pas tout à fait de 118 000 francs par année; elle sera un peu moindre, mais ce sera quand même amorti en quelques années.

Concernant l'achat de la patinoire, nous sommes tenus de faire un appel d'offres. Nous avons donc fait un crédit calibré pour une nouvelle patinoire. Postuleront les entreprises qui le voudront. Il n'y en a pas beaucoup, puisqu'il y a peu d'entreprises qui fabriquent ce genre d'éléments, mais il y aura probablement celle qui nous a loué la patinoire jusqu'à présent. Evidemment, si c'est elle, il y aura un rabais, puisque la patinoire est déjà usagée. Dans ce cas, nous ne dépenserions pas tout le crédit. Mais nous ne pouvions pas la lui acheter directement de gré à gré, car cela aurait été contraire aux règles sur les marchés publics. Nous avons dû faire un appel d'offres chiffré comme si nous voulions acheter une nouvelle patinoire. Si nous avons d'emblée mis le chiffre de la patinoire usagée, cela n'aurait pas été régulier par rapport au marché. Mais il y a une chance raisonnable qu'il y ait un rabais en conséquence si on achète la patinoire usagée – c'est évident – et je vous remercie d'ores et déjà pour votre vote.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (62 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 451 500 francs destiné à l'achat d'une patinoire à glace à installer pendant la sai-

Proposition: restauration de la salle Crosnier du Palais de l'Athénée

son hivernale dans le parc des Bastions, commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 451 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6. Proposition du Conseil administratif du 30 mai 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 110 700 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des salons et de renforcement du plancher de la salle Crosnier du Palais de l'Athénée, situé au 2, rue de l'Athénée (PR-967).

1. Historique du bâtiment

Le Palais de l'Athénée est un témoin important de la culture et de l'architecture de Genève au XIX^e siècle. Il a été construit en 1863 à l'instigation du banquier philanthrope Jean-Gabriel Eynard pour y loger la Société pour l'avancement des arts, académie fondée en 1776 par Horace Bénédicte de Saussure et Louis Faizan. Ses architectes, Gabriel Diodati et Charles-Adolphe Schaeck, ont conçu un édifice longiligne, rattachant la pente du terrain par un fort soubassement. Conçu en harmonie avec le Palais Eynard voisin, le bâtiment présente une façade principale marquée par des colonnes engagées et des pilastres corinthiens, tandis qu'une série de bustes sculptés, dus aux sculpteurs Louis Dorcière, Charles Menn et Frédéric Dufaux, orne les niches du niveau supérieur. Les intérieurs sont presque tous d'origine, ce qui constitue en soi un fait notable. Parmi eux, les décors de faux marbres du vestibule et de la cage d'escalier sont les plus intéressants avec celui de la salle de conférence dite des Abeilles, qui doit son nom au plafond peint par Jean-Jacques Dériaz.

Bien qu'il s'agisse d'un bâtiment privé, le Palais de l'Athénée a entretenu tout au long de son histoire des liens étroits avec la Cité, tant au plan culturel qu'aux niveaux scientifique et industriel. Rappelons qu'il logea un musée industriel, qu'il abrita les locaux de nombreuses sociétés savantes, comme la Société de géographie, la Société d'histoire et d'archéologie, la Société d'études allemandes, la Société d'utilité publique ou l'Union arménienne. Ainsi, le palais a favorisé des curiosités sans frontières, des intérêts diversifiés et toujours dictés par le goût de la connaissance. Il participe par ailleurs d'un ancrage local, symbolisé par les bustes en façade représentant les figures éminentes qui ont marqué le passé de la ville.

Aujourd'hui, la Classe des beaux-arts y expose régulièrement des artistes vivant à Genève. En définitive, les qualités architecturales que l'édifice présente indéniablement, ajoutées à ce double mouvement porté vers l'extérieur et la culture locale, constituent des arguments incontestables en faveur d'une participation de la Ville de Genève aux travaux de restauration en cours.

2. Mesure de protection légale

Le bâtiment a été classé par arrêté du Conseil d'Etat du 24 janvier 1979 (MS-c 208). Ayant bénéficié de l'octroi d'une subvention de la Confédération le 22 mai 1987, lors d'une précédente campagne de restauration, il est également placé sous la protection fédérale (dossier N° 2493).

3. Pratique de la Ville de Genève en matière de subventions

Depuis de nombreuses années, le département des constructions et de l'aménagement gère les subventions allouées pour les restaurations d'édifices classés monuments historiques voués à l'exercice des cultes. Au cours des années passées, la Ville de Genève a participé à de nombreuses reprises aux frais d'entretien et de rénovation de ces bâtiments. Par ailleurs, elle a également versé des subventions pour des travaux portant sur des bâtiments privés, particulièrement représentatifs dans le domaine de la culture locale. Ce fut le cas notamment pour le Palais de l'Athénée lors de la campagne de travaux menée entre 1980 et 1985 et qui avait permis de restaurer la toiture, les quatre façades et la salle des Abeilles. Considérant que le bâtiment fut le siège de la fondation, en 1863, de l'Institution de la Croix-Rouge, la Confédération avait également apporté sa contribution financière aux travaux. Dans le cas présent la Ville de Genève a été saisie d'une nouvelle demande émanant de la Société des arts de Genève, propriétaire du bâtiment.

Relevons également que les différentes salles de société qu'abrite le bâtiment pourraient être mises en synergie avec celles du Palais Eynard, propriété

Proposition: restauration de la salle Crosnier du Palais de l'Athénée

de la Ville de Genève, pour accueillir diverses manifestations ou réceptions dont l'esprit serait en harmonie avec les buts visés par la Société des arts de Genève.

Dans la grande majorité des cas, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

D'une manière générale, les subventions allouées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat de Genève.

L'analyse détaillée des demandes est le fait de l'Office du patrimoine et des sites du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Ce dernier demande un devis estimatif complet et détaillé au maître de l'ouvrage, puis en extrait les postes spécifiquement destinés à des travaux de restauration au sens strict du terme. Ceux-ci sont alors considérés comme «travaux subventionnables» et le coût qu'ils représentent sert de base à la fixation du taux de subventionnement. Considérant que l'Etat a la charge d'appliquer la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) et que cette dernière constitue la référence pour les subventions allouées aux monuments, il est cohérent que l'Etat effectue cette analyse. Afin d'éviter les doublons et, de pratique constante, la Ville de Genève se rallie, en principe, aux conclusions de l'analyse effectuée par les services de l'Etat. Néanmoins, la Ville dispose généralement d'un dossier technique complet sur les travaux en question.

4. Nature des travaux

La campagne de travaux dont il est question concerne le renforcement des planchers de la salle Crosnier au 1^{er} étage et la restauration du décor des deux salons du rez-de-chaussée ainsi que de la galerie qui les relie.

Les travaux de la poutraison de la salle Crosnier comprendront notamment la dépose du parquet, la consolidation de certaines têtes de poutres, le renforcement des solives, et la repose des parquets. La salle sera entièrement repeinte.

Les plafonds peints des salons et de la galerie feront l'objet d'un nettoyage et de consolidations ponctuelles. D'après les sondages, les boiseries sont subies une succession d'interventions. Une réflexion doit être menée pour trouver des solutions respectueuses du patrimoine. Il est prévu de repeindre les boiseries et de remplacer les revêtements de parois par de nouveaux papiers peints.

Travaux subventionnables

A <u>Restauration des salons du rez-de-chaussée</u>	Fr.	Fr.
Travaux préparatoires	29 000	
Menuiserie	68 321	

Proposition: restauration de la salle Crosnier du Palais de l'Athénée

Revêtement de sol	14 000	
Revêtement de paroi	80 000	
Traitement des surfaces	<u>57 000</u>	
Sous-total travaux	248 321	
Honoraires architectes (15,25%)	<u>37 869</u>	
Total travaux phase A		286 190
B Renforcement des planchers de la salle Crosnier		
Travaux préparatoires	6 500	
Revêtement de sol	39 429	
Charpente	106 000	
Vitrierie	5 000	
Menuiserie	5 000	
Traitement des surfaces	21 000	
Divers et imprévus	<u>1 000</u>	
Sous-total travaux	183 929	
Honoraires architecte (19,06%)	35 057	
Honoraires ingénieur (45,75% de 106 000 francs sur la charpente)	<u>48 500</u>	
Total travaux phase B		<u>267 486</u>
Total général des travaux subventionnables, phases A et B		<u>553 676</u>

Les chiffres ci-dessus sont ceux pris en compte par le DCTI.

Total général des travaux devisés, (y compris les travaux subventionnables), 1 163 000 francs

5. Proposition de subvention attribuée par la Ville de Genève

Subvention de la Ville de Genève 110 700 francs, (correspondant au 20% de 553 676 francs).

6. Validité des coûts

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions accordées sont de la responsabilité de la Société des arts de Genève, maître de l'ouvrage. La Société des arts est propriétaire de l'immeuble.

7. Référence au 7^e plan financier d'investissement (PFI) 2012-2023

Ce projet ne figure pas au 7^e plan financier d'investissement (PFI).

Proposition: restauration de la salle Crosnier du Palais de l'Athénée

8. **Service gestionnaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est la Direction du département des constructions et de l'aménagement (Unité conservation du patrimoine).

9. **Budget prévisionnel d'exploitation**

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charges d'exploitation supplémentaires.

10. **Charges financières**

Pour la subvention d'investissement prévue 110 700 francs, il faudra tenir compte d'une charge financière annuelle de 110 700 francs (amortissement au moyen d'une annuité).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 110 700 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des salons et de renforcement du plancher de la salle Crosnier du Palais de l'Athénée.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 110 700 francs

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève de 2014.

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (59 oui).

Le président. Je vais maintenant donner la parole à ceux qui le souhaitent, mais je vous informe que le bureau et les chefs de groupe ont décidé que ce débat serait accéléré. C'est sept minutes, une personne par groupe. Je passe la parole à M^{me} Sarah Klopmann.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Merci, Monsieur le président. Bien évidemment, les Verts acceptent cette proposition de crédit pour rénover cette salle du Palais de l'Athénée. Nous avons néanmoins quelques doutes, quelques remarques. Ce bâtiment est un bâtiment privé souvent utilisé par l'Etat, notamment pour les classes des beaux-arts, mais, étonnamment, c'est la Ville qui va en payer la rénovation... Alors, oui, il est important de rénover le patrimoine, oui, il est important de maintenir ces salles qui permettent des expositions, mais si un jour, une fois, une seule et unique fois, la Ville pouvait ne pas tout payer toute seule, et si une fois la Ville pouvait ne pas être la mécène de privés ni de l'Etat, nous trouverions cela encore plus formidable!

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on peut partager effectivement les remarques qui viennent d'être faites par la préopinante. On ne sait pas exactement pourquoi c'est la Ville qui paie, et pas l'Etat. Quoi qu'il en soit, il est essentiel de rénover ce bâtiment et de participer à ce financement, puisque, in fine, ce sont quand même des activités de service public qui se font à l'intérieur. Nous pourrions évidemment critiquer le dispositif comptable et financier proposé par cette proposition, puisqu'on n'ose pas enregistrer cela comme une subvention de fonctionnement et qu'on nous fait une subvention d'investissement amortie sur une année. Moi, j'ai l'impression que c'est quand même une subvention de fonctionnement déguisée... Bon, cela n'a pas beaucoup d'importance. Quoi qu'il en soit, le besoin est avéré, les explications sont suffisamment claires, c'est pourquoi le Parti libéral-radical propose de ne pas perdre de temps en commission et de voter cette proposition ce soir sur le siège.

M^{me} Olga Baranova (S). Le groupe socialiste est également en faveur du vote sur le siège, malgré le fait que nous partageons les inquiétudes des préopinants, notamment en ce qui concerne bien évidemment les servitudes. En effet, on parle dans cette proposition des servitudes éventuelles qu'on pourrait élargir;

Proposition: restauration de la salle Crosnier du Palais de l'Athénée

le groupe socialiste invite le Conseil administratif à tout faire pour que ces servitudes soient élargies au maximum.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit là d'un immeuble patrimonial qui appartient à toute la collectivité, même à la Confédération d'ailleurs, puisque les subventions que la Confédération a octroyées pour la rénovation de ce bâtiment sont importantes. Certes, dans cette rénovation-ci – et cela demande vérification – l'Etat n'a pas participé, mais je pense qu'il est de bon aloi de participer à cette œuvre commune, qui vise à maintenir des éléments emblématiques de notre ville. Je vous remercie de voter cette proposition sur le siège, car je ne vois pas la raison qui emporterait la décision de renvoyer cet objet en commission, puisque, de toute façon, c'est un geste que fait la municipalité. Je rappelle d'ailleurs que nous n'avions pas fait ce même geste il y a quatre ans lors d'une précédente rénovation, alors que l'Etat l'avait fait.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (65 oui et 2 abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée sans opposition (63 oui et 2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 110 700 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des salons et de renforcement du plancher de la salle Crosnier du Palais de l'Athénée.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 110 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève de 2014.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Proposition du Conseil administratif du 6 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 130 000 francs destiné à l'évaluation d'une extension en souterrain de la gare CFF de Cornavin et à sa comparaison avec l'option d'un agrandissement en surface (PR-968).

Introduction

Depuis le début des années 2000, le nombre de voyageurs accueillis à la gare CFF de Cornavin a bondi, passant, pour les seuls usagers entre Lausanne et Genève, de 25 000 voyageurs/jour à 50 000 voyageurs/jour en 2010 et les prévisions tablent sur un nouveau doublement à l'horizon 2025 déjà. En outre, dans le trafic régional, notamment entre La Plaine et Genève, le déficit entre l'offre et la demande est déjà patent.

Or, le site de Cornavin arrivera à saturation à l'horizon 2025. En effet, une fois les travaux de CEVA achevés en 2017, qui permettront la mise en service du RER franco-valdo-genevois, le site de Cornavin ne pourra plus accueillir de train supplémentaire. Seule la capacité des convois ferroviaires (allongement de la longueur des trains et mise en place de trains à deux étages) permettra d'absorber l'augmentation de la demande.

Afin de réaliser l'augmentation de capacité ferroviaire nécessaire à Genève, les CFF ont étudié plusieurs possibilités dont certaines prévoyaient de déplacer la gare principale de Genève à la Praille ou à l'aéroport. L'ensemble de ces études ont conduit les CFF à maintenir la centralité du réseau ferroviaire à Cornavin, autant pour des raisons d'exploitation que de financement.

Ce projet, devisé par les CFF à 790 millions de francs, serait financé pour autant que les Chambres fédérales décident d'augmenter la part du fonds d'investissement ferroviaire prévu pour 2025 de 3,5 à 6 milliards de francs.

Dans un courrier conjointement signé le 11 mai par le maire de Genève, M. Pierre Maudet, et par le président du Conseil d'Etat genevois, M. Pierre-François Unger, à l'attention de M^{me} Doris Leuthard, conseillère fédérale en charge

des transports, ainsi qu'aux commissions des transports des Chambres fédérales, les deux autorités ont réaffirmé l'urgente nécessité d'agrandir la gare principale de Cornavin à l'horizon 2025.

Toutefois, à ce jour, les CFF ont uniquement étudié une extension en surface au nord de la gare, par la création de deux voies et d'un quai, parallèlement à l'infrastructure existante. L'agrandissement en souterrain a fait seulement l'objet d'une analyse sommaire.

Or, les premières études d'urbanisme, diligentées conjointement par la Ville, le Canton et les CFF, montrent que l'impact d'une extension en surface sur le tissu urbain existant sera considérable notamment pour la Ville de Genève propriétaire de la quasi-totalité des terrains touchés.

Ces premières analyses estiment ainsi que, pour offrir une solution urbanistique acceptable, plus de 350 logements des Grottes devraient être démolis, ceci sans compter les conséquences sur les commerces et activités ni l'impact sur la dimension sociale de ce quartier, pourtant emblématique.

De plus, la mise en œuvre d'un projet de reconstruction d'espaces publics et de bâtiments, impliqueraient des investissements de plusieurs centaines de millions de francs à charge de la collectivité.

Il s'avère donc indispensable d'examiner si une extension souterraine de la capacité de la gare de Cornavin ne serait pas préférable au regard des conséquences précitées de la solution aérienne.

Aussi, Ville et Canton souhaitent bénéficier d'une expertise neutre et renseignée afin d'étudier les deux variantes, aérienne et souterraine, selon des critères de fonctionnalité, de coûts et de procédures. Le choix de la variante d'extension pourra ainsi se faire en toute connaissance de cause. Les CFF soutiennent cette démarche et financeront à part égale, avec la Ville et le Canton, les frais d'expertise.

L'objet de la présente proposition est donc de solliciter de la part de votre Conseil, l'attribution d'un crédit d'étude dans le but d'évaluer une extension en souterrain de la gare CFF de Cornavin et d'établir une comparaison avec l'option d'un agrandissement en surface.

Description

Objet de l'expertise

Evaluation de la faisabilité d'une extension de la gare de Cornavin en souterrain et identification des avantages et des inconvénients d'une extension en souterrain ou en surface.

L'étude devra notamment permettre de répondre aux questions suivantes:

Extension en souterrain

- Quelles sont les conditions de mise en œuvre d'une extension de la gare en souterrain (2 voies + 1 quai enterrés) sur la base d'une offre similaire à celle d'une extension en surface?
- Quel en serait le schéma d'exploitation optimal?
- Est-il possible de maintenir le passage des convois fret dans l'infrastructure existante?
- Quelles infrastructures faudrait-il construire tout en limitant au mieux l'incidence sur le cadre urbain existant (notamment concernant la localisation des trémies d'accès)?
- Quels seraient les coûts suivant les étapes (à +/- 30%)? Quels sont les éventuels coûts indirects à prévoir (ouvrages hors du périmètre de Cornavin)?
- Combien de temps faudrait-il pour finaliser la construction et la rendre opérationnelle?
- Une extension en souterrain faciliterait-elle une future extension de la gare, également en souterrain, en cas d'augmentation des besoins au-delà de 2050?

Extension en aérien

Les études menées actuellement par les CFF seront reprises en l'état. Concernant le schéma d'exploitation de la variante en surface, peut-il être optimisé? Si oui, quelles sont les incidences sur le projet tel qu'il est actuellement dimensionné?

Question subsidiaire

Une modification minimale de l'offre (tant dans son évolution en volume qu'en origine/destination des convois) a-t-elle une incidence importante sur la faisabilité et les coûts d'une extension en surface/souterraine?

Type de mandats

Deux mandats seront attribués en parallèle:

- un mandat à un bureau d'ingénieurs en génie civil pour traiter des questions d'infrastructure;
- un mandat confié au Laboratoire Intermodalité, Transports et Planification (LITEP) de l'EPFL pour la problématique du schéma d'exploitation ferroviaire.

Les deux mandataires sont appelés à travailler en commun et de manière itérative.

Planning intentionnel

- Demande et vote d'un crédit d'étude au Conseil municipal: juin 2012.
- Finalisation de la rédaction du cahier des charges du génie civil et lancement de l'appel d'offres génie civil: fin juin 2012.
- Elaboration avec l'EPFL du mandat exploitation: juin 2012.
- Début des travaux de l'EPFL: début juillet 2012.
- Adjudication du mandat et début des travaux du mandataire génie civil: août 2012.
- Résultats finaux des mandats génie civil & exploitation: fin 2012.

Organisation

Il est prévu de mettre en place un comité de pilotage (COFIL) comprenant la participation de M^{me} Michèle Künzler, conseillère d'Etat en charge du Département de l'intérieur et de la mobilité, de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge des constructions et de l'aménagement, et de M Laurent Staffelbach, délégué de la direction CFF Infrastructure et chef de projet général Léman 2030 (CFF). Un comité de projet (COPRO) assurera le suivi opérationnel des mandats et sera composé de techniciens de la Ville, du Canton et des CFF.

Procédure de passation du marché

Un appel d'offre sur invitation à 3-5 soumissionnaires sera conduit pour l'attribution du mandat relatif aux prestations de génie civil.

Concernant les aspects liés au réseau et à l'exploitation ferroviaire, vu la nécessité d'une expertise pointue, un mandat de gré-à-gré sera confié au Laboratoire Intermodalité, Transports et Planification de l'EPFL, reconnu pour ses hautes compétences en la matière.

Budget

Ville, Canton et CFF participeront à parts égales au financement des deux mandats. Le montant total nécessaire pour les deux prestations ayant été estimé à 390 000 francs, la participation incombant à la Ville s'élèvera à 130 000 francs. C'est ce montant qui est aujourd'hui sollicité auprès de votre Conseil.

Référence au 7^e plan financier d'investissement 2012-2023

Cet objet ne fait pas l'objet d'une inscription au PFI.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit d'étude est le Service d'urbanisme.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 130 000 francs destiné à la réalisation d'une expertise neutre relative à l'extension de la gare CFF de Cornavin, qui sera menée conjointement et à parts égales entre les CFF, l'Etat de Genève et la Ville de Genève.

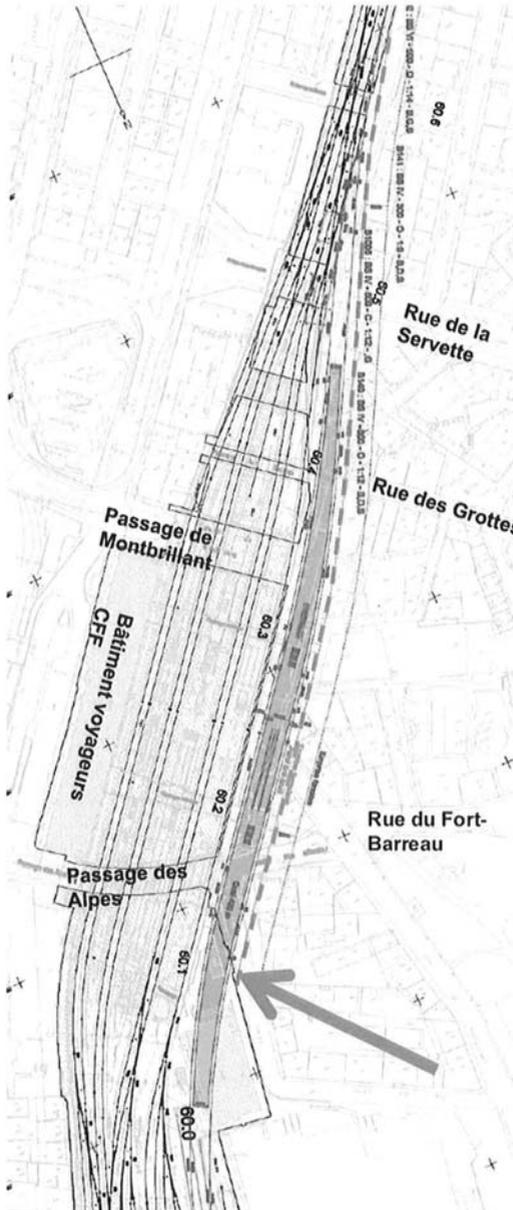
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 130 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2014 de la Ville de Genève.

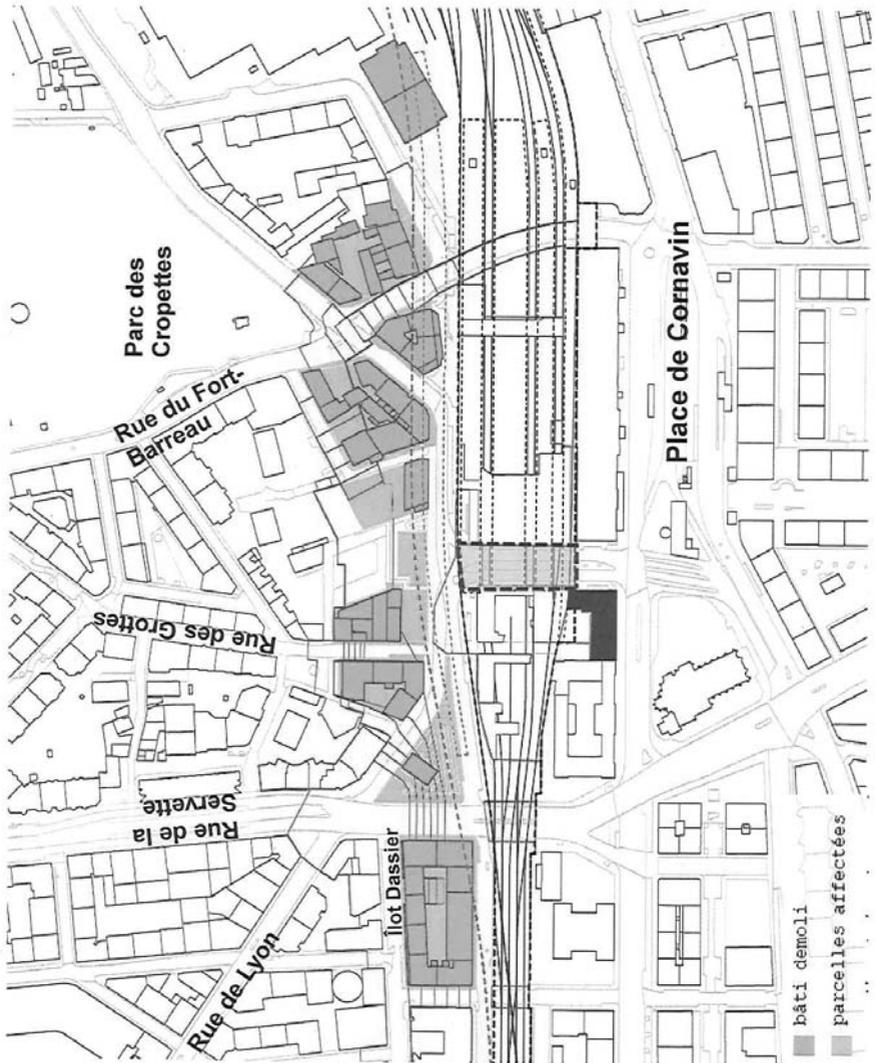
Annexes:

- Plan CFF des deux nouvelles voies et du quai (extension en surface)
- Plan des bâtiments impactés par une extension en surface de la gare de Cornavin

Plan CFF d'implantation des deux voies et du quai supplémentaire (variante d'extension en surface)



Plan des bâtiments et parcelles impactés par l'extension en surface de la gare de Cornavin



Préconsultation

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'est pas de tradition de prendre la parole d'entrée de jeu, mais nous sommes dans une situation exceptionnelle, puisque nous allons décider ce soir, ou en commission – c'est selon – de ce qui est peut-être l'acte majeur visant à «régler le sort» – entre guillemets – d'une infrastructure essentielle pour notre ville, pour le cœur d'agglomération qu'est notre ville, à savoir la transformation intrinsèque de la gare Cornavin. Je vous rappelle que les prévisions, qui imaginaient un nombre important de voyageurs, ont été totalement dépassées, Mesdames et Messieurs, puisque, chaque année, il y a quasiment 20% de voyageurs en plus qui transitent par la gare Cornavin.

Il se trouve que, pour absorber cette augmentation qui ira crescendo jusqu'en 2030, voire 2050, les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont décidé de mettre seulement deux voies supplémentaires, et que celles-ci obéiraient 380 logements situés en bas du quartier des Grottes. Nous pensons, nous, après un premier examen rapide, qu'il serait plus judicieux de prendre le taureau par cornes et de décider tout de suite de faire un tunnel souterrain sous la gare, comme d'autres villes, d'ailleurs, l'ont fait sans attendre d'être engorgées par les voyageurs.

Je vous remercie de faire droit à cette demande, voire de la voter sur le siège, pour que nous puissions aller devant les experts de l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) avec de l'argent sonnante et trébuchante et attendre non seulement les 790 millions de francs nécessaires à cette transformation, comme les Chambres fédérales l'ont décidé – et c'est une bonne chose – mais aussi une expertise qui mette en parallèle les avantages et les inconvénients des deux options pour l'extension de la gare Cornavin, la variante en surface, qui prévoit deux voies supplémentaires, et la variante qui viserait à mettre en tout cas quatre voies en souterrain pour permettre d'absorber l'augmentation du nombre des voyageurs jusqu'en 2040, 2050. Je vous remercie de votre attention.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (59 oui).

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). L'agrandissement de la gare est indispensable, tout le monde le sait. L'Etat l'a dit, la Ville l'a dit. Tous les élus genevois à Berne se sont unis pour dire que nous voulions et que nous soutenions cet agrandissement de la gare. Toutefois, nous, les Verts, nous pensons qu'il nous faut être également unis pour dire que nous ne voulons pas que cet agrandissement se fasse au détriment d'un bout de ville, au détriment d'une vie de quartier. Il faut maintenant que nous puissions lancer cette étude. Le quartier des Grottes serait détruit si la variante en surface devait se réaliser, et c'est très dommage. Détruire un bout de

ville, c'est déjà stupide en soi, mais ça l'est d'autant plus qu'on sait déjà que le projet de variante en surface ne sera pas pour un terme très long, puisqu'il faudra agrandir encore la gare dans quelques dizaines d'années. On fera quoi à ce moment-là? On montera encore un peu plus haut dans le quartier et on détruira encore un peu plus de ville pour mettre une gare encore plus grande? Au bout d'un moment, on n'aura juste plus de ville du tout parce que la gare prendra toute la place! Au moins, on n'aura plus besoin de gare, ce sera super...

Hormis cette plaisanterie, oui, la gare de Cornavin est utile pour Genève, mais elle sera surtout utile pour l'ensemble du réseau suisse, car elle permettra une circulation beaucoup plus fluide des trains, de Genève à Saint-Gall. Cela, c'est un argument fort pour nous, les Genevois, pour défendre à Berne la position d'une gare qui nous convient. Détruire le quartier des Grottes pour faire cette gare, ce n'est pas admissible. C'est un quartier déjà populaire. C'est un quartier qui s'est souvent battu pour être préservé, et plusieurs personnes avaient soutenu ici, à plusieurs reprises, le fait de sauver ce quartier. Ce n'est pas maintenant qu'il faut baisser les bras. C'est un quartier où il y a plusieurs logements, des logements accessibles. C'est un quartier où il y a aussi beaucoup d'emplois, où il y a un tissu social associatif extrêmement fort, et où des lieux publics et culturels seraient encore détruits.

Le Collectif 500 s'est donc uni pour défendre la position d'une autre solution pour l'extension de la gare, et il a maintenant l'idée de défendre la variante souterraine que nous voulons justement étudier plus à fond. Cette variante est excellente à plusieurs points de vue: elle voit les choses sur un terme beaucoup plus long, et avec plus de voies. Elle règle aussi plusieurs problèmes que la variante en surface ne règle pas, notamment le fait qu'il faudra dans quelques dizaines d'années cadencer un peu plus les trains du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), ou qu'il faudra faire circuler d'autres trains plus sensibles. Cela, c'est important de le prendre en compte maintenant.

Les CFF admettent que ce projet est valable. Formidable! Mais ils ont dit que c'était trop cher. Ils ont dit que c'était trop cher, mais nous n'avons pas vraiment réussi à savoir comment ils avaient défini ce prix, car aucune étude réellement concrète n'a été réalisée à ce jour sur cette variante souterraine. Donc, plus cher, peut-être, mais plus cher aussi parce qu'elle règle des problèmes qui seront les problèmes de 2050. Nous souhaitons avoir maintenant les moyens de comparer ce qui est comparable. Il ne s'agit pas de comparer la construction de deux voies en surface et la construction de quatre voies en souterrain en estimant que les choses se valent, car, non, Mesdames et Messieurs, les choses ne se valent pas. La solution des quatre voies en souterrain est une solution beaucoup plus pérenne.

L'étude qui devait être menée à la base devait l'être de manière tripartite. Nous savons maintenant que les CFF ne désirent pas participer à cette étude. On

peut tout à fait admettre ce point de vue: ils ne souhaitent pas être juge et partie. C'est juste, mais c'est pour cela que notre participation à cette étude est plus qu'essentielle maintenant.

Nous avons déjà eu plusieurs auditions concernant cet objet en commission de l'aménagement et de l'environnement, puisque nous y avons renvoyé il y a plusieurs mois de cela une motion qui traitait exactement de cette problématique et qui demandait de refuser la construction en surface et de défendre la variante souterraine. Nous avons donc déjà entendu les CFF, le Collectif 500, le magistrat, ses services; nous avons vraiment fait le tour de la question, mais personne n'a d'information supplémentaire, puisqu'il nous manque cette étude.

Je rappelle que nous parlions déjà au mois de juin de voter cet objet sur le siège. On est maintenant fin octobre; il faudrait quand même, à un moment donné, que nous le votions sur le siège, car, sinon, on ne va jamais le voter... La gare se construira et cet objet traînera à l'ordre du jour du Conseil municipal. Les auditions ayant toutes été faites, le travail ayant déjà eu lieu en commission, le magistrat étant revenu encore après coup nous parler concrètement de cette proposition pour nous permettre d'avoir toutes les informations requises, les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement ayant pu relayer tout cela à leurs caucus respectifs, nous vous invitons vivement, s'il vous plaît, à voter cet objet, et à le voter sur le siège, pour que nous puissions enfin avoir un document valable qui nous permettra de défendre la position de l'agrandissement d'une gare qui ne détruise pas notre ville.

M. Christo Ivanov (UDC). Je ne vais pas revenir sur les déclarations de ma préopinante, mais le nerf de la guerre, c'est l'argent... Alors il faut saluer le vote de la commission du Conseil des Etats, qui a accepté il y a quinze jours ou trois semaines un complément de crédit de plus de 6 milliards de francs, prévu pour les infrastructures ferroviaires. Le projet de la gare Cornavin serait par conséquent inclus dans cette enveloppe. Il convient donc de voter ce crédit d'étude ce soir sur le siège afin que l'étude puisse être rapidement lancée par l'EPFL pour concrétiser ce projet. L'Union démocratique du centre votera bien évidemment ce crédit.

Le président. J'ai reçu un projet d'amendement de Rémy Pagni portant le crédit d'étude à 195 000 francs au lieu de 130 000 francs. Je pense qu'une explication vous sera donnée. Je passe la parole à M. Kristensen.

M. Stefan Kristensen (S). Je ne vais pas non plus faire long. Notre collègue Sarah Klopmann a très bien résumé l'enjeu. Comme on le sait, la gare Cornavin

sera saturée autour de 2025. Il faut que nous puissions étudier aujourd'hui de près les différentes variantes pour créer des quais supplémentaires dans cette gare afin que notre Canton puisse rapidement défendre ces demandes de crédits auprès de la Confédération et les obtenir en temps voulu.

Le groupe socialiste appuie donc pleinement cet objet et souhaite qu'il soit voté ce soir même sur le siège. J'en profite aussi pour souligner que le mérite d'avoir secoué le cocotier et permis que cette étude démarre revient quand même à la Ville, au Conseil administratif, à M. Pagani, mais nous aurions peut-être aussi aimé que le Canton y mette un peu plus d'énergie. Mais voilà, nous prenons nos responsabilités pour l'avenir de notre collectivité et pour l'avenir des transports ferroviaires dans ce pays.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien va dans le même sens que les préopinants. Nous avons également eu l'occasion d'avoir une présentation assez complète dans le cadre de notre parti, notamment par notre député Guy Mettan, qui nous a convaincus que la voie souterraine devait être creusée. Nous sommes donc tout à fait favorables à ce que nous creusions cette question et à ce que nous débloquions ce crédit d'étude, car cela va vraiment dans le sens préconisé par le Parti démocrate-chrétien.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ensemble à gauche votera évidemment le crédit et l'amendement pour cette étude qui sera une pièce importante dans le débat que nous devons mener avec l'ensemble des acteurs concernés – le Canton, la Confédération, les CFF, mais également, et peut-être surtout, les habitants de la Ville et du Canton – car il s'agira avant tout de faire les meilleurs choix pour doter Genève et sa région de manière intelligente en infrastructures, puisqu'elles seront indispensables aux transports publics performants que nous souhaitons tous voir se développer.

Le fait même que la Ville se soit associée au Canton et plus ou moins aux CFF, qui se sont donc retirés – et on peut les comprendre – démontre bien la pertinence de faire cette étude. Néanmoins, il est clair que cette étude ne pourra être qu'une pièce dans le débat, car celui-ci dépassera forcément le cadre du rajout des deux quais à la gare Cornavin. Tout cela, évidemment, ne saurait se limiter à une question d'argent, comme cela a déjà été dit. On nous a rappelé hier soir, je crois, que nos concitoyens n'avaient pas de prix, et heureusement, mais nos quartiers populaires sont aussi extrêmement précieux pour nous.

Le développement de l'offre ferroviaire à plus long terme, le transit des marchandises en particulier, le transport des matières dangereuses, qui passe actuelle-

ment en surface en plein centre de notre ville, l'éventuelle future gare à la Praille – que beaucoup de monde considère comme une évidence à long terme et qui était déjà préconisée par Braillard, puis par Saugey – la connexion future de Cointrin avec la ligne venant directement de Lausanne – la fameuse raquette – sont autant de questions qui resteront évidemment ouvertes après cette étude; nous rejoignons également M. Kristensen. Néanmoins, nous sommes heureux de voir aujourd'hui que la Ville est devenue un moteur dans cette affaire qui, jusque-là, manquait sérieusement de pilote dans l'avion, si j'ose dire.

M. Adrien Genecand (LR). Nous voterons évidemment ce projet sur le siège. J'imagine que l'amendement représente la partie CFF que nous devrions payer... C'est bien cela? (*Remarque de M. Rémy Pagani.*) Je pense donc que nous serons tous d'accord de voter cela au cas où, effectivement, les CFF ne participeraient pas.

Sur le fond, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rappeler simplement une chose. L'échéance, c'est 2025. Les fonds, les 800 millions de francs que nous offre la Confédération, c'est quand même huit fois notre budget d'investissement théorique. C'est un peu l'enjeu de ce débat: savoir comment on les obtient pour qu'on puisse réaliser ces deux voies de plus en 2025. Et puis, l'enjeu de cette étude, c'est de savoir si on arrive, avec la variante souterraine – puisque c'est possible dans la variante en surface – à ne pas avoir un surcoût trop important. Je ne vais pas vous faire un dessin, mais je pense quand même que les finances du Canton seront passablement chargées ces prochaines années, que les arbitrages à faire seront peut-être difficiles et, surtout, il nous faut savoir si avec cette variante souterraine on arrive à construire pour 2025. Je crois donc que l'enjeu de cette étude, c'est de savoir combien la variante souterraine coûtera en plus et si cette dernière est réalisable dans les temps.

Alors, j'espère que nous nous rallierons tous sur le fait que l'extension de la gare est essentielle, que Genève doit rattraper son retard en matière ferroviaire, en comparaison suisse, et que l'on doit faire cette extension coûte que coûte. J'espère aussi, si l'étude nous dit que la variante en surface est la façon la plus sage et, accessoirement, probablement la moins chère de le faire, que nous nous rallierons tous sur le fait de le faire de cette façon-là – nous n'aurons ainsi pas dépensé inutilement de l'argent pour l'étude – et qu'on ne dira pas à la fin, si l'étude nous montre que c'est trop long et largement trop cher, qu'il faut quand même faire la variante souterraine.

J'espère que tout le monde sera d'accord dans cette enceinte pour se rallier – c'est l'objectif de cette étude – à la solution la plus sage qui sera donnée par un professionnel, en l'occurrence par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne,

et cela quelle que soit cette solution... J'ai eu quand même l'impression, en effet, vu les quelques prises de position que nous avons entendues, qu'on ne voulait absolument pas toucher aux Grottes. Alors, Mesdames et Messieurs, si c'est cela le débat, arrêtons-nous là, ne dépensons pas d'argent et votons sur la question de savoir si nous sommes prêts, oui ou non, à toucher aux Grottes.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois soutiendra ce crédit d'étude. Nous sommes tout à fait favorables à l'extension de la gare Cornavin en souterrain. Nous pensons effectivement que c'est une nécessité, non pas parce que cela détruirait des bâtiments aux Grottes, même si certains méritent une grosse réfection – c'est mon avis personnel – mais parce que déplacer plus de 200 logements pour étendre la gare, ce n'est pas raisonnable. Il est préférable d'étudier réellement la faisabilité d'une extension en souterrain, quand bien même celle-ci sera probablement plus chère. Evidemment, nous sommes enthousiastes à l'idée de voter cette proposition pour que nous ayons rapidement les résultats de cette étude.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, évidemment, s'il est tentant de voter une pareille étude dans le cas présent, il n'en faut pas moins nous confronter aux dures réalités de la vie... Je pense que vous avez été nombreux à recevoir cette brochure intitulée *Léman 2030. Le rail, avenir de la Métropole lémanique*. Visiblement, c'est une brochure tout ménage. Nous pouvons y lire en page 2 que l'extension de la gare Cornavin avec deux voies supplémentaires permettra d'absorber près de 100 000 voyageurs par jour, et que ce projet fait actuellement l'objet d'une convention-cadre «Léman 2030». Je ne sais pas qui d'entre vous est au courant, mais c'est une convention qui a été signée par l'Office fédéral des transports (OFT), les Cantons de Vaud et Genève, et les CFF.

Cela signifie que ce projet, s'il n'est pas définitivement réglé, est fortement avancé. Et, nous, au Conseil municipal, nous nous sommes saisis au mois de juin de ce problème. Nous nous posons une bonne question, du reste, je ne conteste pas du tout le fond de la question, mais il semble tout de même que ce problème est en voie de résolution ou, en tout cas, qu'il est quasiment bouclé par les autorités cantonales genevoises, preuve en est le fait que les députés ont reçu cette jolie brochure en polychromie *Mobilités 2030 – Stratégie multimodale pour Genève*, où il est bien évidemment également question de ce projet. On ne va pas aller contre, on s'en doute, mais, en quelque sorte, cela nous met au pied du mur...

J'avoue que je me demande quand même si cela vaut la peine de dépenser près de 200 000 francs pour poser une question dont on peut prévoir la réponse de la part des autorités cantonales, qui ont déjà pratiquement mis ce projet sous toit,

et auxquelles il faudra opposer de solides arguments pour le remettre en question, de solides arguments qui sont contestés, d'ailleurs.

A l'Union démocratique du centre, nous avons eu le plaisir d'entendre un des responsables CFF de ce projet. Il nous a expliqué que la construction de deux voies qui descendent en sous-sol et, plus encore, qui remontent en direction de la Plaine, posaient d'infinis problèmes techniques, que le projet tel que pensé par les CFF était un projet abouti, et qu'il allait vraiment être très difficile de discuter. J'aimerais donc entendre M. Pagani réactualiser le projet et savoir si c'est vraiment jouable, si cela vaut la peine. L'Union démocratique du centre est en faveur du vote de ce crédit; elle est surtout favorable au fait d'avoir deux quais à disposition, c'est-à-dire quatre voies.

J'avoue, en effet, que nous ne comprenons que difficilement le projet qui nous est proposé avec deux voies supplémentaires seulement alors que le trafic est en perpétuel développement, et dont les chiffres avancés pour 2030 nous semblent absolument faux. Je crois que, sans être de grands spécialistes, nous voyons bien le boum que représentent aujourd'hui les transports publics. Nous sommes assez perplexes devant cette solution consistant à mettre seulement deux voies supplémentaires. Nous ne sommes pas loin de parier que, d'ici à quelques années, ce n'est plus deux voies qui seront construites sur le quartier des Pâquis, mais quatre voies seront nécessaires.

Voilà ces quelques remarques simplement pour attirer votre attention sur le fait que c'est un peu le combat de Don Quichotte, puisque nous allons devoir affronter des gens certainement plus puissants que nous et que, si cette étude est déclenchée, il faudra qu'elle soit vraiment chiffrée pour que nous sachions où nous allons pour pouvoir discuter à la lumière de cette fameuse convention signée par les autorités vaudoises, genevoises, fédérales et par les CFF.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je ne vais pas revenir sur les propos de notre excellent collègue Jean-Charles Lathion, bien évidemment, mais je voudrais revenir sur la coopération entre le Canton et la Confédération, surtout au niveau de nos représentants. Vous savez sans doute que nous avons un conseiller national, Luc Barthassat, qui siège à la commission des transports et qui est le fer de lance, justement, pour rechercher cet argent supplémentaire auprès des Chambres fédérales. J'enjoins donc vraiment à la Ville de Genève de ne pas travailler en solitaire, en autiste – pour reprendre un terme qui a été utilisé hier soir – mais vraiment de travailler ensemble avec les autorités cantonales et fédérales. J'insiste sur ce point.

C'est un défi qui concerne notre cité, bien évidemment, mais aussi le Canton, et il s'agit de mettre toutes les forces ensemble sans entrer dans une guéguerre

entre le Canton, la Ville ou autre. Il s'agit vraiment de mettre toutes les forces en commun pour obtenir le résultat que nous souhaitons. J'enjoins donc au Conseil administratif d'être vigilant, pragmatique, et de ne pas mettre d'idéologie dans ce projet. Je vous remercie infiniment.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certains l'ont relevé, c'est une discussion politique, stratégique, que nous menons aujourd'hui. Je vous remercie pour l'unanimité des prises de position qui visent à nous donner les moyens de ce combat. Cela ne va pas être simple, Monsieur Bertinat, cela ne l'a jamais été. Depuis que je suis là, je me bats pour que la gare Cornavin soit calibrée de façon adéquate. Ce qui a été construit aujourd'hui a été calibré il y a quinze ans, et c'est déjà obsolète, certains le constatent d'ailleurs. Je me suis donné personnellement les moyens d'aller visiter plusieurs gares en Europe et je me suis aperçu, en discutant avec des ingénieurs français, que les Français soumettaient leurs projets à un spécialiste de l'EPFL à Lausanne qui est reconnu au niveau européen, voire mondial.

Je pense donc que, là, nous aurons une expertise qui ne sera pas entachée de facilité, puisque je pense, en effet, que la solution des CFF consistant à construire en aérien est une solution de facilité qui ne fait que résoudre le problème de 2030 à 2050 – d'ailleurs les CFF le reconnaissent – mais qui nécessitera de remettre cette problématique sur le métier en 2050. Je pense donc que vous avez tout à fait raison de voter ce crédit d'étude sur le siège, parce qu'il nous permettra de donner un mandat clair aux spécialistes, que ce soient les ingénieurs en bâtiment ou les ingénieurs et docteurs en chemins de fer, si j'ose dire.

Cela étant, Mesdames et Messieurs – et M. de Kalbermatten l'a relevé – il y a quand même une unanimité sérieuse et sincère entre tous les intervenants romands pour dire que Genève comme Lausanne ont besoin de cet argent de la Confédération. Ces 790 millions, qui devront être inscrits dans le budget de la Confédération pour la gare Cornavin, sont nécessaires, quoi qu'il se passe, d'ailleurs, puisque, quand bien même les CFF pourront dans quelques années monter sur deux étages leurs trains réguliers qui passeront à la gare Cornavin, cela ne suffira pas, parce qu'il y aura vraiment un engorgement de cette gare en 2020, tous les spécialistes s'en rendent compte.

Cette unanimité va jusqu'au point que nous avons – nous, le Conseil administratif, par ma signature comme maire et comme conseiller administratif responsable des constructions et de l'aménagement, et le Conseil d'Etat, par les signatures de M^{me} Künzler et du président du Conseil d'Etat – adressé une lettre commune aux Chambres fédérales pour leur dire que nous avons résolu la problématique de l'implantation d'une gare, puisque cette question s'était posée dans le passé, et je trouve qu'il était légitime de se la poser. Il était question d'implan-

ter cette future gare à l'aéroport ou plutôt – comme l'architecte Brailard l'avait imaginé, et à raison peut-être – au centre de tri de marchandises de la Praille.

Ces options-ci coûtaient de part et d'autre à peu près 5 milliards de francs, et les CFF nous ont démontré que cette somme était relativement impossible à débloquer d'ici à 2020 – vous faites le calcul – les CFF n'imaginant pas pouvoir dépenser plus de 200 millions de francs par année pour engager des entreprises. Bref, nous nous sommes questionnés et nous sommes tous tombés d'accord sur le fait qu'il s'agissait maintenant de faire en sorte que la gare Cornavin prenne la dimension adéquate pour absorber l'augmentation du nombre de voyageurs.

Je vous rappelle d'ailleurs que la problématique lancinante de notre agglomération et de notre ville, c'est de voir 120 000 personnes débouler le matin – si j'ose dire – et repartir le soir en voiture et en transports publics. Celles et ceux qui restent en ville pendant les vacances le constatent régulièrement: on circule normalement les jours fériés et les jours de vacances, mais, après, c'est l'engorgement, puisque, forcément, 120 000 personnes, ce n'est pas tout simple à ranger dans une aussi petite ville que la nôtre.

Alors tout n'est pas encore gagné, mais nous sommes en passe de gagner ces 790 millions de francs qui seraient attribués par la Confédération pour la gare Cornavin. Après, la question de savoir où on va mettre ces 790 millions, c'est une autre affaire, mais cette étude nous permettra de le dire. Monsieur Bertinat, vous faites donc bien de relever que tout n'est pas gagné. Toujours est-il que j'ai en mains une prise de position du Conseil d'État selon laquelle il s'engagerait, tout comme la municipalité – si la variante souterraine devait s'avérer la plus efficace, la plus efficiente, et pour autant qu'elle ne parte pas dans les hautes sphères financières – à financer quelque chose. Nous avons en effet évalué, Mesdames et Messieurs, que, de toute façon, avec l'option aérienne, cela coûterait à peu près 500 millions de francs pour recoudre le tissu urbain et refaire un quartier, puisque le bas du quartier des Grottes commencerait à peu près à la fontaine de la place des Grottes.

En conséquence, je vous remercie de faire droit à cette proposition de crédit d'étude. J'ai déposé un amendement qui vise à partager en deux plutôt qu'en trois les frais d'études:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert (...) un crédit d'étude de 195 000 francs (...)»

L'article 2 étant modifié en conséquence. Si d'aventure la variante souterraine était retenue, les CFF s'engagent – j'ai aussi une lettre – à reprendre à leur compte un tiers de la somme. C'est pourquoi je vous propose d'accepter l'amen-

dement ce soir et je vous invite à vous joindre à moi pour faire en sorte que cette variante souterraine soit retenue, auquel cas nous commencerions à gagner un peu d'argent ou, en tout cas, à en économiser.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). J'ai une question pour notre maire favori relative au résultat des études-cadres des CFF, qui devaient être remises le 30 juin 2012. Passé cette date, la Ville avait la possibilité de mettre en œuvre le PLQ N° 29383. Quel a été le résultat après le 30 juin?

M. Rémy Pagani, maire. Je vous rappelle que nous avons fait recours contre l'extension de la gare Cornavin telle qu'elle est envisagée aujourd'hui, et nous avons eu bien raison de le faire, mais nous avons retiré notre recours sur la base d'une convention signée en 2009. Cette convention stipulait que, si les CFF n'avaient pas rendu les études-cadres au 30 juin 2012, nous étions en droit de reprendre le PLQ. Nous avons considéré, pour préserver nos droits, Madame la conseillère municipale – et j'ai écrit une lettre au nom du Conseil administratif – que les études qui nous ont été fournies n'étaient pas des études-cadres. Ce sont des études générales, mais ce ne sont pas des études-cadres au sens scientifique du terme. Alors nous n'allons pas jouer les jusqu'au-boutistes, mais si d'aventure les CFF abandonnaient complètement tout projet, à ce moment-là, le PLQ resterait en force, puisque nous avons annoncé la couleur et dit que nous n'acceptons pas le cadre légal, en tout cas les études qui nous ont été remises, qui ne correspondaient pas au but recherché par la convention.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (66 oui).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'amendement de M. Pagani est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité (66 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée à l'unanimité (66 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 195 000 francs destiné à la réalisation d'une expertise neutre relative à l'extension de la gare CFF de Cornavin, qui sera menée conjointement et à parts égales entre les CFF, l'Etat de Genève et la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 195 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève de 2014.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Avant de passer au point suivant, je vous propose de traiter les propositions PR-1000 et PR-1001, que le bureau et les chefs de groupe ont décidé, à l'unanimité, de renvoyer directement en commission.

S'agissant de la proposition PR-1000, comptes du Grand Théâtre, il a été décidé de la renvoyer à la commission des finances et à celle des arts et de la culture... (*Protestations.*) S'il y a des contestations, cette proposition restera au point 18 de l'ordre du jour et sera traitée en temps voulu. Mesdames et Messieurs, remettez-vous-en à vos chefs de groupe et au bureau, qui ont été unanimes pour la renvoyer aux deux commissions... (*Remarques.*) Vous avez le droit de ne pas être d'accord, la proposition PR-1000 restera donc au point 18. Tout à l'heure, nous verrons si nous pouvons renvoyer directement en commission la proposition PR-1001.

(N.d.l.r.: ces objets seront traités dans le Mémorial N° 24.)

8. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture de 11 crédits pour un montant brut total de 47 056 900 francs, dont à déduire des recettes pour un montant de 1 529 000 francs, soit un montant net de 45 527 900 francs, soit:

- **délibération I: un crédit brut de 42 185 500 francs, complémentaire au crédit de 8 465 000 francs voté le 12 octobre 2011 (PR-906/II pour la réalisation d'enceintes de fouilles), destiné à la construction et aux aménagements intérieurs de dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève (plusieurs institutions culturelles), dont à déduire la participation de la Codha pour un montant de 779 000 francs, soit un montant net de 41 406 500 francs;**
- **délibérations II et III: deux crédits pour un montant brut total de 3 689 700 francs destinés à la contre-prestation due pour la constitution d'une servitude d'usage exclusive en faveur de la Ville de Genève (MHN) et aux aménagements intérieurs d'un abri de biens culturels (collections du Muséum d'histoire naturelle et du Musée d'histoire des sciences), dont à déduire la subvention de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) de 750 000 francs, soit un montant net de 2 939 700 francs;**
- **délibération IV: un crédit de 451 600 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la FVGLS consacrée à la rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment boulevard de Saint-Georges 41;**
- **délibérations V à XI: sept crédits pour un total de 730 100 francs destinés au mobilier et au matériel d'exploitation ainsi qu'au matériel informatique des dépôts et de l'abri de biens culturels précités.**

Ces 11 crédits concernent des objets situés à la rue du Stand 22 et au boulevard Saint-Georges 41, parcelles N^{os} 99, 100, 101, 102, 3340, 4188 et 4189, feuilles N^{os} 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève, (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève) (PR-972).

Préambule

Ces dernières années, le site dit «des Anciens Services industriels» à la Jonction a fait l'objet d'importants travaux de décontamination et de dépollution. Ces

travaux sont maintenant terminés, mis à part un complément de dépollution à opérer après la démolition des ultimes constructions qui demeurent sur le site.

La construction de l'«écoquartier», issue du concours d'architecture organisé en 2009-2010, va pouvoir démarrer dès la délivrance des autorisations de construire, dont les requêtes ont été déposées par les différents maîtres d'ouvrage dans le courant de l'année 2011.

Il comprendra quelque 300 logements, répartis dans trois immeubles, que construiront la Coopérative de l'habitat associatif (Codha), la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et la Coopérative des Rois, des surfaces d'activités et de commerces, un parking souterrain de 300 places à réaliser par la Fondation des parkings et, en sous-sols des bâtiments de la Codha et de la FVGLS, des dépôts et abris de biens culturels pour les collections de différentes institutions culturelles de la Ville de Genève, qui font l'objet, ainsi que leur équipement, de la présente proposition.

Deux demandes de crédit relatives à ce projet ont déjà été traitées par votre Conseil: la PR-641, acceptée en avril 2009, pour le financement des études qui sont maintenant arrivées à leurs termes, et la PR-906, acceptée en octobre 2011, pour celui de la dépollution complémentaire du terrain et d'exécution des enceintes de fouilles nécessaires à ces travaux.

Historique de l'opération

- Décembre 2004 Le Conseil administratif décide de réaliser des dépôts en sous-sol du site dit «Artamis» après l'opération d'assainissement du terrain.
- Juin 2008 Proposition du Conseil administratif au Conseil municipal, PR-625, de 28 299 000 francs destinés à la participation de la Ville de Genève aux travaux d'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz.
- Septembre 2008 Proposition du Conseil administratif au Conseil municipal, PR-641, de 3 842 000 francs pour le financement des études de:
- la construction d'un dépôt pour les collections patrimoniales (3 150 000 francs);
 - l'aménagement des espaces publics (442 000 francs);
 - l'étude d'un concept énergétique global (250 000 francs).
- Novembre 2008 Le rapport PR-625 A est accepté par le Conseil municipal.
- Avril 2009 Le rapport PR-641 A, arrêtés I et III sont acceptés par le Conseil municipal, l'arrêté II est accepté amendé.

2482

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

- Avril 2009 Un concours de projets d'architecture à deux degrés pour la construction d'un écoquartier est lancé. Le programme comprend des logements, des surfaces d'activités et, dans les sous-sols, les dépôts de biens culturels des collections patrimoniales de la Ville de Genève.
- Février 2010 Le jugement du concours est rendu public. Le lauréat est: Dreier Frenzel Architecture Communication.
- Février 2011 Validation de l'avant-projet.
- Mai 2011 Une requête en autorisation de construire pour les dépôts principaux est déposée auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DD 104 301).
- Août 2011 Une requête en autorisation de construire est déposée auprès du Département des constructions et des technologies de l'information par la FVGLS pour un immeuble d'habitation contenant l'abri des biens culturels du MHN en sous-sol (DD 104 496).
- Septembre 2011 Proposition du Conseil administratif au Conseil municipal, PR-906, comprenant:
- un crédit de 7 130 600 francs destiné à la dépollution complémentaire du site;
 - un crédit de 8 465 000 francs destiné aux enceintes de fouilles nécessaires aux travaux de dépollution complémentaire du terrain, ainsi qu'au terrassement des matériaux profonds non pollués (molasse saine).
- 12 octobre 2011 Le rapport PR-906 A est accepté par le Conseil municipal.
- Décembre 2011 Obtention de la subvention de l'OFPP (Office fédéral de la protection de la population) pour l'abri de biens culturels du MHN.
- Mai 2012 Validation du projet et du devis général.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.

Cette proposition répond à la question écrite QE-339 du 13 octobre 2010.

Exposé des motifs

Les musées et institutions patrimoniales de la Ville de Genève ont pour mission première d'assurer la bonne conservation du patrimoine collectif. C'est là la condition sine qua non pour permettre aux institutions d'assurer leurs missions

d'étude, de recherche et de diffusion des collections auprès des publics par des mises en valeur, des expositions et des actions de médiation.

Ce patrimoine s'est enrichi au fil du temps, soit par des donations et des legs de tiers, soit par des acquisitions. La collectivité a donc le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations futures, ainsi que le Conseil international des musées (ICOM) le préconise: «Les musées sont responsables vis-à-vis du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel. Les autorités de tutelle et tous ceux concernés par l'orientation stratégique et la supervision des musées ont pour obligation première de protéger et de promouvoir ce patrimoine, ainsi que les ressources humaines, physiques et financières rendues disponibles à cette fin.»

Nos musées et institutions disposent de collections de premier plan, d'intérêts national et international, qui participent au rayonnement de Genève.

Le Musée d'art et d'histoire (MAH) réunit plus d'un million d'objets avec notamment 8000 tableaux et sculptures, 350 000 estampes, 25 000 dessins au cabinet des arts graphiques, 70 000 objets archéologiques, 100 000 pièces de numismatique, 15 à 18 000 pièces d'horlogerie et d'émaillerie, 23 600 objets d'arts appliqués, 560 000 ouvrages à la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Il s'agit du seul musée encyclopédique de Suisse. Ses collections sont exceptionnelles, quelques points forts: Kerma, une des collections de la préhistoire la plus importante de Suisse, une collection de pastels du XVIII^e siècle unique au monde avec Liotard, Quentin de la Tour, etc., une des plus importantes collections d'œuvres de Ferdinand Hodler, une collection d'horlogerie unique et fondamentale pour l'histoire de la Fabrique genevoise. La renommée de cette institution fait que plusieurs fondations y ont déposé des œuvres pour les mettre à la disposition des scientifiques et du public.

Le Musée Ariana, musée suisse de la céramique et du verre, est l'une des cinq institutions les plus importantes d'Europe dans ce domaine. Il conserve, étudie et expose une collection de 22 000 objets en céramique, 2500 pièces de verre et 340 vitraux. C'est la seule institution européenne qui soit entièrement dédiée aux arts du feu sans être liée à une manufacture et qui poursuive une mission de nature encyclopédique dans le domaine de la céramique. Les collections de l'Ariana couvrent sept siècles d'histoire, du Moyen Age à nos jours. La céramique contemporaine est très présente et ce volet important témoignant de l'évolution artistique du plan local, régional et international, est développé avec constance.

Le Musée d'ethnographie (MEG) compte 76 000 objets dont 17 000 relatifs à l'Afrique, 12 000 aux Amériques, 14 000 à l'Asie, 19 000 objets et 15 000 images populaires de l'Europe, 5000 à l'Océanie, une collection de 2300 instruments de musique, les archives internationales de musique populaire avec 15 000 disques et 300 000 documents d'anthropologie visuelle et de l'iconographie. C'est l'une

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

des deux plus importantes collections de Suisse réunissant des ensembles significatifs d'objets des 5 continents.

La Bibliothèque de Genève (BGE) abrite 2 millions d'ouvrages, des dizaines de milliers de manuscrits, 100 000 affiches, 25 000 cartes anciennes, un fonds patrimonial d'importance mondiale à l'Institut et Musée Voltaire, 3 millions de pièces au Centre d'iconographie genevoise, un important fonds de partitions à la bibliothèque musicale. C'est un des plus importants patrimoines de Suisse avec trois pôles d'excellence: Genève, la Réforme et le Siècle des Lumières.

Le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) recense près de 2000 œuvres dont 270 sises dans l'espace public. Il s'agit d'une collection initiée dans les années 1970.

Le Muséum d'histoire naturelle abrite un formidable et important patrimoine naturel. Si une petite partie des collections, celle qui est exposée, fait la joie des visiteurs, la majorité est conservée dans les réserves et fait l'objet d'études scientifiques menées par des chercheurs non seulement du Muséum mais aussi du monde entier.

Ces études constituent une base indispensable pour proposer des mesures appropriées de protection et de sauvegarde de la biodiversité. Notamment par la présence d'espèces disparues et de types (des spécimens uniques servant de référence pour la définition des espèces), une grande partie de ce patrimoine est irremplaçable. L'autre partie, constituée d'organismes actuels, ne pourrait pas être reconstituée, d'une part pour des raisons financières, d'autre part et surtout, pour des raisons d'éthique. Il n'est plus question aujourd'hui de prélever des animaux dans la nature comme cela se faisait au cours des siècles derniers.

Par ailleurs, le Muséum gère également la collection du Musée d'histoire des sciences, une collection unique en Suisse qui rassemble les instruments scientifiques des savants genevois du XVII^e au XIX^e siècle. Ces objets uniques témoignent de l'histoire de Genève et de la construction du savoir scientifique en général.

A l'exception du MEG, qui n'a aucune capacité de stockage dans son propre bâtiment, ces institutions disposent certes de réserves de stockage dans les bâtiments qui leur sont attribués mais elles ne suffisent plus depuis de nombreuses années, d'une part en raison de l'accroissement normal des collections et d'autre part des conditions de conservation qui ont évolué sous l'effet du développement de la conservation préventive.

A titre d'exemple, l'abri dont dispose l'Ariana présente un climat particulièrement instable, inadapté à la conservation du verre. Celui-ci est en effet de nature extrêmement fragile et instable et subit des altérations irréversibles et irrécupérables lorsqu'il n'est pas conservé dans de bonnes conditions.

L'idée de construire un dépôt patrimonial central pour entreposer les collections, nécessitant les conditions de conservation les plus strictes, en référence aux normes internationales de l'ICOM (Conseil international des musées), remonte aux années 1990. Le projet a été différé en raison de la crise financière mais aussi eu égard à l'absence de terrain s'y prêtant.

Entre-temps, la triste actualité du cambriolage commis en novembre 2002 au Musée de l'horlogerie a incité les assurances de la Ville à relever le niveau de sécurité des dépôts. Ainsi ont-elles exigé que les futurs dépôts pour des collections patrimoniales soient situés en sous-sol.

Le projet de regrouper les collections de la Ville, à l'instar de ce qui a été fait par d'autres collectivités publiques, a donc été réactivé. Il doit permettre de rationaliser les coûts liés aux dispositifs de sécurité, à la régulation et la maîtrise des conditions hygrométriques, à la mise en place d'installations de traitement contre les insectes nuisibles (anoxie, congélation).

C'est en décembre 2004 que la décision d'implanter des dépôts pour ces collections a été prise par le Conseil administratif au moment où il est apparu qu'il fallait engager la dépollution et la décontamination de l'ancien site des SIG à Artamis.

Dès lors qu'une excavation sur plusieurs mètres de profondeur en sous-sol devait être réalisée, le Conseil administratif a vu là l'unique opportunité de pouvoir construire ces dépôts pour assurer la conservation de ces biens patrimoniaux à long terme.

Etant donné l'insuffisance de locaux précitée, les musées (Musée d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie), le FMAC et la Bibliothèque de Genève louent actuellement des locaux présentant des conditions de conservation variables auprès de tiers pour un montant total de près de 1,5 million par année. Ces baux commerciaux sont également sujets à des adaptations, les coûts à la charge des institutions connaissant par ailleurs une relative croissance.

Ainsi par exemple le Musée d'ethnographie loue aux Ports Francs des dépôts pour sa collection. Cette dernière avait dû être évacuée des locaux de Carl-Vogt en raison des mauvaises conditions de conservation et de sécurité. Rappelons que les collections s'entassaient dans les combles (surcharge thermique) et dans les sous-sols. Aux Ports Francs, elles ne bénéficient toutefois pas de conditions aux normes internationales.

Pour des raisons évidentes d'études scientifiques qui visent à mettre en valeur le patrimoine de la Ville de Genève, rappelons que les collections patrimoniales doivent rester accessibles au personnel scientifique des institutions. La situation au centre-ville de ces dépôts est donc nécessaire.

En conclusion, cette réalisation permettra:

- d’assurer la conservation des biens patrimoniaux de la Ville (collections régulièrement enrichies notamment par les dons de particuliers) dans des locaux aux normes de conservation préconisées par l’ICOM;
- d’assurer des conditions d’études scientifiques adaptées sur les collections;
- à terme, des économies annuelles sur le budget de fonctionnement de près de 1,5 million;
- d’éviter de procéder à de nouvelles locations de dépôts plus adaptés que ceux qui le sont actuellement;
- de réduire les frais de transport des objets et les déplacements du personnel dans plusieurs dépôts.

Précisons que ce projet de construction a également conduit le Service des bâtiments à piloter en collaboration avec chacune des institutions patrimoniales une révision du concept de sécurité dans les musées en adoptant les avantages les plus récents de la technologie.

Obligations légales et de sécurité

Les collectivités se doivent d’éviter la dégradation, voire la perte de biens culturels, par l’adaptation des mesures de conservation aux normes recommandées par les instances qui font autorité.

Situation des ouvrages

Ils seront répartis dans les sous-sols de deux immeubles distincts.

Celui contenant les dépôts principaux sera situé au nord du site, côté rue du Stand, sous l’immeuble d’habitation à construire par la Coopérative de l’habitat associatif (Codha). Il accueillera les collections des institutions suivantes:

- Musées d’art et d’histoire;
- Musée Ariana;
- Musée d’ethnographie;
- Bibliothèque de Genève;
- Fonds municipal d’art contemporain.

L’autre, contenant les abris de biens culturels pour les collections du Muséum d’histoire naturelle et du Musée d’histoire des sciences sera situé au sud du site, côté boulevard Saint-Georges, dans les sous-sols de l’immeuble à construire par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

Dépôts principaux pour les musées et institutions patrimoniales

Descriptif de l'ouvrage

Les dépôts principaux seront situés au sous-sol d'un immeuble d'habitation de 10 étages sur rez-de-chaussée. Ils se développeront sur une surface utile de 10 000 m² environ, répartis sur 5 étages dont trois enterrés.

Le rez-de-chaussée comprendra une loge de sécurité, des sas de contrôle pour les accès des biens, des personnes et des véhicules depuis la rue du Stand, des vestiaires pour le personnel, ainsi qu'un local de stockage pour les très grands objets qui ne trouveront pas leur place dans les étages inférieurs (MAH).

Le premier étage, réservé aux conservateurs, accueillera une salle de travail et de consultation, un espace détente, ainsi que les formats spéciaux du MEG.

Le premier sous-sol sera affecté au Musée d'ethnographie et aux collections nécessitant un climat particulier de la Bibliothèque de Genève/Centre d'iconographie genevois et du Fonds municipal d'art contemporain. Il comprendra également un local pour le traitement des objets par anoxie partagé entre le MEG et le MAH, ainsi qu'un local technique pour l'ensemble des dépôts.

Le deuxième sous-sol, d'une hauteur sous plafond de 3,90 m, sera entièrement consacré aux Musées d'art et d'histoire et au Musée Ariana.

Le troisième sous-sol, enfin, sera partagé entre la Bibliothèque de Genève, le Fonds municipal d'art contemporain et les Musées d'art et d'histoire, qui disposeront de deux chambres fortes.

Concept architectural et structure

Des pieux sécants d'un diamètre de 90 cm seront ancrés profondément dans la molasse. Ils retiendront la pression des terres environnantes, permettront l'excavation et limiteront les arrivées d'eau de la nappe phréatique. Les matériaux extraits suivront les mêmes filières de recyclage et de dépollution que ceux de l'ensemble du site

A l'intérieur de cette enceinte, la construction sera détachée de la paroi de pieux de façon à ménager un vide sanitaire latéral. Celui-ci sera ventilé et accessible pour des raisons de contrôle des étanchéités et des isolations.

Sous le dernier niveau de dépôts, un étage de rétention permettra de réduire les remontées d'humidité et de répartir les énormes charges des colonnes sur le terrain. Bien que d'une hauteur réduite, ce niveau sera lui aussi accessible.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Les murs, les dalles ainsi que les colonnes qui les supportent seront en béton armé, les séparations entre les différents locaux en plots de ciment revêtus d'une couche de peinture afin d'éviter le dépôt de poussières.

Les dalles seront recouvertes d'une chape de 5 cm permettant l'encastrement de rails pour les armoires de stockage mobiles.

Au sol, une couche de résine recouvrira les couloirs, alors que dans les locaux une simple peinture de sol suffira pour garantir un entretien adéquat.

L'ensemble des locaux sera équipé d'armoires fixes ou mobiles adaptées aux différentes collections en collaboration avec les utilisateurs.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Les dépôts principaux seront construits conformément à la stratégie générale «100% renouvelable en 2050» adoptée par la Ville de Genève. Cette construction s'intègre dans un écoquartier, dont l'objectif global est d'être «100% renouvelable et 0 émission» pour ses besoins en énergie, et si possible à énergie positive, c'est-à-dire qu'il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. La présente construction répondra aux critères de haute performance énergétique, et sera d'un niveau au minimum équivalent à Minergie.

Amélioration de la qualité de l'air

La solution technique de production de chaleur par pompe à chaleur permettra de n'avoir localement aucune émission de gaz dans une zone à émissions excessives, conformément aux objectifs cantonaux.

Respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier. En particulier, prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.ecobau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Concept énergétique

Qualité thermique de l'enveloppe

Grâce à une isolation périphérique performante, la construction possédera une enveloppe thermique de performance équivalente à un standard Minergie, avec un indice de dépense énergétique pour le chauffage d'environ 83 MJ/m².

Description des installations techniques

Chauffage et froid

Les productions de chaleur pour le chauffage et le froid de ce bâtiment seront assurées par une pompe à chaleur réversible (PAC). Elle puisera une partie de son énergie (70%) dans un réseau d'eau du Rhône. Le solde d'énergie à fournir (30%) proviendra de l'électricité nécessaire à son fonctionnement. Lorsque la température de l'eau le permettra, la production de froid sera réalisée par échange direct sans recours à la pompe à chaleur (Freecooling).

Conditionnement d'air des dépôts

Les conditions climatiques des dépôts seront maintenues au moyen d'un système de ventilation double flux avec traitement d'air (contrôle des températures et de l'humidité). Lorsque les caractéristiques de l'air intérieur le permettront la ventilation sera réduite au minimum.

Les installations techniques de chauffage et de conditionnement d'air sont conçues pour maintenir des conditions climatiques favorables aux stockages des œuvres dans une enceinte étanche.

Installations électriques

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct. La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 380/4 valeur Minergie. Les puissances et niveaux d'éclairage seront réglés en fonction de l'affectation de chaque local conformément à la norme EN12464-1. Des sondes à détection de présence permettront une rationalisation des durées de fonctionnement des luminaires dans le but d'économiser l'énergie.

Installations sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». Les chasses d'eau des WC auront une contenance de six litres avec double commande.

Programme et surfaces

<i>Dénomination du local</i>	<i>Surfaces utiles en m²</i>	<i>Utilisateurs</i>
<u>Rez de chaussée</u>	<u>420</u>	
Sas d'entrée véhicule	87	Communs

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Local de livraison	146	Communs
Sas d'entrée personnes	5	Communs
Vestiaires/Sanitaires	25	Communs
Local entretien	11	Communs
Loge des gardiens: Bureau	71	Gardiens
Cuisinette	9	Gardiens
Espace de repos	8	Gardiens
Sanitaires	11	Gardiens
Local sécurité	8	Gardiens
Hauts Formats	39	MAH
<u>1^{er} niveau</u>	<u>183</u>	
Espace de consultation	64	Communs
Espace cafétéria	28	Communs
Local électrique	11	Communs
Formats spéciaux	80	MEG
<u>1^{er} sous-sol</u>	<u>2 796</u>	
Afrique	320	MEG
Amérique	184	MEG
Europe 1	239	MEG
Europe 2	342	MEG
Europe 3	276	MEG
Océanie	146	MEG
Musique	133	MEG
Asie	256	MEG
Iconographie	69	MEG
Anthropologie audiovisuelle	100	MEG
Stockage emballage	84	MEG
Conditionnement	45	MEG
Quarantaine	30	MEG
Anoxie	48	MEG/MAH
Stockage entretien	14	MEG
Prises de vues	46	MEG
Divers	51	MEG
Dépôt froid	139	CIG
Dépôt froid	27	FMAC
Sas dépôts froids	7	MEG/CIG/ FMAC/MAH
Local ventilation	218	Communs
Local électrique	16	Communs
WC	6	Communs

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
 Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
 du futur écoquartier Jonction

2491

<u>2° sous-sol</u>	<u>3 310</u>	
Peinture	594	MAH
Sculture	493	MAH
Arts appliqués / papiers peints + bois	552	MAH
Arts appliqués textiles	378	MAH
Arts appliqués instruments anciens	212	MAH
Archéologie bois et organique	392	MAH
Bibliothèque art et archéologie	247	MAH
Stockage divers	6	MAH
Fonds photographiques	19	MAH
Céramiques	209	Ariana
Verres	172	Ariana
Stockage divers	14	Ariana
WC	6	Communs
Local électrique	16	Communs
<u>3° sous-sol</u>	<u>3 236</u>	
Magasin 1	447	BGE
Magasin 2	566	BGE
Collections diverses (ou dépôt tempéré)	492	FMAC
Arts appliqués / Armes et armures	195	MAH
Arts appliqués / Horlogerie	136	MAH
Archéologie / Divers	402	MAH
Cabinet des arts graphiques / estampes 1	169	MAH
Cabinet des arts graphiques / dessins + estampes 2	404	MAH
Cabinet des art graphiques / chambre forte	73	MAH
Archéologie	224	MAH
Horlogerie / chambre forte	53	MAH
Conditionnement	49	MAH
Stockage divers	20	MAH
WC	6	Communs
Total surfaces	<u>9 945</u>	
<u>Par institution:</u>		
Musée d'art et d'histoire	4 681	MAH
Musée d'ethnographie	2 439	MEG
Musée Ariana	395	Ariana
Fonds municipal d'art contemporain	519	FMAC
Bibliothèque de Genève	1 013	BGE
Centre d'iconographie genevoise	139	CIG
Gardiens	107	Gardiens
Communs	652	Communs

Abri de biens culturels pour le Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences

Descriptif de l'ouvrage

Il sera construit sous un immeuble d'habitation de 6 niveaux sur rez construit par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Il répondra aux normes en vigueur pour la construction d'abris de biens culturels et bénéficiera de ce fait d'une subvention fédérale.

Au rez-de-chaussée, une entrée et un local, donnant sur une ruelle entre le cimetière des Rois et l'immeuble, permettra d'accéder par un sas avec véhicule, au monte-charge qui desservira le premier sous-sol. Un local de consultation y est aussi prévu.

Les abris seront divisés en deux zones distinctes: une zone sèche pour les collections de spécimens naturalisés et une zone qui servira de dépôt pour les collections du Musée des sciences.

Conception architecturale et structure

La structure répondra aux exigences des instructions pour la construction d'abris pour biens culturels (04 04 1995) ainsi qu'à la norme ITAP 1984, les portes et volets blindés requis seront disposés en conséquence.

Les dalles et les murs seront en béton armé, le radier sera recouvert d'une chape permettant l'encastrement des rails de guidage pour les armoires mobiles. Une étanchéité est prévue sur radier et contre les murs.

Les murs, les sols et les plafonds seront recouverts d'une couche de peinture appropriée afin d'éviter le dépôt de poussières.

L'ensemble des locaux sera équipé d'armoires fixes ou mobiles, appropriées aux différentes collections.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

L'abri de biens culturels sera construit conformément à la stratégie générale «100% renouvelable en 2050» adoptée par la Ville de Genève. Cette construction s'intègre dans un écoquartier, dont l'objectif global est d'être «100% renouvelable et 0 émission» pour ses besoins en énergie, et si possible à énergie positive, c'est-à-dire qu'il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. La présente construction répondra aux critères de haute performance énergétique, et sera d'un niveau au minimum équivalent à Minergie.

Amélioration de la qualité de l'air

La solution technique de production de chaleur par pompe à chaleur permettra de n'avoir localement aucune émission de gaz dans une zone à émissions excessives, conformément aux objectifs cantonaux.

Respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier. En particulier, prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.ecobau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Concept énergétique

Qualité thermique de l'enveloppe

Grâce à une isolation périphérique performante, la construction possédera une enveloppe thermique de performance équivalente à un standard Minergie, avec un indice de dépense énergétique pour le chauffage d'environ 68 MJ/m².

Description des installations techniques

Chauffage et froid

Les productions de chaleur pour le chauffage et le froid de ce bâtiment seront assurées par une pompe à chaleur réversible (PAC). Elle puisera une partie de son énergie (70%) dans un réseau d'eau du Rhône. Le solde d'énergie à fournir (30%) proviendra de l'électricité nécessaire à son fonctionnement.

Lorsque la température de l'eau le permettra, la production de froid sera réalisée par échange direct sans recours à la pompe à chaleur (Freecooling).

Conditionnement d'air des dépôts

Les conditions climatiques des dépôts seront maintenues au moyen d'un système de ventilation double flux avec traitement d'air (contrôle des températures et de l'humidité). Lorsque les caractéristiques de l'air intérieur le permettront la ventilation sera réduite au minimum. Les installations techniques de chauffage et de conditionnement d'air sont conçues pour maintenir des conditions climatiques favorables aux stockages des œuvres dans une enceinte étanche.

Installations électriques

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct. La performance énergétique de l'éclairage répondra

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

aux directives SIA 380/4 valeur Minergie. Les puissances et niveaux d'éclairage seront réglés en fonction de l'affectation de chaque local conformément à la norme EN12464-1. Des sondes à détection de présence permettront une rationalisation des durées de fonctionnement des luminaires dans le but d'économiser l'énergie.

Installations sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». La chasse d'eau des WC aura une contenance de six litres avec double commande.

Programme et surfaces

<i>Dénomination du local</i>	<i>Surfaces utiles en m²</i>
<u>Rez de chaussée</u>	76
Livraison	52
WC	4
Consultation	20
<u>1^{er} sous-sol</u>	735
Conservation sèche 1	475
Conservation sèche 2	206
Local entretien	16
Local électricité	14
Local technique	24
Total surfaces:	
Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences	811

Rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment boulevard Saint-Georges 21

L'opération de décontamination du site n'avait pas nécessité la démolition du bâtiment boulevard Saint-Georges 41 (B 59), car aucune contamination, au sens de l'OSites n'avait été décelée sur ce périmètre.

Par la suite, le concours d'architecture de l'écoquartier avait laissé libre choix aux concurrents de maintenir ou pas les constructions restées sur place, dont celle-ci. Le lauréat du concours prit le parti de la démolir, ainsi que toutes les autres, situées sur la rue du Stand.

Il s'agit maintenant de rectifier l'enceinte de fouille, afin de lui faire épouser le contour définitif du sous-sol de l'immeuble de logements de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Estimation des coûts

Crédit I: Construction et aménagements intérieurs des dépôts principaux de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève des institutions suivantes:

- Musées d'art et d'histoire
- Musée Ariana
- Musée d'ethnographie
- Bibliothèque de Genève
- Fonds municipal d'art contemporain

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
0	<u>Terrain</u>		
01	Acquisition du terrain ou du droit de superficie		
010	Parcelle N° 4210 feuille 5 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.p.m.		
1	<u>Travaux préparatoires</u>		9 380 600
10	Relevé, études géotechniques	49 800	
102	Sondages géotechniques	49 800	
11	Déblaiement, préparation du terrain	3 907 600	
114.0	Installation de chantier	191 100	
114.1	Terrassements	3 716 500	
17	Fondations spéciales	5 423 200	
172	Enceintes de fouille	3 840 400	
173	Etayages	539 500	
174	Ancrages	1 004 500	
176	Epuisement des eaux	38 800	
2	<u>Bâtiment</u>		23 148 100
20	Excavation	386 300	
200.0	Tri des déchets	117 000	
201.0	Installation de chantier	11 800	
201.1	Adatation réseaux de conduites	109 900	
201.2	Terrassements (remblais)	147 600	
21	Gros œuvre 1	10 262 600	
211.0	Installation de chantier	625 000	
211.1	Echafaudages	7 400	

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
 Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
 du futur écoquartier Jonction

211.4	Canalisations à l'intérieur du bâtiment	147 500	
211.5	Béton et béton armé	7 866 200	
211.6	Maçonnerie	637 400	
212.2	Eléments préfabriqués béton (escaliers et façades rez)	239 800	
212.3	Eléments préfabriqués béton (piliers)	739 300	
22	Gros œuvre 2		3 817 300
221.4	Fenêtres en aluminium	99 000	
221.6	Portes extérieures en métal	834 000	
222	Ferblanterie	14 400	
225.1	Etanchéité bitumeuse	386 700	
225.2	Isolations spéciales	1 041 500	
225.3	Etanchéités spéciales	1 424 100	
225.4	Revêtements coupe-feu	5 300	
228	Fermetures extérieures protection contre le soleil	12 300	
23	Installations électriques		2 230 000
231	Distribution courant fort	282 300	
232	Installation à courant fort	608 100	
233	Lustrerie	491 100	
235	Appareils à courant faible	50 700	
236	Installations à courant faible	733 800	
238	Installations provisoires	64 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		2 715 000
243	Distribution de chaleur	433 300	
244	Installations de ventilation	1 980 600	
245	Refroidissement	17 300	
246	Régulation de ventilation	283 800	
25	Installations sanitaires		190 900
251	Appareils sanitaires courants	30 300	
254	Tuyauterie sanitaire	78 100	
256	Installation sous radier	44 000	
258	Agencements de cuisine	24 000	
259	Extincteurs	14 500	
26	Installations de transport		335 700
261	Ascenseur et monte-charge	335 700	
27	Aménagements intérieurs 1		1 338 500
271	Plâtrerie	106 800	
272.2	Ouvrages métalliques	409 600	

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
 Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
 du futur écoquartier Jonction

2497

272.5	Chambres fortes	770 000	
273	Menuiserie	2 100	
275	Systèmes de verrouillage	50 000	
28	Aménagements intérieurs 2		1 871 800
281.0	Chapes	317 300	
281.1	Revêtements de sols sans joints	470 000	
281.6	Carrelages	3 500	
281.7	Revêtements de sols en bois	18 800	
281.8	Faux-planchers techniques	29 300	
282	Revêtements de paroi en carrelage	15 400	
283	Faux plafonds	29 900	
285	Peinture intérieure	907 600	
287	Nettoyage du bâtiment	80 000	
3	<u>Equipements d'exploitation</u>		3 717 300
33	Installations électriques		686 000
339	Equipement sécurité	686 000	
34	Installations chauffage, ventilation, conditionnement d'air		83 200
341	Introduction d'énergies	83 200	
35	Installations sanitaires		52 800
353	Fosses de relevage avec pompes	52 800	
36	Installations de transport, installations de stockage		2 865 300
368	Installations de stockage diverses	2 865 300	
38	Aménagements intérieurs 2		30 000
389	Signalisation	30 000	
4	<u>Aménagements extérieurs</u>		318 300
42	Jardins		318 300
420	Participation aménagements extérieurs Ecoquartier	318 300	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		8 694 000
51	Autorisations, taxes		211 100
512	Taxes de raccordement	211 100	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		219 800
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	219 800	
56	Autres frais secondaires		99 000
561	Surveillance chantier	75 000	

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
 Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
 du futur écoquartier Jonction

566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	12 000	
568	Panneaux publicitaires	12 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		914 200
583	Réserves pour imprévus 3% du CFC 2 yc honoraires	914 200	
59	Comptes d'attente pour honoraires		7 249 900
591	Architecte	3 504 800	
592	Ingénieur civil	2 469 000	
593	Ingénieur électricien	444 700	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	507 100	
595	Ingénieur en installations sanitaires	27 900	
596	Constat d'huissier	22 500	
596.0	Géomètre	13 500	
596.3	Physicien du bâtiment	65 400	
597.1	Ingénieur sécurité	135 000	
597.2	Ingénieur sécurité (chantier)	30 000	
599.2	Graphiste	30 000	
	Coût total de la construction		45 258 300
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 1 à 5	3 620 664	3 620 700
	Coût total de la construction TTC		48 879 000
	<u>Frais administratifs et financiers</u>		
61	Prestations du personnel pour les investissements 4% x 48 879 000 francs	1 955 160	1 955 200
62	Intérêts intercalaires [Taux DFL (2,75%) x (48 879 000 + 1 955 200) / 2 x 30 /12]	1 747 426	1 747 426
63	Fonds d'art contemporain 2% x (48 879 000 + 1 955 200 + 1 747 426 – 779 000)	1 036 053	1 036 053
	Coût général de la construction TTC		53 617 679
	A déduire		12 211 300
–	Part du crédit d'étude, PR-641, voté le 06.04.2009	2 967 300	
–	Part de la proposition, PR-906 délibération 2, votée le 12.10.2011 destinée aux enceintes de fouilles et aux terrassements profonds	8 465 000	
–	Participation de la Codha à la réalisation du sous-sol	779 000	
	Total net du crédit I demandé		41 406 379
	Total brut du crédit I demandé		41 406 500

Crédit II: Contre-prestation due pour la constitution d'une servitude d'usage exclusive en faveur de la Ville de Genève (MHN) pour l'utilisation d'un abri de biens culturels destiné aux collections patrimoniales du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences

Le montant de cette servitude a été calculé sur la base des coûts de construction du gros-œuvre répartis entre la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et la Ville de Genève.

Ainsi, l'addition des crédits II et III (y compris crédit d'étude et déduction de la subvention) représente le coût total de l'abri des biens culturels, soit 3 119 200 francs. Le montant de la servitude fera l'objet d'une réadaptation en fin de travaux, sur la base des factures finales.

Total TTC	2 142 700
Total du crédit II demandé	<u>2 142 700</u>

Crédit III: Aménagements intérieurs de l'abri de biens culturels pour les collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
0	<u>Terrain</u>		
01	Acquisition du terrain ou du droit de superficie		
010	Parcelle N° 4210, feuille 5 , du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais	p.m.	
2	<u>Bâtiment</u>		959 900
22	Gros œuvre 2	197 200	
225.2	Isolations spéciales	163 700	
225.3	Etanchéités spéciales	29 900	
225.4	Revêtements coupe-feu	3 600	
23	Installations électriques	135 400	
233	Lustrerie	52 500	
235	Appareils à courant faible	9 800	
236	Distribution et installations à courant faible	73 100	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	285 600	
243	Distribution de chaleur	49 100	
244	Installations de ventilation	167 200	
245	Régulation électrique	50 700	
247	Ventilation d'abri PC	18 600	
25	Installations sanitaires	27 900	
251	Appareils sanitaires courants	6 400	

2500

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
 Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
 du futur écoquartier Jonction

254	Tuyauterie sanitaire	12 900	
256	Installations sous radier	6 300	
259	Extincteurs	2 300	
27	Aménagements intérieurs 1		110 700
271	Plâtrerie	42 000	
272	Ouvrages métalliques	53 700	
275	Systèmes de verrouillage	15 000	
28	Aménagements intérieurs 2		203 100
281.0	Chapes	24 000	
281.1	Résine et peinture de sole	78 900	
281.6	Carrelages et parquets	2 400	
282	Revêtements de paroi en carrelage	1 900	
283	Faux plafonds	3 100	
285	Peintures intérieures	67 800	
287	Nettoyage du bâtiment	25 000	
3	<u>Equipements d'exploitation</u>		235 600
33	Installations électriques		40 000
339	Equipement de sécurité	40 000	
35	Installations sanitaires		6 300
353	Pompes de relevage	6 300	
36	Installations de transport, installations de stockage		189 300
368	Installations de stockage diverses	189 300	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		293 800
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		7 500
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	7 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		36 300
583	Réserves pour imprévus (3%)	36 300	
59	Comptes d'attente pour honoraires		250 000
591	Architecte	129 900	
593	Ingénieur électricien	28 100	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	49 900	
595	Ingénieur en installations sanitaires	4 000	
596.3	Physicien du bâtiment	18 100	
597	Ingénieur sécurité	20 000	
Coût total de la construction			1 489 300

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi) 2501
 Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
 du futur écoquartier Jonction

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 2 à 5	119 144	119 180
Coût total de la construction TTC		1 608 480
<u>Frais administratifs et financiers</u>		
61 Prestations du personnel pour les investissements 4% x (1 608 480)	64 339	64 340
62 Intérêts intercalaires [Taux DFL (2,75%) x (1 608 480 + 64 340) / 2 x 18/12]	34 502	34 502
63 Fonds d'art contemporain 2% x (1 608 480 + 64 340 + 34 502 – 750 000)	19 146	19 146
Coût général de la construction TTC		1 726 500
A déduire:		932 700
– Part du crédit d'étude, PR-641, voté le 06.04.2009	182 700	
– Subvention abri OFPP	750 000	
Total net du crédit III demandé		793 800
Total brut du crédit III demandé		1 543 800

Crédit IV: Rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment 41, boulevard de Saint-Georges (B 59)

Ce montant sera versé à la FVGLS, qui devra financer ces travaux pour le démarrage du chantier de son immeuble d'habitation en septembre prochain. Il sera adapté sur la base des factures finales.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
1	Travaux préparatoires		418 150
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	33 450
	Total TTC		451 600
	Total du crédit IV demandé		451 600

Crédit V: Mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections des Musées d'art et d'histoire

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	Equipements et mobilier pour le transport, la consultation et l'entretien des objets: transpalettes, chariots, échelles, dérouleur mobile, tables et chaises de travail, consultation, lampes spéciales, matériel d'emballage et de protection, chambre d'anoxie, espace quarantaine, espace point d'eau déminéralisée	293 500	293 500

2502

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	<u>23 500</u>
Total TTC		<u>317 000</u>
Total du crédit V demandé		<u>317 000</u>

Crédit VI: mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Musée d'ethnographie

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	Mobilier et équipements qui compléteront ceux déjà existants dans les dépôts actuels, notamment des tables de travail étagères, chaises, dispositifs de suspension pour textiles	29 000	29 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	<u>2 400</u>
	Total TTC		<u>31 400</u>
	Total du crédit VI demandé		<u>31 400</u>

Crédit VII: Mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Fonds municipal d'art contemporain

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	Mobilier à plans pour la conservation des œuvres papier, chariots de transport, tables d'emballage, tables de consultation et de travail, pupitre d'atelier, tabourets, lampe de conservation	33 859	33 859
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	<u>2 741</u>
	Total TTC		<u>36 600</u>
	Total du crédit VII demandé		<u>36 600</u>

Crédit VIII: Mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Musée Ariana

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	Équipement et mobilier pour l'entreposage, le transport et la conservation des œuvres en céramique et en verre comprenant râteliers, table lumineuse, caisse sur palette, modules spéciaux pour verre et céramique, table d'emballage, escabeau chariots et petit mobilier	42 200	42 200
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	<u>3 300</u>
	Total TTC		<u>45 500</u>
	Total du crédit VIII demandé		<u>45 500</u>

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
 Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
 du futur écoquartier Jonction

2503

Crédit IX: Mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections de la Bibliothèque de Genève

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	Équipement et mobilier pour l'entreposage, le transport et la consultation des œuvres comprenant tables rabattables, escabeau, lampes de table, petit matériel pour les dépôts de la BGE	14 000	14 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	<u>1 000</u>
	Total TTC		15 000
	Total du crédit IX demandé		<u>15 000</u>

Crédit X: Mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	Matériel pour le déchargement des œuvres, la consultation, l'emballage et l'entretien: chariots à pneus, chariot à roulettes, établis, tables de travail et de bureau, chaises, transpalette, armoires de rangement avec portes et sans portes, bacs de rangement, lampes, gerbeur semi-électrique, aspirateurs	83 000	83 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	<u>6 700</u>
	Total TTC		89 700
	Total du crédit X demandé		<u>89 700</u>

Crédit XI: Matériel informatique nécessaire au fonctionnement des dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève et des abris du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences.(DSIC)

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	Matériel informatique nécessaire au fonctionnement des dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève et des abris du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences (DSIC)	180 463	180 463
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	<u>14 437</u>
	Total TTC		194 900
	Total du crédit XI demandé		<u>194 900</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de janvier 2012 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques (norme SIA 416)

Dépôts principaux (crédit I):

Surface de plancher SP	17 769 m ²
Volume bâti VB	70 787 m ³
Prix au m ² , CFC 2 + 59 / SP	1 716 francs HT/m ²
Prix au m ³ , CFC 2 + 59 / VB	431 francs HT/m ³

Abri des biens culturels (crédits II et III):

Surface de plancher SP	1 092 m ²
Volume bâti VB	5 115 m ³
Prix au m ² , CFC 2 + 59 / SP	3 070 francs HT/m ²
Prix au m ³ , CFC 2 + 59 / VB	655 francs HT/m ³

Subvention

Les dépôts principaux ne bénéficieront d'aucune subvention (crédit I).

L'abri de biens culturels pour le Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences (crédits II et III) a obtenu une subvention d'aide à la «protection des biens culturels» auprès de l'Office fédéral de la protection civile. Cela concerne les surcoûts de construction selon les normes d'abris obligatoires ITAP 84: portes blindées, surépaisseur en béton, etc., mais également les dispositifs de stockage, en l'occurrence, les rayonnages mobiles. Cette subvention se monte à 750 000 francs.

Autorisation de construire et de démolir

Les dépôts principaux font l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 104 301 déposée le 31 mai 2011 qui, en principe, devrait être délivrée prochainement. Ils bénéficient d'une autorisation de démolir les bâtiments existants N° M 6624-1 obtenue le 27 octobre 2011.

L'abri des biens culturels est intégré à la requête en autorisation de construire N° DD 104 496 déposée le 16 août 2011 par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) qui, en principe, devrait être délivrée prochainement.

Délais

Le délai référendaire écoulé:

- crédit I: les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 24 mois, mise en exploitation prévue courant 2016;
- crédit II: l'acte de constitution de la servitude sera passé simultanément à l'acte de constitution de DDP;
- crédit III: les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 12 mois, mise en exploitation prévue fin 2014;
- crédit IV: les travaux seront remboursés immédiatement.

Les délais nécessaires à la délivrance de l'autorisation de construire et les éventuels recours sont réservés.

Régime foncier

Les anciens terrains des SIG sont situés boulevard Saint-Georges 41, sur les parcelles 99, 100, 101, 102, 4189, 3383, 3340 et 4188, feuilles 5 et 6, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais. Ces parcelles sont actuellement propriété de la Ville et de l'Etat de Genève. Un remaniement parcellaire qui tient compte des nouvelles implantations est en train d'être établi. Les terrains sur lesquels les dépôts de biens culturels seront construits seront attribués à la Ville de Genève (future parcelle 4210). Les maîtres d'ouvrage des immeubles de logements bénéficieront d'un droit distinct permanent.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 042.095.04 du 7^e plan financier d'investissements PFI 2012-2023 pour un montant de 44 850 000 francs. De plus, cet objet est déjà au bénéfice:

- d'un crédit d'étude pour un montant de 3 150 000 francs – PR-641 – voté le 6 avril 2009;
- d'un crédit de réalisation pour les enceintes de fouilles et les terrassements profonds, pour un montant de 8 465 000 francs – PR-906 – voté le 12 octobre 2011.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière.

Ces nouveaux dépôts représentent environ 10 000 m² de surface utile supplémentaire à gérer par les institutions et impliquent les frais supplémentaires suivants:

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Charges et frais annuels	615 550 francs
Energie (eau, électricité, chaleur et froid)	130 000 francs
Contrats d'entretien CVS	85 000 francs
Filtration selon usages	50 000 francs
Surveillance sécurité et intendance (3 postes)	300 000 francs
Entretien des locaux et des œuvres (1/2 poste)	50 000 francs
Surveillance sécurité et intendance	550 francs

Surveillance sécurité et intendance

Le dépôt principal sera équipé d'une loge sécurisée avec présence humaine permanente. Pour assurer ces prestations il est nécessaire de créer des postes supplémentaires:

- 3 postes pour le personnel de surveillance, gérés par les Musées d'art et d'histoire, estimés à 300 000 francs. Ces prestations seront refacturées aux institutions occupant le dépôt principal au prorata des m² occupés.

Entretien des locaux et des œuvres

Afin d'entretenir les dépôts qui représentent des surfaces supplémentaires pour les institutions, il est nécessaire de créer:

- un demi-poste pour le personnel d'entretien, géré par la Bibliothèque de Genève, estimé à 50 000 francs.

Le Muséum d'histoire naturelle aura une charge supplémentaire annuelle de 550 francs.

Le Musée Ariana, le Musée d'ethnographie et le Fonds municipal d'art contemporain assureront l'entretien des locaux sans charges supplémentaires dans le cadre des budgets de fonctionnement actuels.

Déménagement des collections

Les frais du transfert, conditionnement et chantier des collections pour l'ensemble des institutions feront l'objet d'une demande de crédit budgétaire supplémentaire qui sera déposée prochainement.

Charge financière

Crédit I:

La charge financière annuelle sur 41 406 500 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités est de 1 912 950 francs.

Crédit II:

La charge financière annuelle sur 2 142 700 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités est de 98 990 francs.

Crédit III:

La charge financière annuelle sur 793 800 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités est de 89 530 francs.

Crédit IV:

La charge financière annuelle sur 451 600 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités est de 96 510 francs.

Crédit V:

La charge financière annuelle sur 317 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités est de 43 740 francs.

Crédit VI:

La charge financière annuelle sur 31 400 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités est de 4 330 francs.

Crédit VII:

La charge financière annuelle sur 36 600 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités est de 5050 francs.

Crédit VIII:

La charge financière annuelle sur 45 500 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités est de 6280 francs.

Crédit IX:

La charge financière annuelle sur 15 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités est de 2070 francs.

Crédit X:

La charge financière annuelle sur 89 700 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités est de 12 380 francs.

Crédit XI:

La charge financière annuelle sur 194 900 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités est de 41 650 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Les services gestionnaires sont les suivants:

Crédit I Service d'architecture

Crédit II Département des constructions et de l'aménagement (OPF)

2508

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Crédit III	Service d'architecture
Crédit IV	Service d'architecture
Crédit V	Musées d'art et d'histoire
Crédit VI	Musée d'ethnographie
Crédit VII	Service culturel (FMAC)
Crédit VIII	Musée Ariana
Crédit IX	Bibliothèque de Genève
Crédit X	Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences
Crédit XI	Direction des systèmes d'information et de communication

Les services bénéficiaires sont:

Crédit I	Musées d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie, Musée Ariana, Bibliothèque de Genève, Fonds municipal d'art contemporain
Crédit II	Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences
Crédit III	Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences
Crédit IV	Tiers bénéficiaire externe (FVGLS)
Crédit V	Musées d'art et d'histoire
Crédit VI	Musée d'ethnographie
Crédit VII	Service culturel (FMAC)
Crédit VIII	Musée Ariana
Crédit IX	Bibliothèque de Genève
Crédit X	Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences
Crédit XI	Musées d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie, Musée Ariana, Bibliothèque de Genève, Fonds municipal d'art contemporain, Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations suivants:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 42 185 500 francs, complémentaire au crédit de 8 465 000 francs voté le 12 octobre 2011 (PR-906/II pour la réalisation d'enceintes de fouilles), destiné à la construction et aux aménagements intérieurs de dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève, situés à la rue du Stand N° 22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève, (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève), dont à déduire la participation de la Codha pour un montant de 779 000 francs, soit un montant net de 41 406 500 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 42 185 500 francs.

Art. 3. – Un montant de francs 1 036 053 sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 2 967 300 francs de la part du crédit d'étude PR-641 voté le 6 avril 2009, soit un montant total de 44 373 800 francs, sera ajoutée au crédit de 8 465 000 francs voté le 12 octobre 2011 (PR-906/2), soit un total cumulé de 52 838 800 francs, et inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2046.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 142 700 francs destiné à la contre-prestation due pour la constitution d'une ser-

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

vitudo d'usage exclusive en faveur de la Ville de Genève (MHN) pour l'utilisation d'un abri destiné aux collections patrimoniales du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences situés au boulevard Saint Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève. (Future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 142 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2046.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 547 000 francs, dont à déduire une subvention de l'Office fédéral de la protection de la population de 750 000 francs, soit un crédit net de 797 000 francs destiné aux aménagements intérieurs d'un abri de biens culturels pour les collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences, situé au boulevard Saint-Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 797 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 19 146 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 182 700 francs de la part du crédit d'étude PR-641 voté le 6 avril 2009, soit un montant total de 979 700 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2045.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 451 600 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la FVGLS consacré à la rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment boulevard de Saint-Georges 41, situé sur la parcelle 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 451 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 317 000 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections des Musées d'art et d'histoire situé à la rue du Stand N° 22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 317 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 31 400 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Musée d'ethnographie situé à la rue du Stand N° 22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 31 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 36 600 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Fonds municipal d'art contemporain situé à la rue du Stand N° 22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 36 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VIII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 45 500 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Musée Ariana situé à la rue du Stand N° 22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 45 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 15 000 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections de la Bibliothèque de Genève situé au boulevard Saint-Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 15 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DÉLIBÉRATION X

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 89 700 francs destiné au mobilier et matériel d’exploitation du dépôt pour les collections du Muséum d’histoire naturelle et Musée d’histoire des sciences situé au boulevard Saint-Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l’Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 89 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DÉLIBÉRATION XI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 194 900 francs destiné au matériel informatique nécessaire au fonctionnement des dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève et des abris du Muséum d’histoire naturelle et Musée d’histoire des sciences situés à la rue du Stand N° 22 et boulevard Saint-Georges 41, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340, 4188 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l’Etat et de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 194 900 francs.

2516

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2019.

Annexes:

Tableau récapitulatif des onze délibérations

Dépôts patrimoniaux

Plan de situation

Plan sous-sol type

Coupe type

Abri MHN

Plan de situation

Plan sous-sol

Coupe type

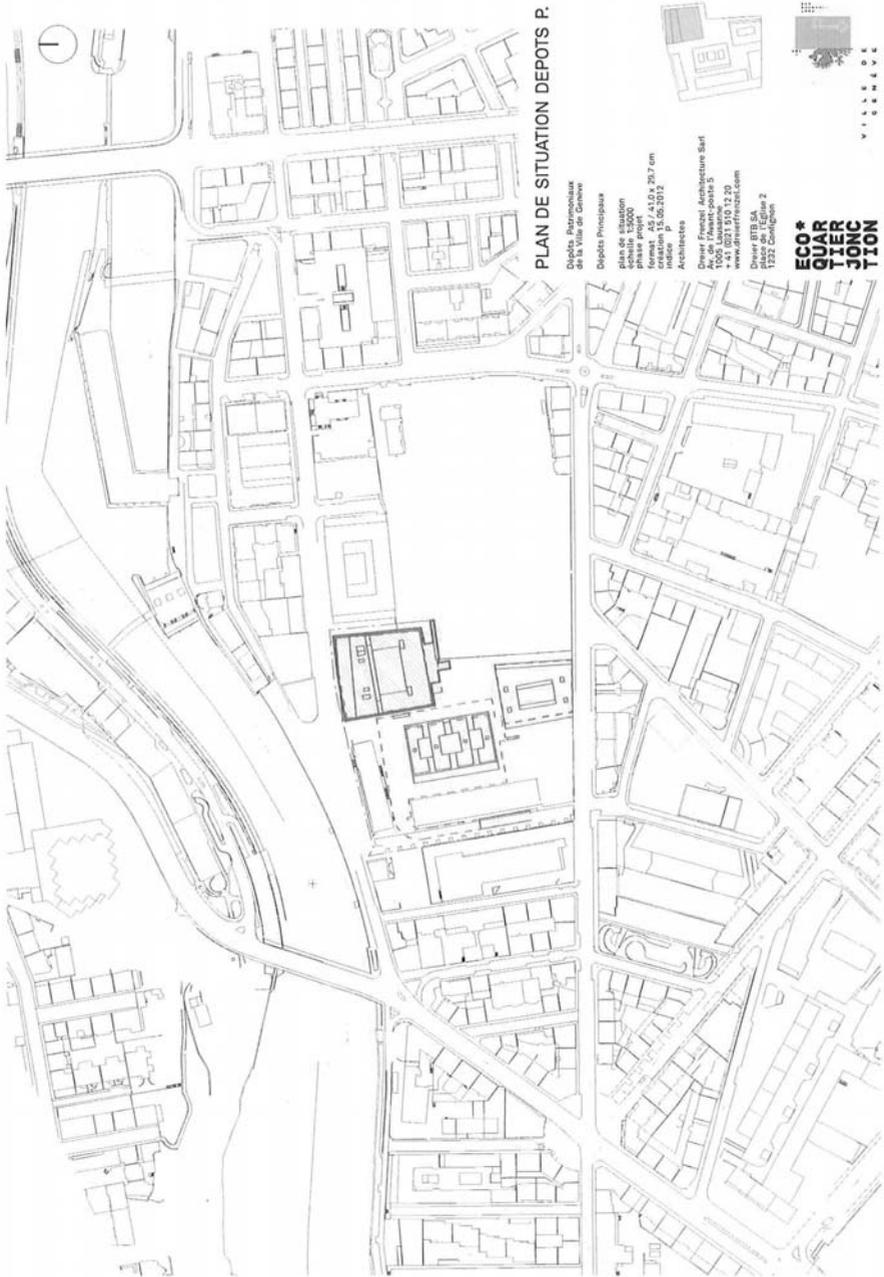
SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

2517

Tableau récapitulatif - Dépôts de biens culturels - Ecoquartier de la Jonction

D.élib.	Libellé	Adresse	Gest.	Bénéf.	CHF			Total à amortir au bilan	Commentaires	
					Montant BRUT	Recettes	Montant NET			FMAC
1	Construction de dépôts de biens culturels	Rue du Stand 22	ARC	MAH	42'347'500	779'000	41'568'500	1'039'300	53'000'800	a. Participation CODHA pour CHF 779'000 b. PR-906 délibération 2, enceintes de fouilles pour CHF 8'465'000 c. Etude partielle PR-641 pour CHF 2'967'300
2	Achat servitudes d'usage utilisation abris destinés aux collections du MRN	Bvd St-Georges 21	DCA/DF	MHN	2'142'700	-	2'142'700	-	2'142'700	
3	Abris de biens culturels pour collections du MHN	Bvd St-Georges 21	ARC	MHN	1'347'000	750'000	797'000	19'230	939'700	d. subvention OFPP CHF 750'000 e. Etude partielle PR-641 pour CHF 182'700
4	Rectification enceinte de fouille pour bâtiment PVGLS	Bvd St-Georges 21	ARC	EXT	451'600	-	451'600	-	451'600	Pour PVGLS
5	Mobilier et matériel d'exploitation des MAH	Rue du Stand 22	MAH	MAH	317'000	-	317'000	-	317'000	
6	Mobilier et matériel d'exploitation du MEG	Rue du Stand 22	MEG	MEG	31'400	-	31'400	-	31'400	
7	Mobilier et matériel d'exploitation du FMAC	Rue du Stand 22	SEC	SEC	36'600	-	36'600	-	36'600	
8	Mobilier et matériel d'exploitation du Musée de l'Ardena	Rue du Stand 22	ARI	ARI	45'500	-	45'500	-	45'500	
9	Mobilier et matériel d'exploitation de la BGE	Bvd St-Georges 21	BGE	BGE	15'000	-	15'000	-	15'000	
10	Mobilier et matériel d'exploitation pour le MHN	Bvd St-Georges 21	MHN	MHN	89'700	-	89'700	-	89'700	
11	Matériel informatique pour les dépôts de biens culturels	Rue du Stand 22 & Bvd St-Georges 21	DSIC	MAH	194'900	-	194'900	-	194'900	
Totaux des crédits demandés (délibération 1 à 11)					47'218'900	1'529'000	45'689'900	1'038'530		
					Crédit d'études PR-641, voté le 6.4.2009 (sur délibération 1)					
					2'967'300					
					Crédit de construction PR-906, voté le 1.2.10.2011, enceintes de fouilles (sur délibération 1)					
					8'465'000					
					Crédit d'études PR-641, voté le 6.4.2009 (sur délibération 3)					
					182'700					
					Coût général brut de l'opération					
					58'833'900					
					Coût général net de l'opération, recettes déduites					
					57'304'900					
					Total net à amortir au bilan					
					57'304'900					

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction



PLAN DE SITUATION DÉPÔTS P.

Dépôts Patrimoniaux
de la Ville de Genève

Dépôts Principaux
plan de situation
échelle: 1:5000

format: A2 / 42,0 x 59,7 cm
impression: 15.05.2012

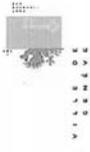
Architectes

Druet Frenzel Architecture SA
Av. de l'Éminent-épave 5

+41 (0)21 810 12 20
www.druetfrenzel.com

place de l'Écluse 2
1202 Confignon

**ECO
QUARTIER
JONCTION**



SEANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
 Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
 du futur écoquartier Jonction

2519



Légende systèmes d'archivage

- Etagères à acquier
- fixe
 - mobile
 - Rails
- Etagères à récupérer
- fixe
 - mobile
- Mobilier à acquier
- Mobilier à récupérer

Plan sous-sol 3

016_DEPOT_PL-S3_500

Bâtiment, République
 de la Ville de Genève

Dépôts Principaux

plan sous-sol 3

phase projet

format A3 / 41,0 x 29,7 cm

échelle 1:500

maître d'œuvre

Architectes

Dreier Frenzel Architecture Sarl

10, rue Tivoli-Poste 5

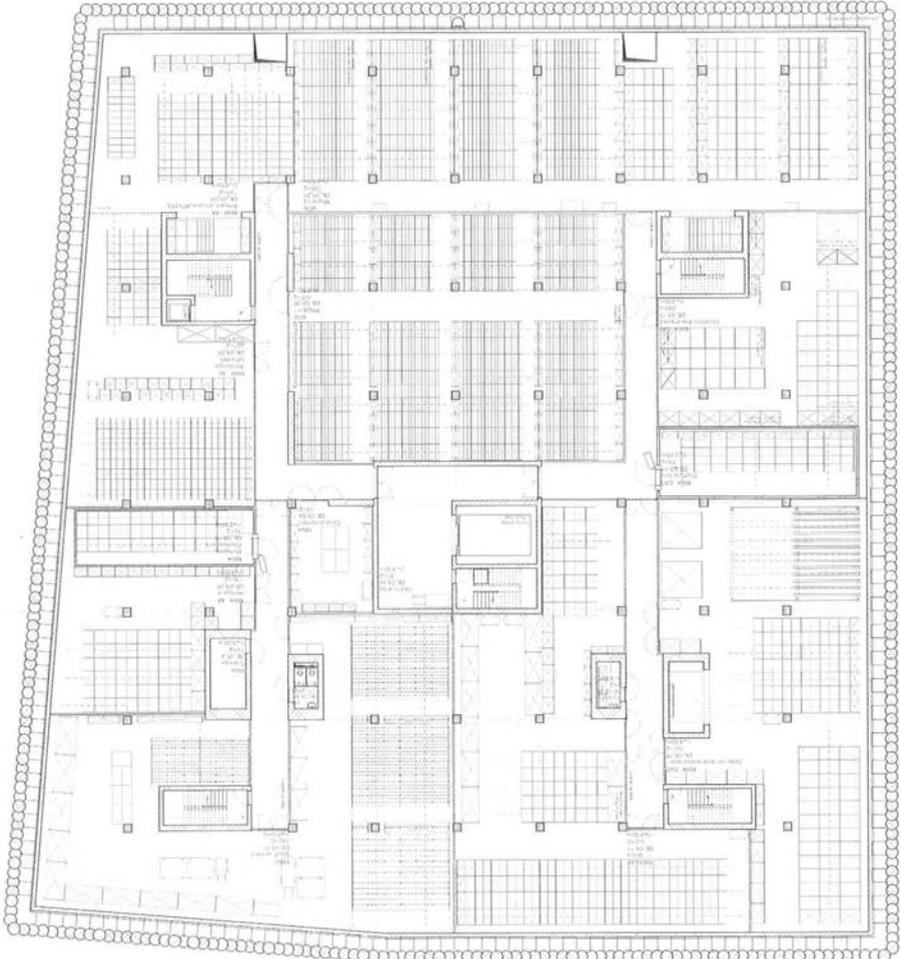
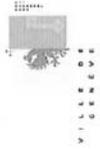
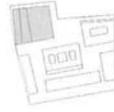
+41 (0)21 510 12 20

www.dreierfrenzel.com

projet de loi

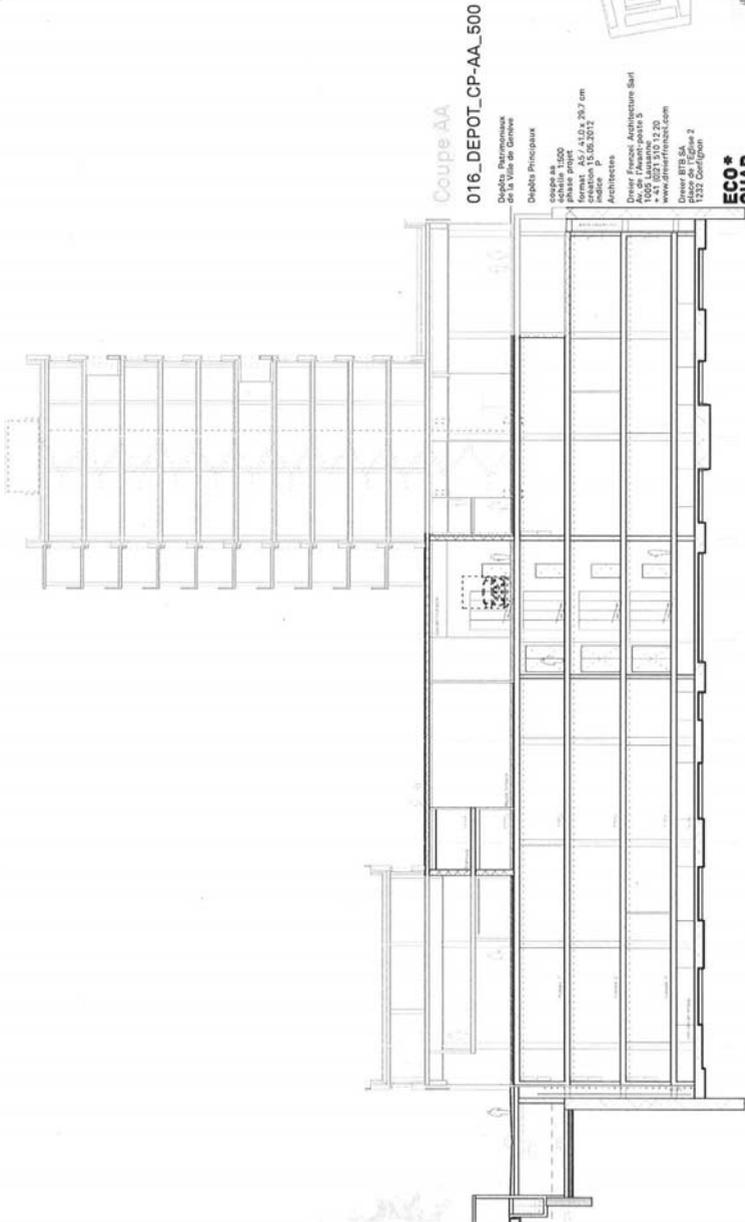
place de l'Écluse 2

1232 Collignon



ECO*
QUARTIER
JONCTION

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction



Coupe AA

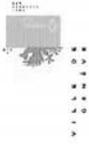
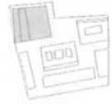
016_DEPOT_CP-AA_500

Dépôt Patrimoine
de la Ville de Genève

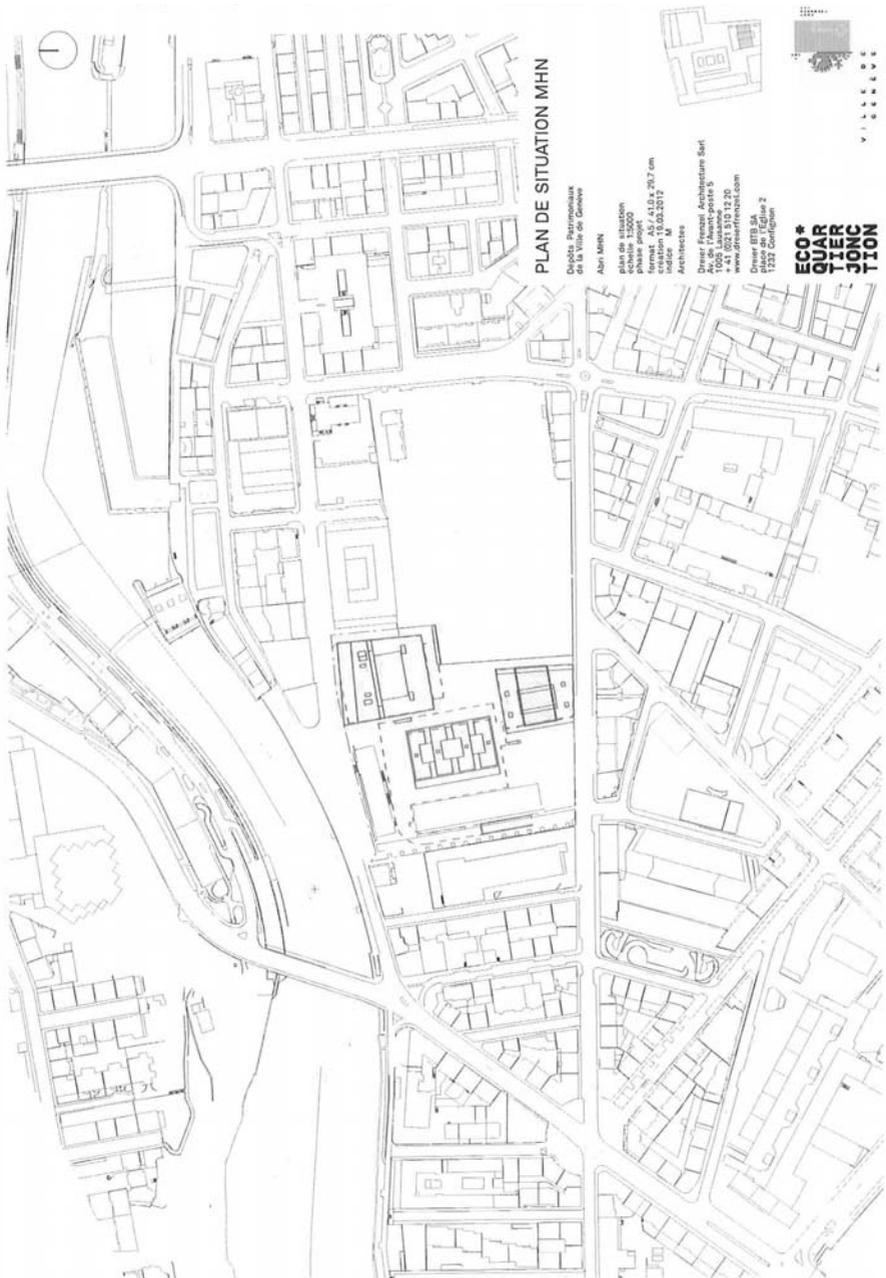
Dépôt Principal
coupe aa
format A3 / A2,5 x 29,7 cm
région p. 02.012
ind.01
Architecte

Drew Frézet Architecture SA
1100 Lancy
www.drewfrezet.com

Drew BTB SA
1100 Lancy



**ÉCO
QUARTIER
JONCTION**



SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi) Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol du futur écoquartier Jonction



Légende systèmes d'archivage

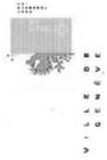
- Etagères à acquérir
 - fixe
 - mobile
 - Rails
- Etagères à récupérer
 - fixe
 - mobile
- Mobilier à acquérir
 - Mobilier à récupérer

Plan sous-sol 1
016_MHN_PL-S1_500

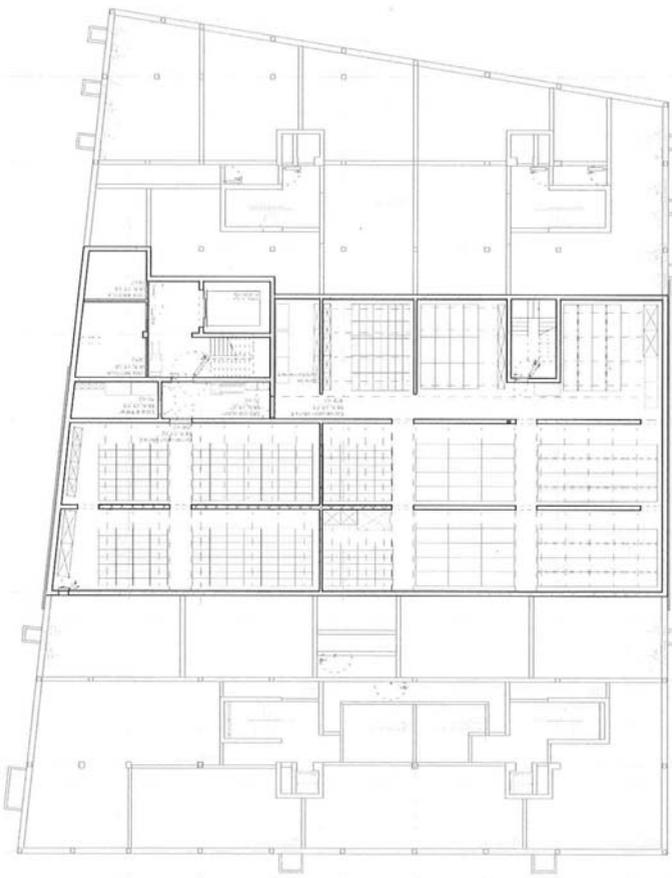
Objets: Préfinitions
de la Ville de Genève

Dépôts MHN
plan sous-sol 1
échelle 1:500
format: A5 / 41,0 x 29,7 cm
création 19.03.2012
Architectes
Druet Fauriol Architecture Sarl
Av. de l'Avant-poste 5
1205 Latharion
Tél. 022 310 21 20
www.druetfauriol.com

Druet Fauriol SA
place de l'Eglise 2
1222 Collignon

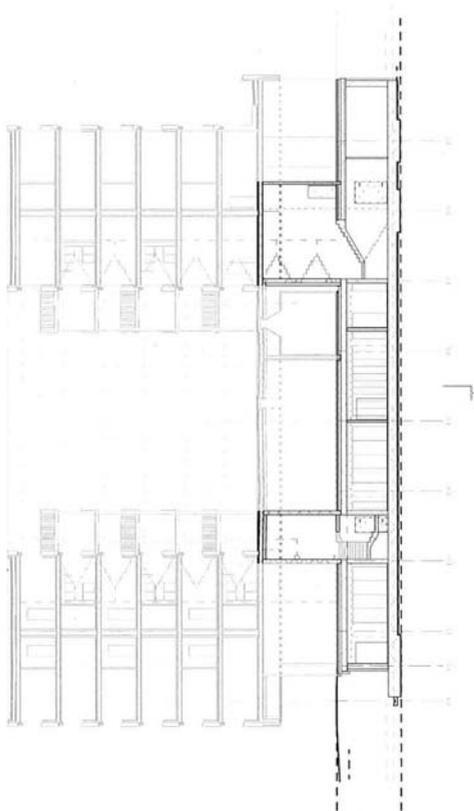


**ECO*
QUARTIER
JUNCTION**



SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

2523



Coupe CC

016_MHN_CP-CC_500

Dépôts Patrimoniaux
de la Ville de Genève

Dépôts MHN

coupe cc

échelle 1:500

format: A5 / 41,0 x 29,7 cm

création: 11.03.2012

Architectes

Dreier Frenzel Architecture Safr

Av. de l'Avant-porte 5

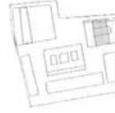
+41 (0)21 510 12 20

www.dreierfrenzel.com

Dreier BTB SA

Place de l'Église 2

1202 Carouge



V I L L E
D E
G E N È V E

ECO
QUARTIER
JONCTION

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2012 (après-midi)
Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Préconsultation

M. Rémy Pagani, maire. On avance sur ce dossier... enfin! Je vous remercie encore, Mesdames et Messieurs, d'avoir voté à la dernière séance le déblocage du relogement du Moulin à Danses. J'ai posé la première pierre hier matin, et cela m'a vraiment fait chaud au cœur de pouvoir enfin débloquer ce dossier. Je ne vais pas vous faire la liste de tout ce que nous allons pouvoir résoudre, mais il s'agit de problèmes lancinants depuis des années, Mesdames et Messieurs. En l'occurrence, la question du regroupement de l'ensemble des biens culturels de la Ville tarade ce Conseil municipal et, surtout, il donne du souci au Conseil administratif. Nous avons des biens culturels extraordinaires qui sont rangés aux Ports Francs pour les uns, dans des caves pour les autres, et nous aimerions, grâce à votre feu vert, pouvoir les regrouper et les mettre «hors d'eau», si j'ose dire, dans des situations qui sont dignes de ce qu'ils représentent pour la culture, l'art, bref, pour notre collectivité publique. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous propose de renvoyer l'ensemble de ce dossier à la commission des travaux et des constructions et je vous remercie de votre attention.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée sans opposition (57 oui et 1 abstention).

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Cette proposition est plus qu'attendue. Nous sommes très heureux de la voir maintenant. Ces dépôts pour les biens culturels – on l'a dit et redit – sont plus qu'essentiels pour notre ville, déjà parce que nos œuvres d'art sont actuellement dispersées un peu partout et aussi parce qu'elles sont dans des dépôts qui ne sont pas forcément très bien adaptés, et qu'elles sont en train de se dégrader. Cela, c'est vraiment une catastrophe pour notre patrimoine culturel. Nous nous réjouissons d'avoir enfin des locaux dignes de ce nom.

Néanmoins, nous nous posons une question, car nous constatons qu'on aménagera aussi dans ces dépôts le mobilier d'exploitation et le matériel informatique nécessaires à leur bon fonctionnement. Alors est-ce que cette proposition prévoit aussi des postes? En effet, nous voyons souvent passer des demandes de crédits pour des investissements pour lesquels nous n'avons jamais de renseignements, et après une année ou deux, on vient en nous disant qu'il fallait des postes pour que cela fonctionne... Nous aimerions donc bien que, dorénavant, lorsqu'on construit des locaux, des bâtiments ou certaines infrastructures, nous soyons immédiatement au courant de ce que cela nous coûtera par la suite, en termes de postes ou de ressources à mettre en place au fil des années.

Ce n'est toutefois qu'une question, car cela ne nous empêchera absolument pas de voter ce crédit ce soir. Nous aurons aussi quelques questions à poser en commission sur la salle polyvalente que nous attendons, Monsieur Pagani, vous

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

vous en doutez. J'entends que vous demandez que ce dossier soit renvoyé à la commission des travaux et des constructions. A la base, nous, les Verts, étions pour un renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour la simple raison que c'est cette commission qui a étudié ce dossier depuis le démarrage de ce projet il y a à peu près huit ans, en tout cas six ans. C'est pourquoi il nous semblait plus logique de le faire dans ce contexte, mais je réserve cette position en fonction des volontés des uns et des autres. Si c'est la commission des travaux et des constructions, nous survivrons quand même. Nous voterons ce projet avec enthousiasme; nous nous réjouissons surtout que ces dépôts soient là et de voir cet écoquartier enfin construit.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Sans vouloir faire le travail de la commission des travaux et des constructions – c'est en effet à cette commission-ci que le Parti démocrate-chrétien souhaite renvoyer cet objet – nous avons une petite question pour le magistrat Sami Kanaan. Nous voudrions savoir si on peut compter sur de l'argent extérieur. Je pense que vous pourrez répondre à cette question assez facilement. Et puis, nous saluons le fait qu'enfin on s'y mette. On va pouvoir réunir toutes les œuvres sans qu'elles ne s'usent ni ne se détruisent à cause des conditions actuelles. Nous voudrions aussi savoir – mais, là, ce sera plutôt le travail de la commission – quel est le bénéfice. En effet, aujourd'hui on loue des espaces aux Ports Francs ou autres, alors j'imagine que, grâce au fait de réunir ces œuvres sur notre propre sol, on va pouvoir faire des économies d'échelle. Le Parti démocrate-chrétien soutiendra bien sûr ce projet.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti libéral-radical ne partage pas du tout l'enthousiasme exprimé, notamment par le groupe des Verts qu'on avait connu plus soucieux des deniers publics. Si on additionne les crédits qui ont déjà été votés, cela fait 52 millions; 52 millions pour créer un entrepôt pour les biens culturels, c'est quand même une somme assez délirante! C'est la moitié des investissements annuels dans les années précédentes, puisque, je vous le rappelle, ils atteignaient entre 90 et 120 millions de francs par an. Là, pour construire un dépôt, on nous avance le chiffre de 52 millions de francs. (*Brouhaha.*) Nous, ici, nous sommes des conseillers municipaux de milice et nous avons un peu de la peine à nous opposer aux ingénieurs pour lesquels tout n'est jamais assez beau, tout n'est jamais assez cher... Le problème, c'est qu'on nous soumet aujourd'hui une dépense que nous n'avons guère la possibilité de refuser, puisque, effectivement, on a besoin de ce dépôt pour ces biens culturels.

On nous dit que cela va faire des économies. Alors, comme M. de Kalbermatten l'a demandé, nous aurions besoin de savoir de combien. Ce serait toujours

intéressant. Nous aurions aussi besoin de savoir combien ça va nous coûter en termes de fonctionnement et, sur ce point, je rejoins M^{me} Klopmann: est-ce que des postes vont être créés pour gérer ce dépôt? Est-ce que cela va être un service de la Ville? Il y a un certain nombre de questions qui devront être posées en commission des travaux et des constructions, car c'est effectivement problématique d'avoir un montant aussi énorme. J'espère que la commission des travaux et des constructions fera du bon boulot pour essayer de revenir à un certain réalisme financier.

Pour notre part, nous serions assez favorables à voter non ce soir. Malheureusement, nous sommes un peu pris en otage, puisqu'il s'agit des fondations même du projet situé sur l'ancien site d'Artamis et que, évidemment, si on veut construire du logement en dessus, il faut commencer par le dépôt en dessous. Donc, malheureusement, nous sommes pris en otage et nous allons devoir voter oui au renvoi en commission, même si nous aurions préféré voter non. Nous espérons donc que la commission des travaux et des constructions fera du bon boulot pour essayer de revenir à des montants plus raisonnables.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois est aussi effaré du montant qu'on nous propose ce soir, et je rejoins tout à fait mon préopinant, M. Fiumelli. Je crois qu'on a perdu la raison! Le Conseil administratif ou notre maire ont perdu la raison...

Une voix. Mais non!

M. Daniel Sormanni. ...et on se lance là dans des travaux qui, effectivement, représentent la moitié de nos investissements annuels habituels. Alors, je vous invite à consulter le tableau: vous ajoutez encore ces millions, et vous rajoutez encore tout le reste, et puis vous rajoutez tout ce qui est encore prévu... Même si c'est étalé sur un certain nombre d'années, c'est juste déraisonnable. Ce n'est pas finançable et cela aura des conséquences sur les budgets futurs. Même si ce Conseil municipal décidait de monter le budget des investissements à 150 millions par année – ce qui est totalement déraisonnable et ce que je n'accepterai pas, en ce qui me concerne – on est complètement à côté de la plaque!

Alors, continuons encore d'acheter des œuvres, entassons-les, puis faisons un deuxième dépôt dans dix ans à 50 millions... ou à 100 millions, puisqu'il aura doublé! (*Exclamations.*) Oui, oui, on vous les donne, mais bien sûr! Nous avons donc les plus extrêmes réserves sur ce crédit. Effectivement, nous n'avons pas le choix parce que cela fait partie du projet des anciens terrains des Services

industriels, mais nous espérons bien, un, qu'on aura les bonnes réponses et, deux, qu'on arrivera à réduire ce crédit d'une manière considérable, car, autrement, effectivement, nous aurions également voté non à l'entrée en matière sur ce crédit. On est déraisonnable, on perd la tête!

M. Pierre Gauthier (EàG). Le groupe Ensemble à gauche ne souhaite pas engager le débat à ce stade. Nous souhaitons renvoyer cette proposition à la commission des travaux et des constructions qui l'amendera éventuellement après l'avoir étudiée.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Permettez au groupe socialiste – et vous transmettez, Monsieur le président – de nous étonner de la position du Parti libéral-radical sur les coûts. En effet, commencer une intervention en incriminant les bureaux d'ingénieurs qui auraient très certainement fait augmenter les coûts de-ci de-là, eh bien, je trouve cela assez particulier. J'espère que les bureaux d'ingénieurs concernés entendront la position du Parti libéral-radical, car je trouve que cela constitue une attaque en bonne et due forme sur les devis présentés par les privés. En tout cas, j'espère que ces groupes sauront effectivement assumer ces critiques sur les coûts.

Cela étant, nous aimerions quand même dire que ces dépôts pour la conservation de biens patrimoniaux constituent un socle sur lequel on va construire. A ce titre, on pourrait faire un parallèle avec la construction en sous-sol des parkings, dont le coût est extrêmement élevé parce qu'ils sont en sous-sol. Pour cela on ne dit jamais rien sur les incidences du coût en sous-sol... Par contre, comme il s'agit cette fois-ci de dépôts pour la conservation de biens patrimoniaux, on se répand sur les coûts. Alors, on pourra dire la même chose quand on construira en sous-sol, puisqu'on sait à quel point le coût d'un parking souterrain peut se répercuter de manière problématique sur le prix des loyers. Et j'espère que M. Fiumelli saura faire aussi cette grande analyse des coûts en sous-sol – vous transmettez, Monsieur le président, même si vous ne m'écoutez guère... – lorsqu'on parlera de construction de logements, et particulièrement de logements sociaux!

Par ailleurs – je crois que M^{me} Klopmann l'a rappelé – il s'agit d'un morceau, certes en sous-sol, mais d'un morceau important pour conserver les pièces de nos musées, pour conserver des pièces que nous sommes amenés à exposer, qui font partie de notre patrimoine. Je pense donc qu'il ne s'agit pas de la construction en sous-sol d'un vulgaire dépôt. Cela obéit à des contraintes, à des contraintes techniques, à des contraintes de protection qui, très certainement ont un coût qui peut être conséquent. Et, comme M^{me} Klopmann l'a également dit, cela fait partie d'un projet général. Cela fait partie d'un projet qu'on défend, puisqu'on construit

en surface des logements, des espaces publics, des lieux de vie, et que, effectivement, tout cela doit être articulé. Le groupe socialiste se réjouit de poursuivre ce projet parce que c'est bien d'un morceau de ville qu'il s'agit.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, j'ai été le seul tout à l'heure à m'abstenir lors du vote d'entrée en matière parce que, effectivement, je trouve le montant exorbitant. Mais je suis assez réaliste aussi et je vois dans les explications qui nous sont données que cet objet figure déjà, pour un montant équivalent, au plan financier d'investissement 2012-2020. Il a donné lieu à l'ouverture de crédits d'études; il a donc été accepté dans son principe par le Conseil municipal. La machine est donc en marche et, à ce stade des débats, nous ne pouvons que le renvoyer en commission. La commission des travaux et des constructions, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, fera son travail. Le contenu des explications qui nous sont données est notoirement insuffisant, alors je me réjouis de pouvoir participer à l'avancement du schmilblick en posant les conditions adéquates.

Cela dit, il y a quand même quelque chose de positif qui ressort des montants faramineux qui nous sont indiqués. Dans le fond, si la Ville de Genève a des collections d'art, des biens culturels qu'elle veut protéger en investissant des dizaines de millions de francs pour en assurer la pérennité, cela signifie que ces biens valent certainement des milliards! Alors je m'en réjouis pour notre collectivité.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Chers collègues, je dois dire que je m'étonne un peu de l'enthousiasme que l'on peut avoir à fossoyer quelque part au fond du sous-sol, même à prix d'or, à quelque prix que ce soit, des trésors que nous accumulons, que nous recevons la plupart du temps par des donations, d'ailleurs. Mesdames et Messieurs, c'est invraisemblable qu'une ville en vienne ainsi à quasiment s'en enorgueillir, à en faire une sorte de fierté, pour des biens, pour tous ces biens que nous n'arrivons pas à exposer. Et c'est là la grande question! Nous devrions plutôt nous demander pourquoi nous en arrivons là, pourquoi il faut mettre ces œuvres en dépôt, pourquoi la collectivité ne peut pas en profiter, pourquoi ces biens ne sont pas accessibles à tout un chacun et pourquoi il faut dépenser maintenant des fortunes pour les protéger en sous-sol.

Il n'y a eu à aucun moment de la part du Parti libéral-radical – et j'aimerais transmettre cela à la préopinante socialiste, Monsieur le président – un quelconque doute ou une quelconque remise en question de la qualité des ingénieurs qui ont été sollicités à l'occasion de cette proposition. Néanmoins, on en est au stade de l'étude, alors nous sommes extraordinairement surpris qu'on en arrive,

pour des motifs qui seront étudiés en commission, à un chiffre semblable pour enterrer des œuvres d'art.

Prenez par exemple les instruments anciens. Vous le savez, un instrument qui n'est pas joué, qui est mis dans un dépôt – aussi luxueux soit-il – ne va pas rajeunir; il va à peine se conserver et il va même se détériorer. Un instrument qui n'est pas joué, en effet, est un instrument qui se détériore, et il est possible que même après avoir protégé à prix d'or des instruments d'une valeur immense pendant dix, vingt ou trente ans, vous ne les retrouviez plus. La flûte ne sonnera pas, le clavecín ne sonnera plus comme il devrait, le violon n'aura plus la sonorité d'origine et, au fond, un instrument – c'est un bon exemple – pour être véritablement respecté, doit être joué. Une œuvre d'art, pour qu'elle ait un sens dans notre collectivité, doit être montrée. Cette dépense-là n'a strictement aucun sens s'il ne s'agit pas d'un investissement destiné à ce que ces œuvres soient momentanément protégées dans le but de les sortir. Ces 52 millions de francs, c'est la construction d'un musée, tout simplement!

Alors vous faites vraiment beaucoup d'histoires, vous, les constructeurs de la Genève de demain ou des logements sociaux! Vous rechignez pour les parkings, vous êtes pour les œuvres d'art qu'on fossoie. Eh bien, prenez une fois le taureau par les cornes et décidez d'investir par exemple pour le Musée d'art et d'histoire, et rapidement, de telle sorte que nous n'ayons pas encore dans moins de dix ans à devoir agrandir ces dépôts qui deviendront trop petits, puisque nous poursuivrons notre vie culturelle, que nous recevrons encore des œuvres et que nous ne saurons toujours pas où les mettre! Bientôt, on jouera la musique baroque dans les sous-sols, au troisième, au quatrième, au cinquième sous-sol, comme cela, vous aurez des concerts souterrains de musique ancienne...

Mesdames et Messieurs, soyons raisonnables. Etudiez ce projet en commission, mais, alors, avec toutes les conséquences qui en découlent pour que cela ne devienne pas seulement une dépense pure, mais un projet d'investissement avec les amendements qui conviennent, avec les conseils que vous chercherez aussi auprès de la ministre des finances de notre ville, puisque j'ai cru comprendre qu'elle n'était pas particulièrement enthousiaste par rapport à ce cadeau empoisonné qu'on était en train de lui faire dans les sous-sols de l'ancien site d'Artamis... Décontaminer, Mesdames et Messieurs, c'est bien, mais si c'est pour contaminer à nouveau différemment, ce n'est pas la peine! (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Dans un monde idéal, si j'avais le choix, je serais évidemment enclin à dire que je préférerais mettre 45 millions dans un musée ou dans un équipement sportif, pour ne parler que de mon département. Mais il faut être cohérents, Mesdames et Messieurs, et je suis spécialement

surpris par la position du Parti libéral-radical qui a l'air – peut-être que j'ai mal compris – de dénigrer notre patrimoine. (*Remarques.*)

J'aimerais quand même rappeler que nos collections, notamment celles du Musée d'art et d'histoire mais aussi celles du Musée d'ethnographie, sont issues, dans des proportions exceptionnelles, de dons et de legs en provenance du monde entier. Aucun musée au monde n'a un taux pareil de dons et de legs dans ses collections. C'est 80% pour le Musée d'art et d'histoire! Or, ces dons et ces legs ne sont pas vraiment issus du prolétariat genevois, Mesdames et Messieurs... Ils sont issus – et nous pouvons leur en être reconnaissants – des familles genevoises qui, en général, ont eu les moyens de faire des collections et qui, à un moment donné, ont fait le choix d'en faire don à la collectivité. Et on peut les en remercier.

On peut discuter certains de ces dons, mais nous sommes beaucoup plus sélectifs qu'avant pour maintenir la cohérence d'une collection. Nous sommes d'ailleurs en train de finaliser un document sur la politique d'acquisition des musées de la Ville de Genève en général. Toujours est-il que nous avons ce patrimoine, et spécialement au Musée d'art et d'histoire. Je profite aussi pour dire que je suis parfois étonné par la manière dont certains conseillers d'Etat – de tous les partis d'ailleurs – s'expriment sur le Musée d'art et d'histoire. Donc, nous avons ce patrimoine. Nous en avons la responsabilité.

A cela s'ajoute un autre facteur qui, ma foi, est lié à l'esprit du temps, c'est le fait que les normes en matière de sécurité, liées notamment aux assureurs, en termes d'hygrométrie également, sont devenues draconiennes. Aujourd'hui, ce patrimoine est spécialement mal stocké. Certes, il est stocké dans des conditions largement sécurisées, mais nous dépensons 1,5 million de francs par année, Mesdames et Messieurs, pour ces collections qui, demain, iront au dépôt du Carré Vert. Puisqu'on parle d'économies, là, c'est une économie en francs, en espèces sonnantes et trébuchantes. Alors, oui, 45 millions de francs, c'est considérable pour un dépôt patrimonial. Si on trouve un moyen de le faire pour moins – et ce n'est pas mon rayon de pouvoir identifier ces moyens – je serai le premier à entrer en matière. Cela peut se discuter en commission des travaux et des constructions.

Cela dit, ayant moi-même été frappé par le coût, je me suis quand même intéressé à des dépôts comparables. L'ordre de grandeur pour le projet qu'on vous propose au Carré Vert, c'est 3900 francs le mètre carré. Les archives de la Bibliothèque nationale suisse, c'est moins cher, soit 3000 francs le mètre carré. En revanche, à Marseille, pour le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée – je viens de visiter leur nouveau dépôt, ce n'est même pas en sous-sol mais en surface – c'est 3600 francs le mètre carré, en construction française, donc en principe avec des coûts soi-disant moins élevés. Quant aux Archives nationales

françaises, c'est 3900 francs le mètre carré. Nous vous fournirons tous les chiffres en commission, mais j'ai dû moi-même admettre qu'au mètre carré nous n'étions pas devant un coût faramineux.

Après, on peut discuter le volume. Au Carré Vert, on prévoit 10 000 mètres carrés de surface utile. Aujourd'hui, les dépôts loués pour les collections que nous voulons déplacer là-bas, c'est effectivement un peu moins: entre 7500 et 7800 mètres carrés. Vous comprendrez que nous voulions un peu anticiper l'avenir, puisque, même si nous sommes plus sélectifs, nos collections continuent à augmenter. Et il y a surtout un autre enjeu, Mesdames et Messieurs. Si un jour, comme je l'espère, on arrive à réaliser le projet du Musée d'art et d'histoire, il faudra vider le bâtiment de Charles-Galland et, là, je ne vous dis pas la place qu'il faudra ailleurs durant le chantier! Donc nous avons intérêt là aussi à anticiper.

Concernant la localisation, j'ai entendu des gens se demander – et je peux comprendre – pourquoi on n'irait pas à l'extérieur du centre-ville, en zone industrielle où c'est moins cher. Mais cela représente autant de trajets en plus pour les personnes qui feront des va-et-vient entre les dépôts et les musées, puisque le but des dépôts – là, je donne raison à M^{me} Kraft-Babel – n'est pas d'enterrer pour de bon et à jamais les collections. Un musée ne montre jamais tout ce qu'il a; il ne le peut pas et il ne doit pas le faire. Il a besoin de dépôts. Par contre, il faut évidemment que les expositions tournent le plus possible pour valoriser nos nombreuses collections.

Concernant les postes, je dois dire que je suis d'accord avec ceux et celles qui trouvent que les crédits d'investissement ont été jusqu'à présent insuffisamment documentés sur les coûts futurs de fonctionnement et, s'il y a une leçon à tirer – je le dirai à la commission des finances – c'est que nous devons être plus précis, sous réserve, évidemment, des inconnues. En l'occurrence, pour vous donner un ordre de grandeur, la gestion courante de ce dépôt coûtera trois postes plus un demi-poste pour l'entretien au niveau du nettoyage. Cela étant, cela va aussi rationaliser toute la surveillance de la sécurité de nos dépôts et cela fera partie d'un changement complet dans la surveillance de nos musées, puisque, je vous le rappelle, on a prévu au Carré Vert une centrale d'alarme 24 heures sur 24 pour centraliser la surveillance de nos musées. A priori, sous réserve de l'examen que nous faisons actuellement, sur l'ensemble des musées, cela ne devrait pas coûter de nouveaux postes.

Je conclurai par une dernière remarque sur les investissements en général. Je comprends le souci du Conseil municipal concernant ces chiffres. Nous les partageons aussi au Conseil administratif et nous sommes en train d'essayer d'être plus sélectifs dans les investissements. Mais nous avons une situation extrêmement critique, certains et certaines d'entre vous l'ont relevé. Nous avons un

goulet d'étranglement entre le vieillissement des installations existantes – on paie aujourd'hui très cher le non-entretien du Musée d'art et d'histoire pendant cent ans – et l'évolution des besoins, notamment sur le plan des normes. Je dis souvent à mon collègue Rémy Pagani qu'il n'y peut rien. Le cumul des normes patrimoniales, de sécurité et énergétiques créent des surcoûts de 10 à 30% selon les équipements. Cela, ma foi, ce sont les lois qui ont été votées. La loi sur l'énergie est en soi une très bonne loi, mais elle induit des coûts faramineux pour certains objets.

Par ailleurs, dans le domaine de la culture et du sport, la Ville de Genève – je le rappelle souvent – assume des missions d'ordre régional. En vingt ans, nous avons eu une augmentation de 20% de la population, cela se paie aussi, Mesdames et Messieurs. Pour revenir au dépôt du Carré Vert, je me réjouis d'avoir des discussions approfondies avec vous, et bien sûr avec les services de mon collègue Rémy Pagani, car, effectivement, c'est un objet qui n'est pas anodin. S'il y a des possibilités d'économies, nous les ferons bien évidemment aussi. Cela étant, je crois que l'objet est incontournable. Nous en avons besoin, et je vous remercie d'ores et déjà de le renvoyer en commission.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout a été dit, mais il y a quand même des choses que je ne peux pas laisser passer, Monsieur Sormanni. On peut faire des gesticulations, interpellier la population; il n'empêche qu'il faut rester les pieds sur terre. Et c'est faire insulte aux fonctionnaires qui, jour après jour, essaient de faire en sorte que les budgets n'explorent pas... (*Protestations.*) Voilà, vous levez encore les bras, c'est facile, aussi! Moi, je pourrais aussi faire ce genre de déclaration à l'emporte-pièce!

Toujours est-il qu'il y a des budgets que je me réjouis de vous présenter en commission des travaux et des constructions ou en commission de l'aménagement et de l'environnement, qui sont effectivement serrés. Il y a des programmes qui sont abandonnés, notamment tout le travail qui a été fait avec le Musée d'ethnographie. Nous tenons les budgets que nous avons présentés, nous avons fait des économies, Mesdames et Messieurs, et aujourd'hui même, on est venu nous réclamer des améliorations du Musée d'ethnographie, car nous avons tellement serré les boulons que les gens qui vont utiliser ce musée se disent quand même qu'il faudrait peut-être avoir plus de «mou» pour l'utiliser de manière plus efficiente.

Vous n'êtes pas allé vous promener dans les caves de la Ville de Genève, Monsieur Sormanni, pour voir des tableaux et des sculptures extraordinaires traîner par terre, être rangés dans les entrepôts, je n'ose pas dire à même le sol, mais presque, Mesdames et Messieurs. De ce point de vue là, ce regroupement des biens culturels est nécessaire, même si cela vous paraît complètement absurde,

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

Madame Kraft-Babel. Toujours est-il que mieux vaut avoir des œuvres patrimoniales avec des bonnes conditions d'hygrométrie, notamment pour les musées. Vous avez fait référence, Madame la conseillère municipale, à la collection d'instruments de musique, qui est l'une des plus somptueuses d'Europe et qu'il faut protéger. Bien évidemment, j'aimerais bien avoir le temps d'en jouer avec vous...
(Rires.)

Cela étant, pour en finir avec la problématique soulevée par M. Sormanni, j'aimerais aussi dire que, pas plus tard qu'à midi, je suis allé visiter l'école des Pâquis. Nous allons vous présenter un crédit d'étude et un crédit de réalisation qui s'élèvera à 23 millions de francs, car on est en train de mettre des seaux dans les classes pour recueillir l'eau qui traverse les murs, Monsieur Sormanni! Alors si vous voulez faire comme vos prédécesseurs – mais je crois que vous étiez là il y a une trentaine d'années – si vous voulez continuer la politique qui a été menée il y a en tout cas une vingtaine d'années, c'est-à-dire de ne rien faire, moi, je ne suis pas d'accord avec vous. Je pense qu'il faut prendre les choses à bras-le-corps et faire les rénovations et les constructions qui sont aujourd'hui nécessaires.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je trouve assez amusant – il faut le prendre comme ça, sinon on va s'énerver – que, sous prétexte qu'on fait un certain nombre de critiques, il est dit qu'on insulte les fonctionnaires qui font le travail. Je trouve cela assez petit...

J'aimerais rappeler à cette assemblée – et, Monsieur le président, vous rafraîchirez la mémoire de M. le maire – que, si à un moment donné il n'a plus été possible de faire un certain nombre d'investissements – d'autres étaient là aussi dans cette salle, notamment M. Zaugg – c'est tout simplement parce que la période d'avant, ça avait été la folie! On dépensait 200 millions en investissements chaque année. Et lorsque l'hiver fut venu – cela me fait penser aux fables de la Fontaine – lorsque la crise économique a été là, que les recettes ont diminué, on avait tellement dépensé en investissements qu'on n'a plus eu les moyens. Comme vous le savez tous – j'espère – ces investissements, en effet, ont quelques conséquences sur le budget de fonctionnement, puisqu'il faut les amortir, ces investissements! Et je ne parle pas des frais de fonctionnement que, souvent, on oublie. Tous ces investissements avaient tellement pesé dans le budget de fonctionnement qu'on n'avait plus les moyens de faire quelque entretien. Même l'entretien courant n'était plus possible.

Alors, oui, il faut faire des investissements, oui, il faut entretenir notre patrimoine, mais, oui, il faut savoir raison garder, et je crois qu'en ce moment M. le maire ne sait plus raison garder. A un moment donné, on ne peut pas continuer à augmenter les investissements, puisque, malheureusement, on entre – c'est une

Proposition: dépôts de biens culturels dans le sous-sol
du futur écoquartier Jonction

réalité – dans une période de difficultés économiques où les recettes se compressent. On ne pourra pas augmenter les investissements et continuer à assumer les budgets qu'on nous présente. Et on se retrouvera dans la problématique des années 1990, qui ont suivi cette période d'investissements pharaoniques qui avaient été faits auparavant, où on était à 180, 200 millions de francs d'investissements.

Donc, il faut juste avoir le bon calibrage. Je crois qu'on n'a pas le bon calibrage et qu'à chaque crédit de construction – du plus petit au plus grand – c'est l'explosion des prix, c'est l'explosion des coûts, rien que parce que, comme c'est la collectivité publique, on se fait assommer par les constructeurs! Vous m'expliquerez pourquoi la collectivité ne parvient pas à faire quelque chose de qualité, économiquement, alors que d'autres y arrivent. Et on le voit tout à fait d'une manière comparative, quand on construit des logements. Pour la Ville de Genève, rien n'est trop beau et c'est extrêmement cher, alors que d'autres arrivent à construire et à fournir des logements à des prix raisonnables dans les conditions que nous avons aujourd'hui. (*Remarques de M. Pagani.*) Mais oui, mais oui, Monsieur! Ecoutez, Monsieur le président, moi, je ne l'ai pas interrompu. Que ce soit le maire ou qui que ce soit, je pense qu'il pourrait y avoir un minimum de respect, et j'ai quelque expérience dans le domaine, pas seulement à la Fondation pour le logement social, Monsieur le maire.

Voilà, c'est pour cela que nous avons ces réserves, et je partage également ce qu'a dit M^{me} Kraft-Babel, car, finalement, à un moment donné, quel est le but? C'est de montrer ces collections ou de les enterrer? Evidemment, on en a toujours plus, on en reçoit toujours plus, on en achète aussi – il y a des crédits pour cela dans les fonds – et on peut continuer ainsi ad vitam aeternam, et c'est pour cela que je disais que dans dix ans on allait creuser un deuxième tombeau pour les enterrer. Alors, montrons-les!

Quant aux économies qu'on va faire, en tout cas, une chose est sûre: d'après ce qui figure à la page 23 de la proposition sous «Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière», cela va déjà coûter 700 000 francs par année pour faire fonctionner ce nouveau machin! On va donc dépenser à peu près autant que ce que l'on paie aujourd'hui aux Ports-Francis. Alors, on va économiser sur cette location, mais, pour faire fonctionner ce dépôt, on aura aussi des frais de fonctionnement. Donc, de côté-là, on n'économisera probablement rien à part le fait qu'on aura créé 10 000 mètres carrés de surfaces d'entreposage supplémentaires... Et à quand la prochaine étape? J'invite la commission des travaux et des constructions, et ce Conseil municipal, à faire quelque chose, mais pas à hauteur de 52 millions! Il faudra faire beaucoup moins!

Le président. La parole est à Denis Menoud. (*Exclamations.*)

M. Denis Menoud (MCG). Ce n'est pas parce que je ne dis rien depuis une séance et demie qu'il doit y avoir des exclamations... Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit mon collègue du Mouvement citoyens genevois à propos de l'investissement. Disons que c'est une politique que nous avons, et nous nous y tiendrons sans autre.

Mais ce qui m'étonne fondamentalement, c'est la vision. On dit que les hommes politiques doivent avoir des visions. Ici, nous avons la télévision, mais on a rarement des visions autres que celles de dire qu'il faut construire pour ce qui a été accumulé. Rappelez-vous les aventures de Tintin dans le *Secret de La Licorne*, Monsieur le président, au Château de Moulinsart du capitaine Haddock, quand Tintin casse le mur et qu'il tombe dans un bric-à-brac de toutes sortes de pièces accumulées. Que s'est-il passé? Souvent, dans les musées, il y a cette espèce de compulsion à accumuler des choses en fonction de leur valeur intrinsèque. Vous savez, un objet, hors de son contexte, finalement, cela ne signifie pas grand-chose, sauf évidemment pour un conservateur de musée d'art contemporain qui, quand vous lui montrez une pelle ou une brouette, va vous faire toute une explication ésotérique sur la chose.

Là, comme vous le dites très justement, Monsieur le maire, nous avons des sculptures, des peintures. Alors c'est scandaleux; c'est parfaitement scandaleux! Mais cela découle d'une politique, de cette politique d'accumulation permanente... vous savez comme ces écureuils qui ramassent les noisettes et qui ne se rappellent plus où ils les ont mises! (*Brouhaha.*) Alors nous, nous pensons qu'au lieu de nous construire une caverne d'Ali Baba moderne – je pèse mes mots – il est nécessaire d'avoir une autre vision.

Malheureusement, cette autre vision, le Conseil administratif ne l'exprime pas. Cette autre vision, ce serait de dire que, oui, nous avons trop d'objets, alors qu'en faisons-nous? Nous n'allons pas les mettre à la casse ni dans des caves – ce serait d'une imbécillité crasse, vous êtes d'accord – ce serait priver l'humanité de son patrimoine. Nous aimerions donc que la proposition du Conseil administratif contienne une contre-proposition consistant à faire circuler nos collections, à les prêter. (*Brouhaha.*) Il y a plein de musées qui sont des parents pauvres de la culture en Europe et qui aimeraient bien avoir chez eux des objets qui ont été subtilisés à leur culture... S'il vous plaît, faites moins de bruit! C'est agaçant! Je sais bien que c'est bientôt la pause, que vous avez faim et que cela vous rend nerveux, mais je vais quand même continuer de dire ce que j'ai à vous dire.

Nous proposons donc qu'il y ait une réflexion de la part du Conseil administratif pour faire circuler ces objets. Cela ne sert à rien de faire un coffre-fort. Nous n'allons pas faire un coffre-fort de l'UBS pour enterrer les richesses accumulées des uns et des autres! Cela ne nous intéresse pas, car c'est le patrimoine collectif de tout le monde. Une œuvre d'art n'appartient plus à son auteur, elle appartient à tous ceux qui veulent l'admirer.

Je comprends, Monsieur le maire, que vous veniez avec votre proposition de crédit, très honnêtement, car cela découle d'une vision ratiocinée, petite, misérabiliste. Ce n'est pas de votre faute – et je ne critique pas les fonctionnaires – mais c'est simplement parce que vous n'avez pas mené une autre réflexion. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra donc toute proposition visant à faire circuler nos collections, à prêter nos objets un peu partout dans le monde, surtout les objets des musées comme le Musée d'ethnographie qu'on a pris au bon sauvage pour en faire de belles choses, n'est-ce pas! Monsieur le président, nous sommes attentifs et nous souhaitons que le Conseil administratif vienne avec une proposition, une réflexion à ce sujet. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le président, j'interviens brièvement parce que je ne peux pas laisser sans réponse la déclaration de M. Menoud. Le Musée d'art et d'histoire est l'un des musées qui prête le plus ses collections en Suisse. Elles sont en circulation extrêmement fréquemment. Je ne peux pas laisser s'installer l'impression que nos œuvres dorment quelque part, croupissent sans bouger. Mais pour prêter, vous devez aussi stocker.

Ce projet fait partie d'une stratégie pour faire vivre ces œuvres. Or, ces œuvres, Mesdames et Messieurs, elles ne sont pas hors sol, elles ne se promènent pas d'un avion à l'autre! En plus, cela a des coûts. C'est pour cela que j'ai dit que j'ai visité ce musée de Marseille. Il est en train d'être terminé et il sera inauguré en 2013. C'est le plus grand projet muséal de France actuel, le premier musée national qui quitte Paris. Il s'agit là d'un geste fort pour aller vers la deuxième ville de France, qui est Marseille. Evidemment, ils ont construit un dépôt patrimonial; ils peuvent ainsi stocker et faire tourner les collections!

Nous, nous montrons 10% de nos œuvres. Où voulez-vous mettre le reste? Dans les avions? Dans les cargos? Monsieur Menoud, ce n'est pas très sérieux. Notre musée prête, heureusement, et nos œuvres circulent, heureusement.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (63 oui).

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Le président. Je vous souhaite un excellent repas. Nous reprendrons à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2426
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2426
3. Questions orales	2426
4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 6 juin 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli, Olivier Fiumelli, Jacques Pagan, Carlos Medeiros, Olivier Tauxe, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et M ^{me} Salika Wenger: Modification de l'article 5 du règlement du Conseil municipal: «Locaux du Conseil municipal et de ses services» (PRD-44 A). Troisième débat	2428
5. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement pour un montant total de 451 500 francs destiné à l'achat d'une patinoire à glace à installer pendant la saison hivernale dans le parc des Bastions, parcelle 6159 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-970 A) . .	2431
6. Proposition du Conseil administratif du 30 mai 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 110 700 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des salons et de renforcement du plancher de la salle Crosnier du Palais de l'Athénée, situé au 2, rue de l'Athénée (PR-967)	2455
7. Proposition du Conseil administratif du 6 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 130 000 francs destiné à l'évaluation d'une extension en souterrain de la gare CFF de Cornavin et à sa comparaison avec l'option d'un agrandissement en surface (PR-968)	2462
8. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture de 11 crédits pour un montant brut total de 47 056 900 francs, dont à déduire des recettes pour un montant de 1 529 000 francs, soit un montant net de 45 527 900 francs, soit:	
– délibération I: un crédit brut de 42 185 500 francs, complémentaire au crédit de 8 465 000 francs voté le 12 octobre 2011	

(PR-906/II pour la réalisation d'enceintes de fouilles), destiné à la construction et aux aménagements intérieurs de dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève (plusieurs institutions culturelles), dont à déduire la participation de la Codha pour un montant de 779 000 francs, soit un montant net de 41 406 500 francs;

- délibérations II et III: deux crédits pour un montant brut total de 3 689 700 francs destinés à la contre-prestation due pour la constitution d'une servitude d'usage exclusive en faveur de la Ville de Genève (MHN) et aux aménagements intérieurs d'un abri de biens culturels (collections du Muséum d'histoire naturelle et du Musée d'histoire des sciences), dont à déduire la subvention de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) de 750 000 francs, soit un montant net de 2 939 700 francs;
- délibération IV: un crédit de 451 600 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la FVGLS consacré à la rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment boulevard de Saint-Georges 41;
- délibérations V à XI: sept crédits pour un total de 730 100 francs destinés au mobilier et au matériel d'exploitation ainsi qu'au matériel informatique des dépôts et de l'abri de biens culturels précités.

Ces 11 crédits concernent des objets situés à la rue du Stand 22 et au boulevard Saint-Georges 41, parcelles N^{os} 99, 100, 101, 102, 3340, 4188 et 4189, feuilles N^{os} 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève, (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève) (PR-972)

2480

9. Propositions des conseillers municipaux	2536
10. Interpellations	2537
11. Questions écrites	2537

Le mémorialiste:
Ramzi Touma